

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 17 JANVIER 2017

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 06 janvier 2017, accompagnée d'un ordre du jour comportant 95 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 12 janvier 2017 comportant 6 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 34 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. LAFOSSE, ~~M. DARVILLE~~, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, ~~M. DEPLUS~~, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~,

M. ROSSI, M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO~~, ~~M. LECOCQ~~, Mme NAHIME, M.

G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA,

~~Mme WAELPUT~~, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M.

MELIS, ~~Mme DE JAER~~, ~~M. JOOS~~, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE,

Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU,

~~M. BONJEAN~~, ~~Mme DEFRISE~~, ~~Mme URBAIN~~, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE,

M. BEUGNIES, M. Fr HAMBYE, Conseillers communaux

et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je voudrais tout d'abord, non seulement excuser sa présence mais à votre nom à tous, adresser nos plus sincères félicitations à notre collègue, Charlotte DE JAER qui a mis au monde, Marcel. Voilà. Applaudissements. Cela contribuera à notre démographie et compense ceux qui n'y contribuent pas. Alors, je dois excuser l'absence de M. DARVILLE, de M. John JOOS et M. BONJEAN et il y aura un retard de Mme WAELPUT et de Mme Fabienne URBAIN. Le procès-verbal de la séance du Conseil communal de décembre sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance de ce jour et il est prévu, le hasard du calendrier est ainsi fait que nous nous rencontrons la prochaine fois en Conseil le jour de la Saint-Valentin. Le point 17 est reporté et je dois ajouter une série de points qui concernent des motions, donc, au 44, il y a 6 motions qui seront ajoutées et puis il y aura les questions et les interpellations. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Vous avez indiqué que le point est reporté et je suis assez surpris parce qu'on a une réunion ensemble hier mais je suis assez surpris de lire la presse de ce jour qui annonce que c'était déjà accepté en fait, ce point 17 par le Conseil communal puisque trois partenaires en ordre de marche pour

la biennale, la Ville, MARS et la Fondation Mons 2025 sur un même bateau et alors, quand on lit l'article qui est ici, on nous explique que la Fondation a déjà accepté le contrat ainsi que la Ville de Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Attendez, dites, vous n'allez pas faire un point parce que la presse a écrit ceci ou cela. Le point est retiré de l'ordre du jour. Soyez bref et allez au cœur du sujet, c'est retiré, quel est votre problème ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Soyez détendu, il est encore tôt.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non mais moi, je suis très détendu mais enfin,...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Heureusement que vous n'êtes pas énervé. Le point, il est très simple, c'est que je m'interroge sur qui a communiqué de la sorte parce que quel est le sens de ce Conseil communal si on annonce dans la presse une décision qui n'a même pas encore eu lieu, je reviendrais plus tard sur le Tondreau où on nous annonce 1,6 million et on attend deux heures plus tard pour nous dire que finalement, ce ne sera pas le cas mais je m'interroge simplement sur le rôle de Conseiller Communal dans cette Ville si la presse est déjà informée d'un point alors qu'on n'a même pas eu l'occasion de débattre et en plus ici c'est complètement faux puisqu'on n'a pas accepté ce point. Je sais qu'à une certaine époque vous étiez des grands supporters de l'idée de me faire comprendre comment fonctionne une administration communale et les instances, donc, vous voyez, j'ai appris et maintenant que j'ai appris, je m'interroge de voir que finalement, on n'applique pas ce qu'on me disait de faire, donc, je vous pose juste la question, M. le Bourgmestre, qui a communiqué dans ce sens-là, si, c'est le Collège, il y a un problème par rapport au respect des structures. Si c'est quelqu'un d'autre, que ce soit la Fondation ou MARS, il y a également un problème de respect du pouvoir politique parce que jusqu'à preuve du contraire, c'est quand même au Conseil Communal que la Ville de Mons est gérée. Je vous pose simplement la question, j'attends une réponse de votre part et de connaître votre position sur ce point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Eh bien, vous n'aurez pas de réponse et je passe à l'ordre du jour.

1^{er} Objet : Démission d'un Conseiller communal

ADOpte à l'unanimité – 1^{ère} annexe

2^e Objet : Conseil communal. Vérification des pouvoirs – prestation de serment et installation d'un Conseiller communal en remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vérification de pouvoirs du remplaçant du Conseiller communal démissionnaire et je vais demander à M. Xavier DUPONT de bien vouloir venir prêter serment.

M. Xavier DUPONT : Je jure fidélité au roi, obéissance à la constitution et aux Lois du peuple belge.

ADOPTÉ à l'unanimité – 2^e annexe

+ M. DUPONT = 35 présents

3^e Objet : Conseil communal. Formation du nouveau tableau de préséance des membres du Conseil communal

ADOPTÉ à l'unanimité – 3^e annexe

4^e Objet : Conseil communal. Commissions. Composition. Changement suite à la démission d'un Conseiller communal

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^e annexe

5^e Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue du Fish Club à Mons

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Il s'agit de supprimer un tronçon de piste cyclable pour prévoir des stationnements et un emplacement PMR rue du Fish Club, donc, dans les faits, il y a déjà du stationnement sauvage sur ce tronçon de la rue, donc, je me doute que la demande de la personne à mobilité réduite qui souhaite un stationnement est liée à ce stationnement sauvage, donc, elle se dit « créons un stationnement », ok, évidemment, on n'est pas « contre » la création d'emplacement PMR mais pas au détriment des usagers faibles. On a déjà supprimé dans le quartier des pistes cyclables avenue du Pont Rouge. Le quartier va devenir de plus en plus, à ce rythme-là, de plus en plus insécurisant pour les cyclistes, donc, on demande de conserver un itinéraire cyclable sécurisé autour de Mons, alors, cela ne doit pas nécessairement être rue du Fish Club mais l'idée, cela avait été à un moment donné, pour ne pas avoir à circuler sur le ring extérieur ou sur la petite ceinture pour pouvoir faire le tour du ring de Mons, on avait utilisé la rue du Fish Club pour faire un itinéraire cyclable, si maintenant, on commence à supprimer des tronçons cyclables sur cette voirie, il faut prévoir des alternatives, on l'a

déjà dit à plusieurs reprises, nous souhaitons que la petite ceinture ou grande voirie soit cyclable continue et bidirectionnelle, nous insistons à nouveau fermement pour avancer dans cette direction-là à fortiori si on supprime ce tronçon cyclable au niveau de la rue du Fish Club. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, d'abord merci et nous comprenons parfaitement ce que vous dites mais nous nous trouvons devant une alternative, ou bien, on préserve le passage pour cyclistes ou bien on donne satisfaction à une dame d'un certain âge handicapée. L'option du Collège, c'est de donner satisfaction à la personne parce que pour elle, c'est à chaque moment, à chaque instant, quand elle est à l'extérieur et elle se trouve très handicapée par le fait qu'elle ne trouve pas d'emplacement à proximité de son domicile, on le fait systématiquement, voilà, je pose la question au Conseil Communal, de votre côté, vous pensez qu'il ne faut pas, je crois que c'est « non ».

M. Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce n'est pas cela la question, donc, effectivement, je pense que c'est une priorité de donner pour les personnes à mobilité réduite des dispositions pour améliorer leur confort de vie, il n'y a pas de souci là-dessus mais il ne faut pas que ce soit au détriment des usagers faibles, donc, effectivement, ici, il faut envisager quelque chose, c'est peut-être le passage à sens unique de la rue comme cela, cela permet de conserver la piste cyclable et de créer du stationnement mais à un moment donné, il faut continuer à hiérarchiser en termes de priorité, donc, je pense d'abord, les personnes à mobilité réduite, cela me paraît clair, après les cyclistes et puis après, les voitures sinon, si ce n'est pas possible de le faire sur ce tronçon-là et bien, comme je vous le dis, je vous propose que la petite ceinture soit continue cyclable sur tout son pourtour et qu'elle puisse être utilisée dans les doubles sens, on le demande depuis le début et bien, c'est peut-être le moment d'y passer, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous prenons acte de votre proposition et nous la transmettrons à nouveau à qui de droit mais pour ce cas-ci, vous êtes d'accord qu'on donne satisfaction à la personne âgée, oui, c'est bien ce que je pensais.

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

6^e Objet : Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Place du Parc à Mons

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

7^e Objet : Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Jules Cornet à Mons

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

8^e Objet : Instauration d'une zone d'évitement striée - Rue Résidence Houyoux-Guilmot à Cuesmes

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

9^e Objet : Réglementation du stationnement - Place de et à Ciply

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

10^e Objet : Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue du Moulin à Flénu

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

11^e Objet : Abrogation d'une zone de chargement/déchargement - Rue de Bertaimont à Mons

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je profite que c'est la rue de Bertaimont pour revenir sur la demande qui avait déjà été faite où nous étions d'accord sur ce point, sur les nouveaux emplacements de stationnement sans compter le feu rouge également qui laissait un temps extrêmement court aux automobilistes pour passer au vert et vous aviez dit que vous aviez vous-même interpellé le SPW, je ne sais pas si vous avez eu des retours par rapport à cela et s'ils se sont engagés, soit du moins, étendre la durée du feu rouge, soit, à remettre dans le pristin état les emplacements de stationnement ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Après la rencontre, il avait été demandé par les services régionaux, de laisser quelques mois pour se forger une opinion et évaluer la situation, donc, ce que nous pourrions vraisemblablement faire, c'est renvoyer un courrier indiquant à nouveau nos constatations et ce que vous dites est fort juste et voir avec le SPW, avec le Ministère de la Région Wallonne, quelles pourraient être les changements, donc, on va faire comme cela, ça va ? Merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

12^e Objet : Instauration d'une zone d'évitement striée - Rue du Moulin de Spiennes à Spiennes

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

13^e Objet : Instauration de zones d'évitement striées - Rue du delta et Digue de Cuesmes à Mons

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci. Il s'agit d'une demande de modification des aménagements de dispositifs ralentisseurs, donc, il y a actuellement une chicane avec passage cycliste sur le côté, elle doit être modifiée pour permettre à une personne ayant une voiture électrique de pouvoir charger sa voiture devant son domicile. A priori, on n'est pas « contre » modifier cette chicane, si ce n'est que les chicanes, comme elles sont prévues, donc, c'est une double chicane avec passage cycliste sur le côté, c'est un dispositif qui est très dangereux pour les cyclistes parce qu'au moment où le cycliste est à côté de la deuxième chicane, la personne qui vient en face, ils se retrouvent en vis-à-vis et c'est particulièrement dangereux surtout quand il n'a plus la priorité, alors que lui normalement, ils sont censés passer sur le côté, donc, notre demande ici est que soit la piste cyclable soit prolongée sur toute la longueur de l'aménagement et qu'un panneau donne priorité aux cyclistes comme dans une rue cyclable par un petit panneau ad hoc, soit, de privilégier un système d'écluse avec rétrécissement symétrique des deux côtés ou alors, prévoir une seule chicane. Toujours est-il qu'apparemment cette question a déjà été discutée en commission vélo, est-ce qu'éventuellement, on pourrait faire passer ce point en commission vélo et d'imaginer le dispositif le plus sécurisant pour tous les usagers. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, on va faire comme ça. On va le transmettre à la commission vélo et on verra un peu ce que l'on peut faire, on n'est quand même pas à l'après d'une séance, ok ? Merci beaucoup. Ce point-là reviendra dans des prochaines séances.

REMIS

14^e Objet : Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Digue de Cuesmes, 74 à Mons

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

15^e Objet : Réglementation du stationnement - Avenue du Champ de Bataille à Flénu

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

16^e Objet : CTX/SECRET/CHARTRE UTILISATION PLATEFORME IMIO - Adoption

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui. M. JACQUEMIN peut-être et puis Mme MARNEFFE, oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui M. le Bourgmestre. Premièrement, on se félicite que la plateforme commence tout doucement à se mettre en place et il est normal qu'une charte d'utilisation soit approuvée par notre Conseil, toutefois, il y a un petit détail qui me chiffonne, c'est qu'il est mis qu'il est interdit d'utiliser la plateforme pour divulguer des éléments dans la presse, alors, autant je comprends bien que des documents confidentiels ne doivent pas être remis à la presse, maintenant que le débat puisse être porté avant le Conseil Communal, dans l'opinion publique, sans divulguer de documents mais simplement sur le fond, j'espère qu'on ne retirera pas l'accès des Conseillers Communaux pour des prises de position publiques.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme MARNEFFE, oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense que c'est une grande avancée pour faciliter le travail des Conseillers, de leur permettre d'exercer leur mandat dans de bonnes conditions et notamment avec les outils modernes existants. Je voudrais néanmoins souligner le problème de lisibilité de l'ordre du jour pour le public. J'imagine que c'est une conséquence de ces changements et donc, je voudrais notamment prendre pour exemple et je ne veux stigmatiser personne ni aucun service, le point 23 où il est mis « fin enquête publique + cc – décret voirie », donc, on ne comprend pas du tout pour quelqu'un qui lit l'ordre du jour qu'il s'agit d'un permis d'urbanisme pour un bâtiment dans le périmètre des Grands Prés, donc, ce serait bien pour le confort des personnes extérieures qui n'ont pas accès aux dossiers, de savoir ce dont on parle. Par ailleurs, j'en profite également pour évoquer le fait qu'anciennement, les PV de Collège reçus par les Chefs de Groupe par mail de façon régulière, je pense qu'il serait nécessaire que les PV de Collège soient toujours accessibles soit par mail, soit via cette plateforme-là, de nouveau pour pouvoir exercer de manière la plus adéquate notre mandat démocratique. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je voudrais juste répondre à un aspect qui est celui d'être plus explicite dans l'ordre du jour, je pense que cela ne pose pas de problème, on donnera des instructions à l'administration pour qu'il en soit ainsi et pour M.

JACQUEMIN, il va sans dire que les libertés individuelles étant sacrées et moi-même étant vraisemblablement l'un des plus acharnés sur le sujet, ici, l'objectif, c'était que les documents qui sont mis à la disposition ne soient pas volontairement transmis, voilà, le reste, en âme et conscience, avec les libertés qui sont les vôtres, vous agissez, bien sûr mais donc, je pense que tout le monde approuve ce point. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, justement, vous voyez que mon intervention du début de Conseil était légitime puisque votre volonté, c'est que les documents ne sortent pas avant que le Conseil ait lieu, donc, cela prouve que nous partageons cette volonté mais par contre, concrètement, dans le ROI, vous sanctionnez quand même la communication de ces documents par l'absence d'accès à la plateforme, si quelqu'un divulgue le document, donc, je suppose que le Collège sera interdit de plateforme compte tenu que vous n'avez déjà pas respecté aujourd'hui votre propre règlement, donc, faudra que tout le monde soit attentif mais je trouve que c'est un petit peu particulier d'agir de la sorte puisque le Collège communique les informations via une conférence de presse qui a lieu avant le Conseil Communal, donc, je ne sais pas comment vous allez réussir à tenir votre règlement parce qu'alors, cela voudrait dire qu'on a une divergence d'arme, c'est que le Collège peut communiquer mais les groupes d'opposition doivent attendre la fin du Conseil pour le faire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : « Il est interdit à tout utilisateur de divulguer à des tiers et notamment à la presse toute information contenue dans les dossiers avant la présentation des dossiers au Conseil Communal et si on divulgue les informations avant, le gestionnaire de la plateforme se réserve le droit de réaliser des enquêtes et de retirer l'accès à la plateforme à l'utilisateur qui n'aura pas respecté notamment son devoir de discrétion ». Voilà. Je trouve que ce sont des règles tout à fait normales. Pour le reste, je suis en train de regarder ce dont il s'agit. On cite quelqu'un du Collège dans cet article ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On dit « l'utilisateur », donc, je suppose que l'utilisateur, les membres du Collège sont également « utilisateurs » de la plateforme puisque vous passez via Plone qui est la plateforme utilisée en matière de Collège. Moi, je veux juste que les choses soient précises pour qu'il n'y ait pas de problème. Si vous considérez qu'on ne peut pas divulguer des informations qui sont dans les documents avant le Conseil Communal, alors, il n'y a plus aucun échevin qui va pouvoir communiquer sur ses dossiers avant le Conseil, je sais que c'est devenu une habitude à Mons, moi, je ne veux pas casser les modes mais si vous voulez le faire, je ne demande pas mieux, quelques échevins ont le droit d'être inquiets parce qu'ils sont quand même habitués mais donc, la règle, soit, elle s'applique à tout le monde, soit à personne parce que si le Collège peut communiquer et que nous, on a des informations de par les dossiers et qu'on ne peut pas répondre au Collège, qu'on doit revenir une semaine après, vous savez qu'avec le temps médiatique, le dossier sera enterré et donc, nous n'avons plus de possibilité de répondre publiquement aux différentes affirmations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie pour votre volonté de contribuer à ce que tout se passe bien et de manière constructive et croyez bien que j'y suis vraiment très, très sensible, je vous remercie vraiment très sincèrement. Deux, il ne s'agit pas de ne pas communiquer ou de ne pas parler, il s'agit de ne pas transmettre les documents, voilà, c'est tout, c'est aussi simple que cela, donc, parler, supposons même que quelqu'un aurait la très mauvaise idée de vous dire ne parlez pas, j'imagine que vous parleriez parce que votre droit, est de pouvoir parler, on le respecte et je me battrais pour que vous puissiez parler et bien entendu, mutatis mutandis, que ce soit les collègues du Collège ou les autres collègues du Conseil, ont ce droit, c'est simplement la non-transmission des documents qui avant été consultables, maintenant, pour faciliter le travail des Conseillers, c'est sur la plateforme mais bien entendu, jusqu'au moment où une décision est prise au Conseil, les documents en tant que tels doivent permettre de prendre une décision dans la sérénité.

ADOPTÉ à l'unanimité – 15^e annexe

17^e Objet : CTX/CULTURE/Biennale 2018 - Contrat cadre – approbation

REMIS

18^e Objet : Cavalcade 2017 - Ordonnance de Police sur l'organisation de la Cavalcade de Jemappes

ADOPTÉ à l'unanimité – 16^e annexe

19^e Objet : Ducasse 2017 - Ordonnance de Police sur l'organisation de la Ducasse

ADOPTÉ à l'unanimité – 17^e annexe

20^e Objet : PERSONNEL NON ENSEIGNANT - Indemnité pour frais funéraires - Révision au 01.01.16

ADOPTÉ à l'unanimité – 18^e annexe

21^e Objet : Vente du bien du sis à Mons (Havré), rue Victor Baudour n°30 cadastré 13ème division, section B n°442K (Atelier communal), accord sur le projet d'acte de vente.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit de la vente de l'atelier communal, rue Victor Baudour en compensation de l'achat de la caserne Cabuy, donc, à l'époque, on avait vendu cela comme une opération blanche mais vu les ventes au rabais, les échanges de

bâtiments, les bâtiments que nous avons encore sur les bras, cela semble être moins le cas, donc, à nouveau, nous vous demandons un petit bilan sur l'ensemble des opérations immobilières autour de ce dossier, voir un peu où on en est en termes d'équilibre budgétaire. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je transmettrais bien sûr. Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : C'est simplement aujourd'hui, le projet d'acte de vente, donc, notre vote, ce sera le même que la fois dernière, c'est-à-dire, ce sera négatif.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : De mémoire, il était négatif non ?

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, exactement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mme MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

2 ABSTENTION : Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 19^e annexe

22^e Objet : TUTELLE DU CPAS - Cadre des départements « Egalité des Chances" et social du CPAS - Révision – Approbation

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

23^e Objet : AB 29701/AB - fin enquête publique + cc - décret voirie

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Comme ce n'est pas très clair dans l'intitulé, il s'agit d'un permis d'urbanisme pour un bâtiment dans le périmètre du PCA des Grands Prés, donc, il y a une demande de dérogation pour la construction en bordure de parcelle en ne respectant donc pas le minimum prévu de 3 mètres au pied de la façade, le trottoir étant réduit parfois jusqu'à 90 cm, alors, pouvez-vous nous rassurer sur le fait que ces dispositions sont bien valables sur la propriété privée et qu'un trottoir et une piste cyclable

digne de ce nom seront bien maintenus comme prévu dans le PCA. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Madame la Conseillère, effectivement, l'intitulé n'est pas très heureux, il s'agit simplement, ici, de prendre connaissance des résultats de l'enquête publique compte tenu d'une modification de voirie et non pas de l'octroi d'un permis qui relève lui, des attributions du Collège mais pour vous rassurer, il est bien prévu l'aménagement d'une piste cyclable et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle le dossier repasse au Conseil parce que le Collège avait lui-même remis un avis défavorable compte tenu de l'absence de cette piste cyclable dans la première version du dossier remis à l'administration communale et le dossier prévoit bien qu'il y a une piste qui fera 2,20 m de large et un trottoir qui sera quant à lui d'une largeur d'1,50 m, donc, je pense que cela devrait répondre à vos inquiétudes.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, je remercie l'Echevin de nous communiquer cette fin d'enquête publique sur ce dossier mais est-ce que cela va être une règle générale que toutes les enquêtes publiques passent en séance publique ou bien ici, c'est un cas particulier ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. M. le Conseiller, donc, en fait, il s'agit de l'application du décret voirie qui prévoit qu'il y a un délai après la clôture de l'enquête publique pour présenter le dossier, les résultats de l'enquête publique au Conseil Communal, de sorte qu'ensuite, le Collège puisse statuer sur le permis mais votre question est tout à fait pertinente parce que cela me permet d'insister sur le fait que l'inscription d'un dossier de modification de voirie, de création ou de modification de voirie tel que celui-ci, n'induit pas nécessairement une approbation à posteriori par le Collège du dossier tel qu'il a été introduit, simplement, le décret voirie prévoit que nous devons passer par la case du Conseil Communal, si je puis dire, dès qu'il y a modification de voirie ou création de voirie et ensuite nous statuerons en connaissance de cause avec les résultats de l'enquête publique sur le dossier mais sans nécessairement conclure positivement sur celui-ci mais je comprends tout à fait votre question puisque la procédure est un peu particulière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ca va, ceci étant, je peux considérer que c'est acquis le

ADOPTÉ à l'unanimité – 21^e annexe

24^e Objet : AB 29518/RM Monsieur WASTEELS agissant pour la SA Le Maisières - fin enquête + décret voirie

ADOPTÉ à l'unanimité – 22^e annexe

25^e Objet : 33e festival international du film d'amour 2017

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Président. Quand je vais sur le site internet du Festival International du Film d'Amour, ce qu'on y lit pratiquement en premier, c'est la mission première, c'est de rendre le cinéma accessible à tous, or, en ce qui concerne le gala d'ouverture et le gala de clôture, c'est uniquement sur invitation. Alors, pour moi, il y a une contradiction entre le fait de vouloir que ce soit accessible à tous et d'un autre côté, que ce soit uniquement sur invitation. En ce qui nous concerne, on estime qu'il suffirait de réserver puisqu'il y a une réservation, le premier réservé, premier servi, voilà, si vous voulez aller au gala d'ouverture du Festival, vous payez vos 15 euros et vous êtes inscrit, idem pour la cérémonie de clôture, vous payez vos 7 euros et vous êtes inscrit mais que ce soit valable pour tous, pas uniquement sur invitation. Il n'y a vraiment aucune raison de faire comme cela à moins qu'on ne veuille continuer à faire une soirée entre amis, une petite soirée mondaine, pour nous, ce n'est pas logique et ce n'est pas acceptable d'autant plus qu'il y a quand même un subside de 45.000 euros à la clef qui est payé par tous les Montois, donc, tous les Montois pourraient avoir le droit à partir du moment où ils ont payé, pourraient avoir le droit à assister au gala d'ouverture et de clôture. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez pour que ce soit clair comme je préside ce Festival, je vais m'abstenir de vous répondre. Pour le Collège, je vais demander à ma collègue, Echevine de la Culture peut-être de dire un mot et si je puis permettre, je transmettrais au délégué général votre demande. Je crois mais je dois vérifier parce que je ne m'en occupe pas dans la gestion quotidienne mais je crois que pour les galas d'ouverture, on peut acheter des tickets ? Non ? Ecoutez, je vais le vérifier. Je t'en prie, Savine.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Donc, effectivement, il y a une volonté du FIFA de s'ouvrir à un plus grand nombre et donc, il y a de nombreuses collaborations avec des associations locales pour ouvrir un maximum les possibilités du Festival au plus grand

nombre, alors, effectivement, je ne connais pas exactement la technicité sur invitation ou pas, il me semblait que quelques places étaient réservables pour les galas d'entrée et de sortie, cela, je dois, effectivement, me renseigner mais la volonté, c'est vraiment de travailler avec des associations locales pour le rendre accessible, il y a des séances au Plaza Art, il y a du travail avec les Articles 27, il y a du travail avec la Maison des Aveugles, donc, voilà, ici, on présente le budget 2017 mais il y a de nombreuses collaborations qui sont organisées dans le cadre du FIFA.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. BOUCHEZ et puis M. TONDREAU.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement, le budget global du FIFA, c'est 600.000 euros. La Ville participe à hauteur de 45.000 en cash mais il y a d'autres interventions et la question était simple, c'était simplement de pouvoir connaître le nombre d'entrées réelles payantes, je dirais, du grand public, si on pouvait avoir cette information-là parce que c'est quand même un bel indicateur de l'engouement, premier aspect et deuxième aspect, j'entends la volonté d'ouvrir et c'est toujours bien mais de savoir aussi si la formule du FIFA et je lance juste la réflexion, si pour faire perdurer ce Festival, on envisage aussi de le faire progresser, évoluer, on a quand même le sentiment ces dernières années d'un essoufflement peut-être, il y a un peu moins de gens lors des galas d'ouverture et de clôture, je ne connais pas les chiffres de participation durant la semaine, donc, c'est pour cela que je vous pose la question, si d'ailleurs, on pouvait avoir une approche sur plusieurs années, ce serait intéressant. Au niveau des personnalités aussi du cinéma, on a été habitué sur les années précédentes à avoir peut-être certaines figures qu'on voit un peu moins à l'heure actuelle, donc, je voulais un petit savoir quelles étaient les ambitions en la matière puisque le Festival a maintenant de nombreuses années, il y a un succès qui a été réel mais de voir pour le futur quelles étaient les opinions et les options qui avaient été envisagées surtout pour faire participer de manière plus importante les Montois. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui M. le Bourgmestre. Tout d'abord, moi, j'ai découvert, je crois que c'est la première fois qu'on peut découvrir le budget de cette manifestation et je voulais vérifier quels étaient exactement, quels étaient les coûts qui étaient à la charge de la Ville dans le cadre de cette manifestation, alors, on m'a confirmé que c'était 45.000 euros pour une somme qui revient chaque année, que vous avez refusé qu'elle passe à 50.000 euros mais je me suis demandé s'il n'y avait pas un coût qui existait parce que je suppose que la location des salles, je n'ai lu cela nulle part dans le budget et je

me suis dit en moi-même, ces locations sont souvent des locations de bâtiments qui sont souvent le Théâtre ou d'autres bâtiments mais qui appartiennent à la Ville, comment cela se fait que cela n'a pas été précisé quelque part et cela représente quel montant, je ne sais pas du tout, c'est une question que je me suis posée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Peut-être quelques éléments de réponse supplémentaires que je suis en mesure de vous donner, le taux payant ou pas payant, cela, je n'ai pas les chiffres sous les yeux, donc, je vous ai fait parvenir le budget à votre demande mais cela, je dois me renseigner par ailleurs. Vous dire aussi que cette année-ci, on l'élargit puisqu'on fera une exposition au Magasin de Papier autour d'un photographe qui a photographié aussi des artistes, donc, on essaye, effectivement, d'avoir des activités qui peuvent s'élargir dans le cadre du Festival Go Futur qui a été lancé par le Gouvernement Wallon en vue de sensibiliser en matière de développement durable, il y aura une projection qui sera programmée dans ce cadre-là, donc, on développe des activités et des collaborations supplémentaires. La dernière question par rapport au budget, le budget du FIFA passe chaque année, en fait et donc, effectivement, il y avait une demande d'augmenter la dotation, ce que la Ville a refusé, donc, on reste au niveau de 45.000 euros et il y a un accord pour occuper le Théâtre, les deux soirs de gala, donc, voilà, ce que nous mettons à disposition du FIFA, ce sont deux soirées, le Théâtre Royal pour l'organisation, pour le reste, il s'agit de sponsoring entre l'organisation du FIFA et les partenaires privés.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Tout en m'abstenant sur le point. Je transmettrais vos propos puisque tout est enregistré et dactylographié, au délégué général en lui demandant de donner une suite et que ce soit le propos tenu par M. BEUGNIES ou que ce soit les vôtres. Si, c'est impossible pour l'édition de cette année-ci, à tout le moins, des changements bien précis pour l'édition suivante. Oui, je vous en prie. M. BEUGNIES d'abord.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Président. Je voulais simplement répondre à Mme l'Echevine, donc, c'est bien pour les galas, en tout cas, d'ouverture et de clôture, c'est bien sur invitation, c'est bien marqué sur le site internet et ce matin, j'ai même reçu, comme chaque année, une invitation pour participer au gala d'ouverture et de clôture et je peux être accompagné de quelqu'un, mon épouse par exemple et apparemment ce n'est pas payant, bon, alors, je ne comprends pas pourquoi parce que je suis Conseiller Communal, ce n'est pas payant, pour moi, il n'y a aucune raison, je ne vois pas pourquoi on devrait avoir ce privilège. Imaginez, nous sommes 45 Conseillers communaux, tout le monde n'y

va peut-être pas mais imaginez qu'il y en a 30 qui y vont avec leur conjoint(e), cela fait 60 x 15 euros = 900 euros de privation de rentrées pour le Festival, moi, je trouve cela pas logique, cela devrait être payant pour les Conseillers Communaux également. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, simplement, une précision par rapport à ce qu'a indiqué l'Echevine, elle nous parle que le reste vient de partenaires privés, il y a quand même la Présidence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on a Fédération Wallonie-Bruxelles Centre Cinéma, Culture-Enseignement, Actions Sociales, Région wallonne, Parlement, Présidence, Tourisme, Actions Sociales, Mobilité, Province de Hainaut, WBI Subvention générale, WBI Val d'Aoste, WBI Chili, WBI Vietnam, WBI Inde, c'est original, Coopération Belge au Développement, SRIW, AWIPH, AWEX, bon, ce n'est pas des partenaires très privés, ils sont même plutôt très, très publics et je suis ravi de connaître l'existence de WBI Inde et WBI Vietnam comme quoi, les pouvoirs publics regorgent de beaucoup d'originalité quand il s'agit d'aller chercher des subsides.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, donc, nous transmettrons tout cela. Moyennant ces commentaires.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, MEUNIER

4 ABSTENTION : Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

ADOPTÉ – 23^e annexe

26^e Objet : 64-Ouvertures de classes maternelles dites "d'été" au 22 novembre 2016

ADOPTÉ à l'unanimité – 24^e annexe

27^e Objet : Taxis : prix de la course

ADOPTÉ à l'unanimité – 25^e annexe

28^e Objet : Taxis : nouveau règlement communal

ADOPTÉ à l'unanimité – 26^e annexe

29^e Objet : E/2016/RW/424.501.02/VT Parking de Messines- Marché A- Contrôle d'accès et speed gates- Arrêt de la procédure en cours et approbation des conditions du nouveau marché et détermination du mode de passation (Procédure négociée directe avec publicité)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie Monsieur.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. J'ai essayé de comprendre ce dossier parce qu'ici, encore une fois, malheureusement, il va y avoir un retard assez conséquent pour pouvoir éventuellement exploiter ce parking qui sera, si j'ai bien compris, occupé suivant abonnement ou d'une certaine façon par les fonctionnaires de la commune mais en tout cas, pour le public. En effet, si j'ai bien compris, il y a un raté au niveau de la procédure en cours, si j'ai bien compris, peut-être M. l'Echevin vous me corrigerez, c'est pour cela que c'est nécessaire d'avoir des explications, si j'ai bien compris, il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire qui a rentré son offre à temps mais il l'aurait fait uniquement par courrier simple, il ne l'aurait pas fait par recommandé, si j'ai bien compris, c'est cela mais suite à cela, vu que vous considérez qu'il ne peut pas être accepté, je trouve que peut-être on pourrait vérifier, vous décidez de changer la procédure et d'employer une procédure négociée directe avec publicité, cela pose plein de questions. On pourrait se demander mais pourquoi vous n'avez pas au départ appliqué cette procédure négociée directe avec publicité, cela vous aurez permis d'éviter le retard qui va être conséquent et qui pourrait facilement arriver à peu près une année de retard, vous savez très bien combien la nécessité d'avoir ces parkings dans ce quartier-là notamment pour tous les problèmes suite aux commerces et les difficultés que nous avons dans ce quartier-là et je trouve extrêmement regrettable que du fait de cette situation, nous avons un retard conséquent pour l'exploitation de ce parking. Merci beaucoup quant à la réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. D'autres remarques ? M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Donc, comme vous le dites, les offres n'ont pas été rentrées valablement, donc, une entreprise a répondu mais pas dans la bonne forme et si maintenant, on change la procédure, c'est justement pour gagner du temps. C'est le marché A ici, qui est annulé mais le marché B est commandé et donc, il y aura un délai probablement dans les différentes commandes et d'après les services parce que j'ai posé la question comme vous l'avez posée, apparemment, on perdrait maximum un mois, c'est ce qu'ils m'ont dit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : J'ai quand même une question, pourquoi vous n'avez pas utilisé cette procédure la première fois et un mois, déjà le fait que c'est rentré fin novembre, nous sommes déjà mi-janvier, donc le mois est largement dépassé, donc, moi, je crois plutôt que c'est plusieurs mois si pas une année.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Ce qu'il y a c'est que pour l'instant, on n'a pas d'offre, donc, on en avait qu'une qui a répondu, donc, si maintenant, on recommençait de la même manière, on risque de ne rien avoir.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Si vous aviez procédé de la manière que vous faites maintenant, vous n'auriez pas eu cette difficulté. Voilà, c'est tout.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Sans offre, on ne peut pas.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Mais oui, vous allez faire la nouvelle procédure et vous dites sans offre mais il y a eu une première offre que vous avez considéré qu'elle arrivait hors délai, si je peux dire cela comme ça et maintenant, vous changez la procédure, vous prenez l'autre procédure, je me dis, vous auriez pu dès le départ, appliquer cette procédure, c'est tout. Cela aurait permis de gagner du temps.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui M. BOUCHEZ, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement une question technique, l'Echevin explique comment le fait qu'il n'y ait eu qu'une seule offre qui a été faite parce que c'est assez fréquent de travailler sur des parkings, il y a quand même plusieurs entreprises qui sont dans le secteur, donc, comment se fait-il qu'on a eu qu'une seule offre ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Moi, je ne peux pas pousser les entreprises à remettre une offre mais ici, d'après l'aspect technique apparemment, il n'y a qu'une seule entreprise qui a remis offre et en ne respectant pas le cahier des charges et donc, à partir de là, on ne sait pas attribuer le marché, si maintenant, on l'avait attribué, vous auriez dit qu'on attribue alors qu'elle n'a pas rendu son offre comme elle devait le faire.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : En fait, mon questionnement était plutôt de savoir si on s'était posé la question de savoir pourquoi ils n'ont pas répondu et pourquoi, la seule entreprise qui a répondu ne l'a pas fait en respectant le cahier des charges et donc, je peux poser la question plus directement, est-ce qu'il n'y a pas un problème dans le cahier des charges, est-ce que les demandes qui sont faites sont réalistes, est-ce que techniquement, on a analysé la chose et comment le cahier des charges a été élaboré parce que si le cahier des charges est bon, je ne pense pas que les entreprises croulent sous les commandes en ce moment, on n'arrête pas de nous dire qu'il faut faire des travaux publics pour faire gagner de l'argent à nos entreprises, donc, admettez que c'est quand même

surprenant, est-ce que le délai de publicité a été respecté, est-ce que la publicité a été suffisamment large et si à ces deux questions, on répond « oui », est-ce qu'il n'y a pas un problème dans le cahier des charges, moi, je pense que cela vaut quand même le coup de s'interroger parce que si pas, vous allez repartir dans une autre procédure mais vous devrez quand même modifier votre cahier des charges parce que les entreprises vont vous expliquer qu'elles n'ont pas répondu parce qu'il y a des demandes techniques auxquelles elles ne savaient pas répondre, donc, je pense que c'est quand même légitime de venir devant le Conseil Communal et d'essayer de trouver une explication à ce genre de chose.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Effectivement, on peut comprendre le questionnement en tant que tel mais on a requalifié en cours de route par rapport à la technicité et la sécurité, donc, il y a deux aspects par rapport à la rénovation complète du parking à un moment donné et par rapport à ce qu'on a demandé d'un point de vue sécurisation, donc, c'est pour cela, le marché a été requalifié par la suite et suite à cela, le cahier des charges était comme vous l'indiquez, M. le Conseiller, peut-être un peu trop exigeant à un moment donné et donc, en fonction de cela, nous avons eu une seule réponse par rapport à la demande initiale et donc, c'est comme cela qu'on est parti mais vous l'avez très bien compris, c'est d'ailleurs pour cela que vous posez la question.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je m'excuse, ce n'est pas clair. Moi, je voudrais savoir parce que je suppose dans la procédure négociée directe avec publicité, qu'est-ce que vous avez comme sécurité d'avoir d'autres candidats, moi, je ne suis pas sûr, vous avez changé le cahier des charges ? Ou bien, c'est une procédure négociée directe avec publicité avec changement de cahier des charges, alors, moi, je ne suis pas sûr que maintenant, vous aurez plus de candidats. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On interrogera le service des Marchés Publics sans l'avis technique. Ce que je peux dire, c'est que les services de Marchés Publics font en général, un travail précis. Le cahier des charges a été, bien entendu, annoncé publiquement et puis, pour avancer, constatant le nombre très réduit, c'est le moins que l'on puisse dire, de réponse, il a été opté pour essayer d'avancer avec une procédure qui est une procédure négociée, voilà.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : C'est la procédure qui change, ce n'est pas le cahier des charges si j'ai bien compris.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, je ne crois pas mais comme je ne connais pas le détail, je vais interroger le service des Marchés Publics, donc, s'il y avait moyen d'avoir une note claire à cet égard, nous pourrions l'envoyer à M. TONDREAU. On fait comme ça. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Merci Mme l'Echevine pour la réponse mais ce qui est intéressant dans ce que vous dites, c'est que vous-même vous reconnaissez que le cahier des charges était trop compliqué ce qui a empêché et donc, là, on peut s'interroger autrement, pourquoi on n'a pas juste modifié le cahier des charges pour garder cette procédure de publicité qui est toujours la plus intéressante en matière financière qui n'ouvre aucun doute sur la procédure et autre question mais qui est plus générale, est-ce que les publicités sont faites uniquement via le canal de la Ville de Mons, les sites et alors, la publication au Journal Officiel quand c'est obligatoire ou est-ce qu'on va parfois au-delà, est-ce qu'on a des entreprises que l'on contacte, etc... parce que plus on a d'entreprises qui participent, plus, c'est intéressant pour la Ville de Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va, sauf si l'Echevine connaît le détail, je vais demander au service qu'on puisse vous répondre sur la publicité qui est faite mais depuis des années, le service fait en sorte que la publicité soit la plus large possible et certainement dans les cahiers professionnels que consultent les entreprises régulièrement, je ne sais plus le nom exact mais il y a un bulletin particulier de tous les Marchés Publics qui est édité très régulièrement, les entreprises regardent ce qui peut les intéresser, donc, nous ferons comme ça. Moyennant ces explications.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mme MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

7 ABSTENTION : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mmes LAGNEAU, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTÉ – 27^e annexe

30^e Objet : E/2017/RF/Calva.Ghlin/TVX/VT Construction d'une salle Calva à Ghlin.
Approbation du projet et du mode de passation (adjudication ouverte)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On a déjà évoqué ce dossier, donc, il s'agit de celui de la salle Calva de Ghlin, donc, c'est un budget important, donc, 1,8 million d'euros pour cette salle qui pourrait accueillir 450 personnes mais comme on l'a déjà évoqué, il y a une multiplication de salles de plus en plus grande avec des cuisines de compétition dans toutes les communes, ce sera peut-être à l'Echevin qui aura le plus de salles de sport ou de salles Calva sur sa commune. On voudrait clairement qu'il y ait peut-être une répartition des salles sur le territoire avec des plus petites salles à certains endroits, des plus grandes à d'autres mais qu'on réponde un peu plus aux besoins, donc, on l'a déjà évoqué à la salle de Flénu, les associations ont déjà évoqué qu'elle était parfois trop grande, qu'on ne savait pas l'occuper de manière adéquate, donc, peut-être qu'on a aussi besoin de plus petites salles et donc, comme pour les salles de sport, il faut essayer de toucher le plus grand nombre de Montois et faire en sorte de ne pas laisser certaines communes sans équipement, donc, on a déjà évoqué, Nimy est parfois le parent pauvre, l'ancienne Maison Communale aurait bien besoin de budget de rénovation et là, il manque, donc, cela, ce sont des aspects qu'on a déjà évoqué par rapport à ces salles. Maintenant, par rapport au cahier de charges proprement dit, on a régulièrement des engagements du Collège à vouloir mieux faire en termes de pratique, que ce soit environnementale ou énergétique et ici, on se rend compte qu'on isole à nouveau selon les standards minimum, du double vitrage, à peine 12 cm d'isolant, avec à nouveau des matériaux issus du pétrole. Si on imagine ce projet en partenariat avec l'école Barigand, avec un système de partenariat public-privé, avec une occupation éventuelle ponctuelle par l'école, on peut regretter en 2017 de ne pas faire dans l'exemplaire comme à la Cité du Bois de Mons, on regrette qu'on utilise finalement encore des standards déjà dépassés à l'heure actuelle. Après, on va encore s'étonner de ne pas savoir payer des factures énergétiques, on va s'étonner de notre vulnérabilité par rapport au prix de l'énergie, donc, on ne peut pas soutenir ce type de projet étant donné qu'on a déjà demandé que les standards utilisés pour la construction des bâtiments publics à Mons soient revus à la hausse. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie Madame. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement, ce n'est pas pour critiquer ce Calva-ci puisque Ghlin est certainement une commune qui est

trop souvent ignorée depuis de nombreuses années maintenant, depuis qu'elle a perdu son Echevin de référence mais le souci, c'est plutôt la politique qui est menée par le Collège en matière de salle Calva, donc, est-ce que l'ambition et je vous pose la question directement, c'est d'avoir une salle Calva dans chacune des 19 sections parce qu'on est bien parti pour ce faire, je ne sais pas si c'était la volonté initiale mais ce que moi, je regrette, c'est qu'on n'ait pas un plan global avec différentes salles selon les zones géographiques, on pourrait réunir les communes par secteur et surtout avoir des salles qui ont des capacités, qui ont des compétences, on va dire des conditions d'exploitation différentes, on peut envisager d'avoir une salle plus grande avec une sonorisation plus efficace pour des soirées, on pourrait en avoir d'autres plus petites pour des réunions familiales, d'autres encore qui se prêtent plus peut-être à des activités ludiques comme des jeux de société ou autres, des rencontres, en tout cas, ce qui est dommage, c'est qu'on a le sentiment que c'est toujours au cas par cas, à un moment il a fallu faire une belle salle à Havré, je regrette l'absence d'ailleurs de l'Echevin puisque nous avons quelques questions à lui poser.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'Echevin est malade.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je respecte cela mais je regrette quand même.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, oui bien entendu.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On peut respecter mais regretter, j'aurais préféré qu'il soit en bonne santé, justement

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous pouvez aussi lui souhaiter un bon rétablissement.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Et je lui souhaite un prompt rétablissement exactement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ca me fait plaisir.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Et une bonne année à l'ensemble des collègues tant qu'on est avec les gentillesse mais simplement, M. le Bourgmestre, cela aurait été intéressant qu'on nous dise un petit peu quelle est l'ambition du Collège en la matière particulièrement ici puisqu'on nous parle d'une salle CALVA mais on aurait pu envisager de faire quelque chose de l'ancienne Maison Communale, ce serait intéressant mais qu'on ait une vision global de toutes les salles dont la Ville de Mons est propriétaire et j'avais d'ailleurs déjà évoqué l'idée que toutes ces salles soient gérées de façon commune que quand on téléphone à la Ville de Mons et selon le besoin, on puisse être dirigé dans une salle ou une autre, voire pourquoi pas proposer plusieurs salles en location pour des événements qui le réclament, ici, on a vraiment le sentiment que c'est tout le temps au cas par cas, on construit une fois dans une commune et puis quelques années plus tard, on a un

peu d'argent, donc, on construit dans une autre, d'autant qu'en plus, ces gestions sont laissées à l'appréciation d'organes totalement différents, quand je parle de salles, je parle des toutes petites CALVA mais cela peut aller jusque pourquoi pas à Mons Expo, ce serait intéressant qu'il y ait une gestion globale, que l'ensemble de ces structures se retrouvent également dans le même cadastre en la matière, donc, peut-être que vous aurez quelques réponses par rapport à vos ambitions en matière de salles, je crois qu'il y a quelques sections qui ne sont pas encore servies, il y en a d'autres qui le sont très bien puisqu'on fait des investissements multiples, que ce soit en matière sportive ou en matière de CALVA et cela ne donne pas une image, en tout cas, de cohérence et de bonne gestion en la matière alors est-ce que vous pourriez nous éclairer, nous rassurer sur ces différents aspects ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Madame l'Echevine, peut-être quelques mots.

M. Mélanie OUALI, Echevine : Oui, simplement, j'aime bien que vous fassiez référence à un moment donné à l'Echevin de référence de Ghlin, c'est sympathique mais simplement, à un moment donné aussi pour vous dire qu'effectivement, sur Ghlin, il n'y a plus de salle à proprement parlé. On a un peu copié le même schéma qu'on a fait sur Havré parce qu'on répond à une réelle demande et donc, je pense que, et des Collègues de Ghlin pourraient en attester aussi bien que moi et surtout les citoyens avant tout puisque je pense que notre rôle ici, c'est de défendre le citoyen et donc, quand quelqu'un se marie sur Ghlin maintenant, il n'y a plus de salle avec un potentiel respectable et donc, là, la salle que nous essayons de développer va représenter plus ou moins 400 personnes et donc, avec un volume intéressant modulable, donc, avec d'autres possibilités comme on le fait sur d'autres communes, oui, le budget est important, certainement mais bon, on a regardé avec mon Collègue de la Régie pour budgétiser et faire cela de façon intelligente avec une possibilité de récupération d'eau de citerne notamment pour les sanitaires, un respect par rapport aux nuisances sonores et au bâtiment énergivore alors quand vous me dites qu'on aurait pu essayer ou du moins tenter de récupérer le bâtiment qui était sur la place, qui date des années 70, donc, qui a plus ou moins mon âge même si je suis bien conservée, ce bâtiment-là était quand même problématique et donc, à un moment donné, continuer à faire des investissements dans cette salle sur la place de Ghlin, selon moi et selon les techniciens puisqu'il faut savoir aussi, faut pouvoir le défendre, c'est un projet purement Ville avec les services techniques de la Ville, il n'y a pas d'auteur de projet, donc, purement réfléchi, je pense que c'est vraiment un travail qui est fait en interne Ville et donc, qui méritait en tout cas, au niveau du Collège, d'être mis en avant avec un respect au niveau des PMR, des

nuisances sonores, de l'isolation et donc, il semblait effectivement au Collège que c'était un beau projet qu'on pouvait mettre en avant et donc, je pense que c'est une volonté aussi, maintenant, quant au développement des différents CALVA dans les différentes communes, on essaye effectivement de toucher les 19 sections et pour une fois, effectivement, on ne dira pas qu'on ne fait que les choses sur Mons-Centre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, M. le Conseiller, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. On ne critique pas du tout le projet de Ghlin parce que s'il y a bien une commune qui a besoin d'infrastructure, c'est celle-là, ce qu'on reproche, c'est qu'en fait, on a un peu le sentiment qu'au niveau du Collège, il y ait une logique de députation provinciale qui s'est instaurée, c'est-à-dire que chaque député à son budget, son département, sa zone et gère un petit peu dans sa zone comme il le souhaite et c'est cela qui ne va pas, c'est qu'à un moment donné, un Collège doit représenter l'ensemble du territoire et d'ailleurs, c'est intéressant, c'est que la première chose qui vous a fait tiquer, c'est la question de l'Echevin de référence par rapport à la commune, donc, cela veut que si une commune n'a pas un Echevin dans le Collège qui vient de cette section, alors, elle pourrait se retrouver un peu moins bien représentée, c'est cela le souci, c'est que le rôle d'un Collège, c'est d'avoir une vision globale pour les 19 communes, c'est d'arrêter cette logique qu'il y a un territoire ou une zone territoriale par Echevin, cela, c'est une logique qui vous est propre, moi, je n'ai jamais considéré quand j'étais Echevin et plus Echevin de Mons ou d'une autre commune, je veux dire, Mons, c'est 19 communes, il n'y a pas de discussion à avoir mais chez vous, c'est quelque chose qui est très prégnant et ce qui amène à des décisions politiques qui sont particulières, c'est qu'avoir une salle CALVA dans chaque section, cela n'a pas de sens, on peut envisager une salle Calva par zone, ça, oui, effectivement, on peut réunir deux, trois communes mais et on sent l'émoi parce que c'est un sujet qui est extrêmement sensible parce que les salles CALVA, c'est un outil politique, cela, c'est clair, on ne travaille pas, ici, avec l'argent du contribuable pour vraiment remplir des besoins ou des demandes mais on se dit que les CALVA, c'est une façon aussi d'avoir un levier politique et là, cela devient dérangeant, non, moi, la seule question que je vous ai posé, en tout cas, la première qui était la plus importante mais sur laquelle je n'ai pas de réponse, c'est de savoir de un, si vous avez une vision globale des projets que vous voulez mener, si c'est le cas, ce serait intéressant de le connaître et surtout quelle est la répartition que vous faites entre ces salles parce qu'il n'y a pas qu'une répartition géographique à avoir, il faut, c'est répondre aux différents besoins qui peuvent se poser, ici, on nous parle pour Ghlin de plus ou moins la

même CALVA qu'Havré, et bien ok, très bien, il faudrait voir les demandes, est-ce que cela va être rempli, est-ce que tout le monde y aura accès, sous quelle forme de gestion et enfin, il y avait une sous-question par rapport à cela, c'est une gestion centralisée parce que pour avoir accès à ces CALVA, ce serait intéressant que n'importe quel citoyen lambda n'ait qu'un coup de téléphone à passer à la Ville, puisse avoir un calendrier d'occupation et sache dans quelle mesure, il peut occuper une salle ou pas, ça, c'est simplement de la bonne gestion en dehors de tout rapport avec des associations, je ne qualifierai pas ce type de rapport mais je crois que tout le monde a compris.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller. Permettez-moi de vous dire qu'on ne partage pas du tout votre opinion pourtant vous l'expliquez avec beaucoup de mots, donc, un, on pense que ces CALVA ont du sens, vous pensez qu'ils n'en ont pas, bon, c'est votre droit le plus strict et nous respectons bien entendu votre sentiment. Deux, vous voulez centraliser, non, on ne centralisera pas, on décentralisera parce que ces salles, ce sont des salles pour les mouvements associatifs, pour les familles et je pense que là où il y a une salle, il y a intérêt à ce que les associations s'impliquent elles-mêmes pour une gestion optimale des lieux. Avons-nous une vision, cela, je dois vraiment vous assurer que la vision depuis votre départ du Collège n'a pas radicalement changé au sein du Collège, moi, qui préside le Collège, je peux vous dire que dans ce domaine, il n'y a pas eu un bouleversement qui ferait que tout d'un coup, ce qui n'aurait pas été fait durant tout un temps, se ferait maintenant et je voudrais vous dire, oui, la volonté est d'avoir ce genre de salles de dimensions différentes dans toutes les communes, nous en avons, pour le moment, Mons, Cuesmes, Villers-St-Ghislain, Harmignies, Spiennes, Flénu, Havré, Jemappes, Maisières, Saint-Symphorien, deux sont prévues dès à présent, c'est Hyon et Ghlin, un qui est à rénover, c'est Saint-Denis et nous continuons et il reste Harveng, Nouvelles, Nimy, Ciply, Mesvin et Obourg, et oui, on a l'intention d'avancer dans chacune des communes et nous trouvons que c'est un lieu extrêmement utile pour les associations. Je vous en prie mais vous avez déjà, à mon avis, pris la parole à deux reprises mais encore une fois, soyez bref. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement, tout d'abord, par rapport à la vision du Collège, si nous ne sommes plus ensemble, c'est que nous avons des divergences, donc, je vous l'ai déjà dit mais il faut répéter apparemment, c'est inutile de nous renvoyer l'élément que nous étions dans le Collège, si vous avez fait le choix de vous séparer, c'est que vous aviez considéré qu'il y avait un manque de cohérence dans notre union et donc, ce problème de cohérence venait bien de difficultés

sur la manière d'envisager l'avenir de notre Ville, donc, nous sommes consistants, nous disons la même chose dedans que dehors, cela, c'est pour le préliminaire. Sur le fond, M. le Bourgmestre, quand on dit qu'il n'y a pas de sens à ne pas centraliser, c'est que le fait qu'on puisse avoir un numéro de téléphone simplement ou une plateforme internet ou on fait cela comme on veut ou on peut avoir les disponibilités de toutes les salles qui sont possibles et bien, dans ce cas-là, c'était simplement plus de clarté, plus de facilités pour les associations et pour tous les citoyens, pas uniquement ceux qui ont le bon contact ou qui doivent passer par le bureau de l'Echevin pour connaître qui il faut contacter pour occuper une salle parce que le nœud du problème à l'heure actuelle, c'est cela, c'est qu'il n'y a pas de visibilité et un citoyen lambda qui n'a pas de relation, qui ne connaît un Conseil Communal ou un Echevin ne sait pas nécessairement à qui il faut s'adresser, cela, c'est un véritable problème. Deuxième aspect, M. le Bourgmestre, vous nous dites quelque chose de très intéressant, vous nous dites, ce sont les associations qui doivent gérer ces salles et là, je vais vous dire, je suis tout à fait d'accord avec vous. Cela ne m'étonne pas que votre Echevine intervient parce quand elle était dans l'opposition, elle était très attentive au traitement égalitaire de chacun mais vous avez dit que ces bâtiments, ces structures CALVA doivent être gérées par les associations, vous avez entièrement raison, sauf, qu'à l'heure actuelle, on a quelques bon exemples, on a Saint-Symphorien, par exemple où là, effectivement, c'est la philharmonie qui s'est impliquée qui au départ, d'ailleurs, a mis les fonds et donc, là, il y a vraiment une gestion associative, une gestion par le terreau local de ce bâtiment mais est-ce que vous pourriez puisque vous avez énuméré les CALVA, énumérer le nombre de CALVA qui sont en gestion par la Ville et qui n'ont pas trouvé de structure associative pour pouvoir les gérer et là, vous en revenez justement à la volonté initiale des CALVA, la volonté initiale, c'était de dire, la Ville va aider des structures qui veulent se prendre en charge et avoir un local, ce n'est plus du tout la logique puisque vous l'avez dit vous-même, votre volonté, c'est d'installer ces salles un peu partout dans les communes indépendamment de l'existence ou non d'une volonté associative de les gérer et donc, je suis désolé, je reviens à mon propos initial, vous l'utilisez comme un levier politique et non pas dans une gestion harmonieuse et égalitaire de l'ensemble des associations et des citoyens, premier aspect. Deuxième aspect, le fait de vouloir quadriller le territoire ne répond pas nécessairement à une demande du monde associatif mais beaucoup plus à une volonté politique. Enfin, M. le Bourgmestre puisque votre nouveau partenaire de majorité était extrêmement attentif à cela lorsqu'il était dans l'opposition, j'ose espérer qu'avec la Charte Associative et le guichet des associations et bien, on aura

un seul numéro de téléphone pour pouvoir réserver une salle parce que je peux vous dire que pour le moment, c'est loin d'être simple, on n'a pas nécessairement une réponse qui est très claire et ce n'est pas évident pour l'ensemble des citoyens d'y avoir accès, ce qui est inacceptable pour la simple et bonne raison que tous les citoyens paient leur impôt et c'est avec l'impôt des citoyens que vous financez ces salles et donc, il est inacceptable qu'elles soient réservées uniquement à quelques-uns.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Hors polémique et je pense de manière sereine, je pense qu'on a quand même tous, même avec des visions différentes comme volonté d'essayer de créer des services pour les citoyens même si on n'est pas toujours d'accord sur la taille, sur le comment, sur le quoi, je pense que ces CALVA, celles qui existent, on veut continuer à ce qu'elles soient exploitées et qu'elles servent aux citoyens et aux associations et je pense que la proposition du Chef de Groupe MR est constructive de pouvoir avoir une plateforme qui permet d'informer le citoyen correctement sur la disponibilité des salles et sur les personnes à contacter, je pense que c'est quand même une proposition plus que positive et je pense que ça, ça ne pourrait pas nécessairement être contradictoire avec votre volonté d'avoir une gestion décentralisée, je pense que si on pouvait au moins essayer de faire ce compromis pour avoir un service pour le citoyen au-delà des positionnements individuels, je pense qu'on arriverait à une solution qui puisse un peu satisfaire tout le monde.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. D'autres réactions ? Ok. Merci pour tous ces commentaires. De mémoire, je pense que dans les comités, dans les divers CALVA, il y a un comité de gestion. De mémoire, après des discussions que nous avons eues ici, je pense même que l'opposition en fait partie, on va être attentif, on va demander à la Régie d'être plus attentive et de voir notamment sur le site de la Ville pour voir ce que nous pourrions faire pour encore davantage assurer la publicité et je crois que nous devons poursuivre les demandes quand elles viennent à la Ville, elles sont renvoyées et dirigées vers la Régie Foncière qui a la responsabilité des salles CALVA mais on peut le faire d'une manière un peu plus explicite via notre site, donc, je vais demander un peu au service, je vais vérifier, je ne sais pas, je vais regarder. Moyennant tout cela.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER,

X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mme MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

2 NON : Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

5 ABSTENTION : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

ADOPTE – 28^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Pour motiver l'abstention, simplement, nous sommes favorables au projet à Ghlin mais comme on n'a pas de vision d'ensemble, on déplore le fait qu'on doive tout le temps décider au cas par cas mais je le répète, nous sommes favorables au projet sur Ghlin.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Oui

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Pour aussi nous justifier, c'est bien « contre » le type de salle et « contre » le type de cahier de charges avec tout cet aspect énergétique et environnemental que nous sommes « contre » ce projet.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok.

31^e Objet : Théâtre Royal de Mons et site des Arbalestriers - Nouvelle convention de collaboration et d'occupation des locaux

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, vous avez pu voir comme moi dans la presse, l'institution qu'est le Manège à qui vous destinez donc cette nouvelle convention de collaboration d'occupation des locaux, envisage si j'ai bien compris, vous m'arrêterez peut-être si c'est une erreur, de sous-louer, en tout cas, de confier la gestion à un privé, c'est à peu près cela que j'ai lu dans la presse mais en même temps, je lis dans votre convention, à l'article 7, que toute cession, toute sous-location même gratuite est interdite à un privé, alors, pour moi, c'est tout à fait contradictoire ou bien, je ne comprends pas très bien, j'ai mal lu, il y a quelque chose qui ne va pas, est-ce que c'est la gestion, est-ce que c'est la sous-location surtout que j'entends dire, même on pourrait envisager de donner au Manège aussi la gestion de l'occupation de certaines salles dans

l'Hôtel de Ville, alors, là, je ne sais pas où on va mais moi, je voudrais avoir des éclaircissements à ce sujet-là parce que j'avoue d'un côté il y a un texte qui dit qu'on ne peut surtout pas sous-louer, on ne peut surtout pas céder, ce que vous faites comme convention mais en même temps, vous voyez que celui à qui vous destinez cette convention et bien, il dit tout de suite qu'on va envisager de donner la gestion du Théâtre à un privé, alors, je ne comprends plus, ça demande des explications.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous devriez être content, non ? J'écoute toujours votre Chef de Groupe avec beaucoup d'attention et il a toujours dit « privé » ici, « privé » là, « privé » ceci, « privé » cela. Je vais vous répondre dans un instant.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Non, non, non.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a un changement d'orientation MR alors.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Non, non, non.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Davantage de services publics.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Cela n'a strictement rien à voir. C'est simplement que ce que vous dites d'un côté, ce qu'on dit de l'autre, ne correspond pas, c'est simplement cela, alors, il faudrait au moins que cela corresponde, c'est cela le problème, savoir si c'est le privé ou le public qui va s'occuper de la gestion du Théâtre, c'est encore un autre débat, ici, je constate simplement ceci, que cela ne correspond pas, alors, pour moi, je crois qu'il faudrait plus ou moins réécrire, si je peux dire ça comme ça, ce projet de convention pour pouvoir permettre au moins la possibilité de donner au Manège de pouvoir réaliser ces desideratas en matière de gestion, voilà, c'est tout ce que j'ai envie de dire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je vais vous donner quelques indications au-delà de la pointe d'humour. Donc, le Théâtre Royal est un théâtre de qualité mais son fonctionnement de base, donc avec vraiment un minimum minimorum de spectacles tourne à un minimum de 400.000 euros par an. Dans ses moyens, il y a à la fois la dimension énergétique, il y a le personnel technique pour la maintenance, il y a toute une série de frais, on peut d'ailleurs vous fournir sans la moindre difficulté le détail du coût annuel et l'autre aspect du théâtre, parfois on nous dit mais vous voyez il y a certains interprètes qui peuvent aller au Magnum, on ne les voit pas sur la Place de Mons, pourquoi, simplement, c'est une affaire de business, à Colfontaine, la salle a une jauge d'environ 2000. Nous avons chez nous, une jauge d'à peu près 1 millier et cela veut dire pour amener des artistes de valeur dans une salle, d'abord, dans une salle, il faut payer et cela coûte souvent très cher et il faut trouver, chercher des gens qui pourraient venir à un prix raisonnable dans

une jauge, dans un théâtre d'un millier de personnes. Le Manège, Mons Arts de la Scène maintenant, nous a indiqué que cela lui était extrêmement compliqué de rechercher et de gérer le théâtre au-delà d'un certain nombre de situations et donc, oui, dans l'état actuel des choses, Mons Arts de la Scène nous demande à la Ville, de pouvoir bénéficier d'un amendement pour rechercher un éventuel partenaire privé qui pourrait alors, moyennant des conditions qui doivent être discutées, qui pourraient alors faire vivre davantage le cœur de la Ville avec des interprètes, des pièces de théâtre, en particulier, voilà, un peu la situation telle que nous la connaissons et nous ne sommes pas opposés à ce que MARS recherche des possibilités qui feraient qu'on retrouve à Mons et singulièrement, sur la Grand-Place un certain nombre de spectacles qui nous manquent mais il faut des professionnels de la gestion de ce type de salle, donc, autant, on voit bien ce que les Arbalestriers peuvent faire, on voit bien ce que le Théâtre du Manège peut faire, le Théâtre Royal, voilà, c'est une grosse machinerie avec des coûts qui sont considérables. Je vous en prie, M. le Conseiller.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je peux comprendre votre souhait et personnellement, je trouve tout à fait normal ce que vous voulez proposer mais le texte et la convention que vous nous soumettez, ne correspondent pas du tout, à vos desideratas, donc, c'est cela que je dis qu'il faut revoir et je demande simplement ou bien, on revisite cette convention et on peut la reporter la prochaine fois justement pour aller dans le sens que vous demandez, pour l'instant, ce n'est pas le cas, lisez cet article 7, ce n'est pas cela du tout. Je m'excuse d'être un peu juriste, cela ne va pas.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Je vais relire l'article 7 avec vous, M. TONDREAU, si vous le voulez bien, donc, en fait, on interdit, effectivement, toute cession de la convention à un tiers ou toute sous-location. Par contre, si vous lisez le dessous, le preneur pourra concéder l'exploitation, c'est bien ce dont il s'agit ici, le Manège, MARS aura la possibilité de céder l'exploitation du théâtre mais il ne fait pas de sous-location et on n'est pas dans une cession de la convention qui lie la Ville et MARS. C'est rédigé tel quel.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Moi, je demande qu'on relise ce texte parce que pour moi, il y a une confusion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On peut relire l'article. « Sur le site du Théâtre Royal, le preneur pourra concéder l'exploitation du site en garantissant les occupations prévues à l'article 9 de la présente convention et dans les conventions conclues avec l'ASBL Mons Divertissement étant entendu que lesdites activités programmées ne pourront en aucun cas

aller à l'encontre de l'ordre public et même des bonnes mœurs. La seule participation financière demandée au concédant sera relative aux charges liées à l'exploitation de l'espace concerné. Le bailleur devra marquer son accord quant à cette concession et aux conditions de celle-ci et l'ASBL MARS reste seule responsable en cas de litige avec le concessionnaire dans le cadre du contrat qui lie les deux parties » et alors, l'occupation de la Salle des Redoutes n'est pas autorisée pour l'organisation de soirées festives, sauf décision spécifique et dûment motivée du Collège pour des circonstances exceptionnelles. Attendez Monsieur Jacquemin, vous avez votre Chef de Groupe qui veut demander la parole. C'est pour lui ? D'accord, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je me permets de revenir sur ce qu'a dit Monsieur TONDREAU parce que ce qui a été lancé comme marché public au niveau Mons Arts de la Scène prévoit le paiement d'un loyer. A partir du moment où on paie un loyer, qu'il n'y a pas de sous-location possible, je pense que là, il y a un problème. Je me doute qu'il n'y aura pas de souci, mais c'est vrai que juridiquement, à partir d'un moment dans le marché public, on parle d'un loyer et que là, on interdit une sous-location, il y a peut-être un petit souci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce n'est pas une sous-location, mais c'est une exploitation. Oui, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Effectivement, d'ailleurs, je profite du point pour relater ce qui m'a été indiqué, peut-être que l'Echevine pourra aussi nous répondre là-dessus, mais apparemment, lors de la revue menée par Baudouin REMY qui a eu lieu dimanche dernier, le bar du théâtre était apparemment fermé lors de l'entracte, qui a amené un entracte plus long pour pouvoir aller sur la place et, apparemment plus important et c'est l'objet de ma question, vous allez comprendre pourquoi je parle de ça, des places numérotées avaient été vendues deux fois et donc, dans le cadre de cette exploitation, puisque la Ville a déjà investi beaucoup d'argent dans le cadre d'une billetterie, si vous confiez l'exploitation à un partenaire privé, on peut quand même s'interroger sur l'intérêt des investissements qui ont été faits en matière de billetterie, puisque le but de cette billetterie était justement de centraliser le tout, je ne peux pas croire que le partenaire privé ou l'exploitant, si c'est un professionnel du spectacle, a déjà son propre mécanisme. Et, donc, là on en revient à ce que j'indiquais tout à l'heure avec les salles CALVA, c'est qu'à un moment donné, il faut arrêter le coup par coup, parce qu'à force de travailler au coup par coup, on prend des décisions qui doivent être contredites un ou deux ans plus tard. Donc, est-ce que vous avez déjà des informations

sur la gestion de la billetterie ? Peut-être que dans le cahier des charges, on obligera alors le partenaire privé à utiliser le mécanisme de la Ville et dans ce cas-là se pose la question de son efficacité parce que, apparemment, les mêmes places sont vendues deux fois lors de certaines représentations ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. On va faire une enquête détaillée pour voir pourquoi le bar était fermé et que s'est-il passé avec la double billetterie, donc, nous allons demander mais vraisemblablement que les intempéries, le verglas ont dû jouer mais on verra et pour le reste, en discutant avec le partenaire potentiel, ils verront bien, ils formuleront des propositions quant à la technique à utiliser pour la billetterie, voilà, quand les discussions auront lieu, on verra s'ils utilisent la billetterie centralisée ou pas et quand est-il de cette billetterie centralisée ? Je me souviens que nihilo tempore, quand on a mis au point cette billetterie, on avait, en effet, des difficultés et de mémoire, le Manège ou M. VASSEUR ou la Fondation, je dois vérifier, avait engagé une personne spécifique censée être compétente en la matière et puis, il a dû se défaire de cette personne, donc, je ne sais plus si maintenant, les problèmes de l'époque sont résolus, nous allons interroger. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Par rapport à cela, M. le Bourgmestre, moi, je vous pose juste la question très directement, est-ce qu'alors, vous êtes prêt à renoncer au système de billetterie qui vous l'avez rappelé, nous a pris beaucoup de temps, coûté beaucoup d'argent à la Ville ou est-ce que dans le cahier des charges parce que cela aussi, vous nous dites, on va chercher un partenaire privé, on discutera avec lui mais avant d'aller discuter, vous connaissez le travail mieux que moi, avant d'aller discuter, il faut quand même fixer si pas un cahier des charges, une série de prérogatives que l'on veut dans le cadre du contrat et du moins, nos demandes, alors, la question est très claire, est-ce que vous êtes prêt à renoncer à notre système de billetterie et donc, vous ne l'indiquez pas dans le cahier des charges pour laisser le plus de possibilités à un partenaire privé éventuel ou est-ce que l'utilisation de notre billetterie fait partie des prérogatives que la Ville continue à réclamer même auprès de ce partenaire privé au risque qu'il n'accepte pas mais il est clair que cela va être beaucoup plus compliqué parce que l'ensemble des structures privées qui travaillent dans le secteur ont développé leur système de billetterie et en général, ils ont beaucoup plus simple à travailler avec celle-ci pour centraliser, ne serait-ce qu'en matière comptable et financière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci en tout cas d'avoir attiré notre attention sur la billetterie et les modalités de vente des billets et nous en parlerons bien sûr avec le responsable de MARS qui lui-même discutera avec un partenaire potentiel. Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Dernière chose, ce que je voudrais vraiment, c'est que le cahier des charges qui va être proposé à différents partenaires par MARS corresponde avec la décision que nous prenons aujourd'hui. Moi, je voudrais faire en sorte qu'on ne puisse pas dire tout d'un coup, qu'un jour, la Ville dise « non, non, nous, on a dit cela » et puis à travers le cahier des charges qui est proposé au partenaire par MARS, la personne qui va décrocher le contrat, d'une certaine façon dise « non, moi, je ne suis lié qu'uniquement au cahier de charges de MARS et rien à voir avec la Ville », je voudrais que cela corresponde, donc, je voudrais vraiment faire en sorte que quelqu'un examine les deux pour voir s'il n'y a pas quelque chose qui peut être contraire. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne voudrais pas vous peiner parce que je ne suis pas dans cet état d'esprit mais pour le moment, on n'a encore rien décidé, on va passer au vote et on décide et on ne décide sur rien d'autre que sur la convention et les termes de la convention, tout le reste a fait l'objet d'un débat, d'un haut niveau intellectuel et j'en suis ravi, on regardera la situation à la lumière de ce qu'on a entendu mais voilà, la seule décision que nous prenons et qui doit être respectée, c'est la convention et ce sont les textes avec leurs mots. Oui mais vous avez déjà pris la parole, donc, je vous en prie, je vous donne la parole mais vraiment brièvement.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est juste une remarque de fond parce que vous aviez l'air un peu moqueur quand vous parliez des débats d'un haut niveau intellectuel

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous n'allez quand même pas juger de mon humeur.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non mais on est au Conseil Communal de la Ville de Mons, si vous vouliez des débats peut-être plus relevés, il fallait avoir d'autres assemblées mais dans un Conseil Communal, effectivement, M. le Bourgmestre, on discute de choses relativement terre à terre mais quand vous avez acheté une place de théâtre, vous aimeriez bien qu'elle ne soit pas occupée par un autre quand vous arrivez, donc, ce n'est peut-être pas d'un très haut niveau intellectuel mais cela fait partie de notre boulot.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

5 ABSTENTION : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

ADOPTE – 29^e annexe

32^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (47^eme série).

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

33^e Objet : Aliénation des emplacements de stationnement n°25 et 90 du parking couvert Rachot à Mons.

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

34^e Objet : Rétrocession et Incorporation dans le domaine public communal de l'assiette de l'extension de la voirie dénommée "Clos de l'Herbette" à Ghlin créée dans le cadre des permis d'urbanisme AB25071/AD et permis de lotir AB24192/AD. Adoption du plan de rétrocession.

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

35^e Objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal de l'assiette de la nouvelle voirie dénommée « Clos Cécile Douard » à Mons créée dans le cadre du permis d'urbanisation AB25683/ID. Adoption du Plan de rétrocession.

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

36^e Objet : BE/2016/RU/877.Gades/ MF - Approbation de l'avant-projet de la rue des Gades située à Mons s'inscrivant dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de l'Ilot du Beffroi

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit de la rénovation de la rue des Gades qui sera faite sous forme d'espace partagé, alors, ce type d'aménagement est au départ prévu pour rendre l'espace public prioritairement aux piétons, la voiture y étant, je dirais, un invité autorisé. A Mons, il est très commode d'utiliser l'espace partagé pour pouvoir

maintenir du stationnement dans toutes les petites rues du centre sans devoir augmenter la largeur des trottoirs car quand on refait une voirie, on doit avoir minimum 1 mètre 50 de trottoir, alors, comme la largeur ne le permet, en généralement pas, on utilise cette astuce permise de l'espace partagé, soit. Il ne faut néanmoins pas que le piéton et particulièrement le riverain piéton soit le dindon de la farce, donc, ma question est, comment comptez-vous sécuriser les sorties des habitations côté Beffroi vu qu'il n'y a pas de trottoir, alors, est-ce qu'il y aura des potelets, est-ce qu'un marquage au sol sera prévu, ce n'est pas clairement indiqué dans le dossier mais je pense que c'est quand même très, très important d'en discuter dès maintenant. Par ailleurs, c'est le choix de remettre des pavés, alors, ma question est, est-ce que ce sont des pavés sciés, si non, est-ce qu'une bande de confort vélo est prévue, est-ce qu'une consultation de la commission vélo est prévue à ce sujet. Une possibilité éventuelle à laquelle il serait possible de réfléchir, ce serait de mettre des grandes dalles pour matérialiser la partie trottoir et que justement à vélo, on puisse rouler éventuellement sur le bord de ces grandes dalles pour justement donc, éviter l'inconfort des pavés et donc, mais quand même garder des pavés au niveau central pour premièrement ralentir le trafic et deuxièmement, pour garder l'aspect patrimonial qui plaît au niveau du centre-ville de Mons. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Effectivement, il y aura du mobilier présent pour délimiter à un moment donné les différentes zones, donc, cela, c'est prévu. Il faut quand même rappeler que le point à l'ordre du jour, aujourd'hui, c'est l'avant-projet et donc, tout peut arriver par la suite, en termes d'aménagement et donc, il est effectivement prévu que nous puissions en collaboration avec mon Collègue de la Mobilité, ajouter un point lors de la commission vélo, nous n'avons pas de difficulté par rapport à cela, simplement, voir par la suite, l'utilité d'une bande confort sur une petite zone qui représente entre la rue Cronque et la rue des Clercs, s'il n'y a pas de zone de confort avant, voilà, mais en tout cas, on y réfléchit et les pavés sont des pavés taillés plats qui permettent quand même un accès vélo déjà à ce stade-ci selon nous assez correct mais on rajoutera le point en commission vélo et on analysera les différentes demandes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie d'accepter la proposition de consulter la commission vélo. J'insiste néanmoins sur cette opportunité d'envisager des bandes de confort parce qu'on évoque souvent le fait que c'est difficile de faire du vélo dans le centre-ville de Mons parce que cela monte, parce qu'il y a des pavés mais

justement, quand on refait les pavés, si on a l'opportunité même sur des petits tronçons, sur chaque petit tronçon qu'on refait, de contourner ce problème, je pense qu'il faut le faire parce que sinon, on va continuer à tourner en rond et de n'avoir jamais une ville qui est accessible correctement au niveau de ces pavés, donc, je pense que si consulte et si on discute, je pense qu'on va peut-être pouvoir trouver une solution qui convienne à tous les utilisateurs. Voilà. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant tout cela, on peut, je pense « accepter ».

ADOPTÉ à l'unanimité – 34^e annexe

37^e Objet : BE/2015.PIC.421.901.00/MF - PIC 2013/2016 - Marché conjoint " Ville de Mons - SWDE " Amélioration et égouttage des rues Th. Massart et Mouzin situées à Nimy - Ratification des modifications apportées au métré de la partie SWDE et diminution de QP (avis rectificatifs 1,2, 3 et 4)

ADOPTÉ à l'unanimité – 35^e annexe

38^e Objet : BE/2016/722.123.00/BD Ecole du Bois de Mons, mission d'études en architecture, stabilité et techniques spéciales - Approbation de la modification du cahier spécial des charges (Addenda n°1)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ici, contrairement à la salle CALVA de Ghlin, là, on se réjouit de l'option qui a été de faire un bâtiment exemplaire, un bâtiment écologique et passif. On demanderait cependant qu'au niveau de ce point qui concerne la manière dont on va évaluer les adjudicataires, dans l'aspect innovant de pratiques telles que le chantier vert, donc, les chantiers verts, ils ont pour but principal de gérer les nuisances environnementales engendrées par les différentes activités liées au chantier, donc, que ce soit des engins, le type d'engins utilisés, le matériel, l'évacuation des déchets, les nuisances générées vis-à-vis des riverains, donc, ce ne serait pas une contrainte que je vous propose de mettre là mais d'ajouter cette possibilité de faire des chantiers verts dans l'aspect innovant, c'est une disposition qui se fait pas mal en France et je pense que ce serait intéressant d'essayer de les impliquer dans les chantiers également dans nos villes en Belgique, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pourquoi pas, nous le signalerons certainement le moment venu, il faut gérer en effet, la période des travaux qui est toujours un moment de

désagrément. Moyennant tout cela, j'imagine qu'on peut avancer. Vous avez d'ailleurs félicité et souligné l'initiative.

ADOPTE à l'unanimité – 36^e annexe

39^e Objet : 2015/764.164.00/LF Rénovation du complexe omnisports de Cuesmes - Approbation avant-projet global

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame MARNEFFE et puis M. JACQUEMIN.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On se réjouit que le nouveau phasage du projet permette comme nous l'avions évoqué de mieux organiser la rénovation du centre sportif avec celle de la piscine notamment au niveau de la mutualisation du système de cogénération. On voudrait néanmoins évoquer la possibilité d'aller plus loin pour que les deux projets soient vraiment intégrés afin d'aboutir à un vrai complexe sportif en travaillant notamment sur les abords, en mutualisant correctement les parkings, en mettant en commun notamment, par exemple, des range-vélos couverts en aménageant les espaces verts de manière à ce qu'il y ait plus de cohérence, donc, pour le moment, donc, l'accès à la piscine se fait d'un côté, l'accès au centre sportif se fait de l'autre mais je pense que plus de lisibilité dans l'accès aux différents endroits permettrait de donner vraiment beaucoup plus de cohérence et donnerait une vraie plus-value au projet.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Evidemment, on n'a rien « contre » la rénovation du complexe omnisports mais à l'instar de ce qui se passe avec les salles CALVA, on va s'abstenir sur ce point parce que je pense qu'il serait opportun d'avoir une vision globale des salles omnisports sur la Ville. On y reviendra après avec l'interpellation que j'ai déposée. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. On a pris note. Oui, vous pouvez dire un mot. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Simplement, pour le Conseiller JACQUEMIN, on a pris note concernant la demande de Mme MARNEFFE. Le Hall omnisports de Cuesmes, je pense que vous savez comment il est. Il est très vétuste, au niveau énergétique, c'est vraiment une catastrophe. La toiture pose problème aussi et donc, la réfection, on est obligé de le faire. Maintenant, cet endroit-là permet justement un lien avec la piscine et c'est ce que Mme MARNEFFE a relevé et cela permet avec le plan piscine de la Région

Wallonne puisqu'il y a un plan piscine comme vous le savez, de pouvoir en même temps bénéficier d'une cogénération qui permettra de diminuer très fortement les consommations énergétiques du futur hall, alors, bon, je comprends bien quand vous dites qu'il faudrait peut-être revoir l'ensemble mais il n'y a pas 36.000 sites sur le territoire montois pour pouvoir y installer des halls omnisports et sincèrement, en ce qui concerne des demandes des clubs sportifs, c'est vraiment une demande, tous nos halls qui sont actuellement sur le territoire montois sont full au niveau occupation, donc, on est vraiment en demande urgente de halls pour pouvoir les mettre à la disposition des différents clubs sportifs.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Juste pour être bien précis, je ne dis pas qu'il ne faut pas rénover la salle omnisports de Cuesmes mais on y viendra un peu plus tard, il y a la création d'une autre salle à Cuesmes.

Sortie de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Ici, on parle quand même de 5,4 millions euros, pour ce prix-là, je pense qu'il est possible de trouver un autre endroit où créer une salle peut-être plus modeste mais pour accueillir d'autres sportifs parce qu'il faut savoir que notamment beaucoup de Montois vont dans des salles de la Ville de Saint-Ghislain ou ailleurs, notamment au Roeulx et donc, je pense que 5,4 millions dans la rénovation, c'est beaucoup. On crée une autre salle dans le même endroit de la Ville. Encore une fois, Ghlin, Nimy, Maisières, etc... ne possèdent aucun équipement sportif et c'est dommageable.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Bon merci. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Juste une chose, ce n'est pas 5,3 millions pour la rénovation du hall, c'est 5,3 millions pour la rénovation et la construction d'un nouveau hall trois plateaux et avec un dojo, donc, c'est quand même un plus au niveau de l'offre pour les différents clubs, donc, ce n'est pas 5,3 millions, sans compter le subside de la Région Wallonne qui est à hauteur de 60 %.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Nous passons au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN

HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

5 ABSTENTION : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

ADOPTE – 37^e annexe

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Pour pouvoir justifier l'abstention, simplement indiquer à l'Echevin même quand c'est de l'argent wallon, cela s'additionne et cela fait quand même 5,4 millions, donc, le fait de la provenance de l'argent ne change rien au bilan global. Pour le reste, cette salle doit certainement être rénovée mais encore une fois, on n'a pas de vision d'ensemble des projets qui sont faits commune par commune.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je défends les intérêts de la Ville aussi.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Et le contribuable Montois, il ne paie pas d'impôt à la Wallonie peut-être.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Intérêts partagés.

Entrée de Mme URBAIN = 36 présents.

40^e Objet : Aide exceptionnelle pour l'exercice 2017 - Crise économique

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : C'est plutôt une intervention globale sur les points 40 et 41. Je suppose que cela ne pose pas de problème. Une première chose, il y a un conditionnement de ces aides financières qui a été fait par un rapport du CRAC et où on met en lumière que si la Ville est bien sous plan de gestion et respecte son plan de gestion, la RCA elle-même n'est pas sous plan de gestion et que ces dotations à charge de la Ville sont en augmentation régulière et c'est à charge de la Ville de pallier à ces problèmes budgétaires au niveau de la RCA. Le CRAC pointe du doigt la nécessité que la RCA se charge d'assurer son propre équilibre budgétaire et donc, que la Ville ne soit pas tributaire de cette gestion-là. On aimerait bien qu'au nom du Conseil Communal, on demande justement, un plan de gestion finalement au niveau de la RCA pour justement qu'il n'y ait pas ce type de renflouement régulier qui est demandé à la Ville de Mons pour permettre

l'équilibre des comptes de la RCA. C'est un préalable, c'est vraiment quelque chose qui est noté dans le dossier suite au rapport du CRAC. L'autre élément de ce dossier, donc, c'est plutôt le point 41 et il concerne l'amélioration des installations du Stade Tondreau. Je pense qu'on a entendu tout et son contraire dans la presse cette semaine, donc, on a entendu que l'argent serait destiné au Stade Tondreau pour des nouveaux terrains synthétiques, pour des panneaux photovoltaïques et pour un parking et finalement, non, ce parking-là, il ne sera pas rénové par la Ville, ce sera rénové par l'Hôpital et puis, bon voilà, rien n'est clair. Pendant tout un temps, on a également parlé de la démolition de la T3 et de la T4 qui était jugée comme extrêmement prioritaire, vu tout l'aspect sécuritaire, donc, cela, on n'en parle plus et donc, il y a un budget, donc, voilà, on va voter pour un budget mais on ne sait pas quoi, on ne sait pas pourquoi faire. C'est intéressant mais je pense qu'on ne va pas donner un blanc-seing et on aimerait bien savoir ce qu'il en est ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, pas de souci. Oui, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, pour continuer sur la lancée de Mme la Conseillère Ecolo, effectivement, on a entendu beaucoup de choses, je ne vais pas revenir sur le fait, sur les 1 million 6 vu que vous avez rapidement éteint l'incendie. Mon propos, il concerne plutôt comme Mme MARNEFFE, la sécurisation de la tribune 4. C'est problématique, elle a déjà été évoquée dans la presse et l'Echevin des Sports a déclaré quand même en mai 2015 ce que vient de dire Catherine, en fait. « Il s'avère nécessaire d'assainir le site en déconstruisant la tribune 4 qui devient dangereuse, le bâtiment déconstruit serait alors remplacé par une palissade ». Franchement, pas de problème à ce niveau-là. Effectivement, si la démolition est nécessaire, afin de sécuriser le site, on se rend compte que l'interdiction d'accès au site semble également être indispensable. Le problème c'est qu'entre ces déclarations et maintenant, il y a huit mois et que, voilà, ma question elle est assez simple : qu'est ce qui va advenir de cette tribune 4 ? Le site se trouve - et Catherine l'avait déjà dit au Conseil précédent - à proximité d'écoles, à proximité de commerces, donc, selon le MR, il apparaît très urgent d'avancer dans ce dossier, à tout le moins pour la sécurisation de la tribune 4 qui est juste en face de l'avenue du Tir et qui est un lieu de passage quand même assez conséquent ? Merci Monsieur le Bourgmestre pour vos réponses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, moi je vais revenir plus longuement sur le Million 6 pour un peu comprendre ce qui se passe et quelles sont les ambitions du Collège en la matière ? On a quand même un article de presse où

deux Echevins s'expriment pour ce projet. Donc, on nous explique qu'avec 1 Million 6, on va installer des panneaux photovoltaïques, qu'on va refaire le parking pour 800.000 euros et quelques aménagements mais surtout, on ne touchera pas aux tribunes, c'est d'ailleurs la conclusion du journaliste de s'interroger du pourquoi on ne touche pas à cette tribune, donc c'est la T3 qui donne sur l'avenue du Tir et qui menace de s'écrouler. D'ailleurs, Mme MARNEFFE en avait déjà parlé lors du précédent Conseil en expliquant, à juste titre, qu'il y avait toute une série de problèmes de mobilité, particulièrement pour les piétons et les cyclistes, au niveau de l'avenue du Tir et cette tribune pose également question. Je ne dois pas rappeler qu'on y a souvent retrouvé des sans-abri, que c'est un lieu où l'on peut accéder avec beaucoup de facilités contrairement à ce qui est indiqué, que dans l'Albertine qui est l'ancien lieu de réunion après les matchs, on peut encore retrouver un bar, on peut retrouver des divans, il y a des objets, c'est plein de gravas, on a vraiment l'impression que c'est un endroit qui a été abandonné après une scène de guerre, et donc, il y a véritablement quelque chose à faire au niveau de cette tribune. Alors, je dois vous avouer que j'étais assez surpris de la sortie de l'Echevin, premier élément par rapport à l'agencement des priorités, parce que je crois qu'avant de mettre des panneaux photovoltaïques sur le toit de la tribune, il faudrait peut-être faire en sorte que celle qui donne à rue ne tombe pas, mais, ça, on pourrait encore le discuter. Alors, on nous a dit que le parking était également un problème. Le parking, il est dans cet état-là depuis plus de vingt ans ; quand on a joué en Division I, cela ne posait aucun problème de recevoir Anderlecht dans ces conditions-là, par contre, maintenant, recevoir Braine-le-Comte, ça, on se dit quand même qu'en matière d'image de marque, ça doit être méchamment embêtant. Donc, c'est vrai que cette sortie était un peu surprenante et puis finalement, vous avez rétro-pédalé, en tout cas, vous avez indiqué qu'il était nullement question pour le Collège d'avancer de la sorte, ce qui a d'ailleurs amené des titres selon lesquels il y aurait quelques bisbrouilles au Collège, je dois vous avouer que j'ai été un peu surpris parce que moi, je pensais qu'il y avait une unanimité entre vous et que j'étais le seul fauteur de troubles.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si ce n'est qu'un peu, ce n'est pas très grave.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ca va, vous avez raison.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si vous étiez très surpris, là, je serai un peu peiné.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je ne l'ai été qu'un peu parce qu'entre les déclarations publiques et les coulisses, on a quand même, nous, la chance de savoir un peu ce qui s'y passe et donc, voilà, d'où une petite surprise mais en tout cas, je me dis ils

progressent parce maintenant, ils arrivent même à se disputer entre eux mais bon, je suis par contre, plus inquiet en tant que citoyen montois des choix qui sont opérés, donc, M. le Bourgmestre, la question est très simple, est-ce que c'était l'ambition du Collège au départ d'investir ce 1,6 million via la Régie et sous le coup de réactions, peut-être de clubs de sports, qui je suis certain, n'ont pas manqué de répondre quand ils ont vu les montants qu'on comptait investir, vous vous êtes retiré de ce jeu et vous avez dit « ok, on ne va pas dans cette direction-là » ou est-ce que et là, sur le plan politique, c'est beaucoup plus embêtant, est-ce que votre Echevin, vos échevins, ont considéré qu'ils pouvaient prendre des décisions en dehors de l'accord du Collège parce que l'engagement de M. DARVILLE est quand même très fort, il parle entre guillemets, donc, j'écarte tout de suite l'éventualité d'un journaliste un peu dans l'empressement qui veut sortir une bonne info, ici, l'Echevin s'exprime et donc, à partir de là, c'est qu'il a donné lui-même l'information et avouez que là, cela pose un problème en matière de gestion politique, est-ce que l'Echevin DARVILLE, ce qui viendrait confirmer certains propos de mon Collègue Emmanuel TONDREAU, considère au même titre qu'un chef d'entreprise qu'il est dirigeant de la structure Régie Foncière et que quelque part, il dispose des budgets comme il l'entend faisant fi des décisions de Collège mais cela ne peut être qu'une chose ou l'autre, soit, vous vous êtes rétracté, soit, votre Echevin a été un peu trop loin, alors, si ce n'était que la première fois, cela ne serait pas grave mais malheureusement, ce n'est pas la première fois que cela arrive dans ce genre de dossier, des dossiers souvent techniques qui impliquent des moyens financiers importants, encore une fois, moi, je ne fais qu'appliquer les grandes leçons que vous avez souhaité me donner en matière de gestion publique et de politique et donc, je trouve que c'est particulièrement important et intéressant. Enfin, dernier point, il y a une chose que vous n'avez pas démentie à votre Echevin qui par contre, est beaucoup plus inquiétant, c'est justement le traitement de la tribune qui se trouve côté avenue du Tir, là, vous n'avez pas indiqué contrairement à ce qu'il avait dit qu'on ne toucherait pas à cette tribune et donc, la question est très simple, M. le Bourgmestre, si vous souhaitez cette tribune en l'état est-ce que vous avez toutes vos garanties en matière de stabilité, en matière de sécurité, qu'il n'y a aucun risque particulièrement par le temps actuel, d'avoir un incident et si nous avons la garantie, alors, cela relève du choix politique d'avoir l'avenue du Tir dans cet état-là ou est-ce que vous comptez, pour des raisons de sécurité, procéder aux travaux minimum qui permettront alors, à cette tribune d'offrir toutes les garanties aux différents passants qui passent devant cette structure. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. D'autres intervenants ? Oui, M. TONDREAU, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : C'est une explication M. le Bourgmestre. Je me souviens qu'il y a un certain nombre de mois, peut-être même plus d'un an, on avait discuté du principe de ces aides exceptionnelles. On avait dit qu'il y avait une partie des aides exceptionnelles qui servaient pour la crise économique, puis on avait dit que l'autre partie servait pour la rénovation du stade, c'était à l'époque, si je me souviens bien où Mons était toujours en D1 à l'époque, à ce moment-là tout le monde considérait normal et c'était une volonté à la fois du Collège de plaider auprès de la Région Wallonne pour avoir une somme conséquente pour pouvoir rénover le stade et puis comme, Mons, ne se trouvait plus en D1 mais à un niveau beaucoup plus bas, du moins le club, automatiquement, il y a eu une réflexion pour savoir si on pouvait encore bénéficier de cette aide exceptionnelle quant au club de football qui était une aide conséquente et je me souviens très bien avoir posé la question parce qu'à ce moment-là, on m'a dit « oui mais cette aide exceptionnelle, elle ne va pas servir au club mais elle va servir à d'autres destinations », c'est ce que M. BARVAIS m'avait dit en son temps, je me souviens très bien lors d'une réunion et cela va servir à d'autres destinations, c'est-à-dire tout simplement faire en sorte de diminuer le déficit de la Ville de Mons, c'est à peu près cela si je me souviens bien ce qu'on avait dit. Moi, je voudrais savoir aujourd'hui, quand vous parlez d'aides exceptionnelles pour l'exercice 2017 pour le stade, est-ce que ça va d'une certaine façon vraiment servir pour le stade ou bien si elles vont servir comme on l'avait dit en son temps, uniquement simplement pour diminuer le déficit de la Ville, cela, je me souviens très bien que c'était une discussion que nous avons eue et je vois, M. BARVAIS, qui me confirme dans ce sens-là, donc, moi, je voudrais avoir des éclaircissements, est-ce que la volonté du Bourgmestre, c'est pour dire, d'une certaine façon, on s'est trompé, de pouvoir attribuer cela au club de football comme M. DARVILLE et c'est un rétropédalage pour pouvoir dire, d'une certaine façon parce que cette aide exceptionnelle, donc, cela vient de la Région et nous devons en rembourser 50 % si je me souviens bien, si j'ai bien lu des documents, donc, moi, je voudrais avoir l'explication là-dessus, je comprends l'aide exceptionnelle pour l'exercice 2017 – crise économique, le point 40 mais le point 41, est-ce que c'est un habillage mais est-ce que cela cache quelque chose pour dire on va voter pour le stade mais en fait, cela ne va pas servir pour le stade, cela va servir directement pour la Ville, c'est cela l'explication que je voudrais avoir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si plus personne ne souhaite s'exprimer, peut-être M. le Président du CPAS.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre et je vais essayer de re-clarifier comme je l'ai fait pour le journaliste. Cette problématique des aides exceptionnelles, donc, on est dans le cadre, effectivement, d'une aide exceptionnelle apportée par la Région Wallonne à différentes communes frappées par la crise économique, donc, on est dans une décision qui est de 2014, une décision globale et dans la même décision pour la Ville de Mons, il y a notamment la crise sidérurgique, un prêt de 2 millions 560.000 euros et en complément une aide exceptionnelle complémentaire de 8,3 millions proposée pour la problématique du stade mais donc, on est dans le cadre d'une aide exceptionnelle apportée pour certaines communes frappées par la crise économique. C'est effectivement, un prêt remboursable dont les montants annuels sont inscrits 14, 15, 16, 17 et 18 avec des montants qui sont fixés et une intervention communale dans l'annuité qui est croissante, c'est-à-dire que pour 2014, on doit prendre en charge 20 %, 2015 : 30 % ? 2016 : 40 %, 2017 : 50 % et 2018 : 50 %, donc, on aurait très bien pu décider de tout cela, en 2014 pour 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, or, la Région Wallonne a simplement demandé que chaque année si on était d'accord pour continuer cette formule, on repasse au Conseil pour dire « oui, nous voulons bien, cette année avoir les sommes telles que reprises », donc, on aurait très bien pu, en 2014, dire ok, on est d'accord de 2014 à 2018 suite à une décision de la Région Wallonne, on repasse chaque année et donc, cet argent est destiné à couvrir les problématiques globales que nous avons par rapport à la crise économique. Nous pouvons les utiliser comme toutes les autres communes qui ont reçu des aides exceptionnelles de ce type pour couvrir les problématiques globales liées à la crise économique et donc, puisque vous êtes attentif au budget et qu'on a beaucoup discuté et que vous êtes attentif, vous avez certainement constaté que ni à l'ordinaire ni à l'extraordinaire, il n'y a un franc qui est prévu au niveau de la Ville de Mons pour des investissements ou des prises en charge à l'ordinaire ou à l'extraordinaire pour le stade, celui-ci est confié par bail emphytéotique à la RCA, c'est à la RCA d'assumer, la Ville, effectivement et je réponds par cette formule à Madame la Conseillère, effectivement, le CRAC s'intéresse à ce qui est consolidé, c'est-à-dire la Ville, le CPAS, la Police et le CRAC et je vous rappelle aussi que c'est pour la première fois qu'on a inscrit des droits constatés au niveau de la RCA de retour vers la Ville, donc, il n'y a pas d'argent prévu au niveau de la Ville pour des investissements au niveau de Stade Tondreau ni à l'ordinaire ni à l'extraordinaire. Je ne crois pas pouvoir être plus clair.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais peut-être rajouter l'un ou l'autre élément, donc, si M. le Président me le permet. Les 1,6 million, comme je l'ai indiqué, le Collège n'a absolument rien décidé. Madame MARNEFFE a dit «vous avez dit l'Hôpital mais... », je vous confirme que d'un contact que j'ai eu avec la Directrice de l'Hôpital qu'il y a bien une intention de l'Hôpital Ambroise Paré de désengorger son propre parking qui est véritablement saturé, qui pose d'énormes problèmes et Ambroise Paré cherche des endroits pour pouvoir permettre à son personnel, le personnel médical qui arrive le matin et qui repart le soir de se garer, donc, sans vouloir faire de la peine à M. BOUCHEZ, ce n'est pas tout d'un coup, on recevait Anderlecht et maintenant Braine-le-Comte, ni Anderlecht ni Braine-le-Comte ne sont concernés parce qu'on est en train de faire. C'est l'Hôpital Public Ambroise Paré qui cherche des solutions et c'est vrai que dans l'état actuel des choses, le chiffre ou le montant cité par Ambroise Paré, c'est de l'ordre de 800.000 euros. Deuxième élément, c'est alors dans la politique énergétique souhaitée d'ailleurs avec force et à propos par Madame MARNEFFE, la Ville d'une manière générale tente d'améliorer les performances énergétiques là où c'est possible et on a, je le reconnais moi-même pas mal de travail en commençant par tout le bloc de l'Hôtel de Ville et dans cet esprit-là, il est envisagé, proposé qu'éventuellement, on tente d'élaborer un cahier des charges et de rechercher un partenariat public-privé pour des installations de panneaux solaires qui réduiraient considérablement la consommation de gaz et mazout. Cela en est nulle part, il y a une intention mais cela doit se réaliser dans une politique plus générale de réduction de la consommation d'énergie fossile et là, il y en a pour 400.000 à peu près et pour le terrain synthétique, il y a un constat pour le moment, c'est que ce terrain synthétique qui existe à l'Albert est en mauvais état mais comme l'a signalé le Collège, on prend acte de ce mauvais état mais il y a un certain nombre de priorités que nous devons examiner et parmi ces priorités, on recherche un terrain pour le hockey, on voudrait faire aboutir la rénovation du rugby, etc... et nous n'avons pris aucune décision pour le terrain synthétique, donc, voilà, la réalité des faits, j'imagine qu'il y a eu des explications, je ne mets en cause strictement personne mais je vous donne l'élément factuel tel que cela existe. Par ailleurs, pour ce qui concerne les travaux de la tribune située côté avenue du Tir, nous aimerions l'abattre mais quand on a et M. le Chef de Groupe connaît cela parfaitement, quand on a la liste de tous les investissements à réaliser au sein de la Ville de Mons, les routes, les trottoirs, etc... Il y a une hiérarchie dans les priorités et pour le moment, tout en reconnaissant que l'idéal serait de pouvoir l'abattre, dans la hiérarchie des priorités, nous n'en sommes pas encore à dire, on pourra faire ceci et dernier point, je vais demander aux

pompier, donc, cela si on peut le noter, pour qu'il y ait à nouveau, un examen en termes de sécurité car je ne voudrais en aucun cas qu'il y ait une difficulté de cette nature, voilà un peu l'état du dossier 40 et 41. Oui, M. DUFRANE, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, je vais juste intervenir sur le point sur lequel je suis intervenu, c'est-à-dire la sécurisation de la T4, moi, ce qui commence à nous peiner et à nous ennuyer, c'est que dans la presse, on lit les intentions du Collège, on les lit chaque mois et là, cela fait 8 mois et vous nous dites que dans la hiérarchisation, la T4 n'est plus vraiment une priorité, alors, nous ce qu'on aimerait bien, c'est qu'il y ait une hiérarchisation alors, des effets d'annonces parce qu'on ne sait plus à quel saint se vouer, on ne sait plus, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Pour moi, les choses ne sont toujours pas claires, donc, je vous entends, ce n'est pas ce qui a été dit dans la presse maintenant, donc, vous nous parlez du hockey, de différentes possibilités de ce terrain synthétique, on n'a pas non plus de nom par rapport à la T3 et à la T4. Mes Collègues ont rappelé toute la question de l'avenue du Tir également qui est primordiale et qui est complètement liée aux décisions qu'on prend pour ce stade de foot, donc, de nouveau, je ne vais pas refaire le débat sur la sécurisation des enfants des abords des écoles, blabla, je l'ai déjà fait au dernier Conseil mais on ne sait pas ce qu'on nous demande de signer là maintenant, qu'est-ce qu'on fait, c'est pourquoi ces budgets, on ne sait pas, ce n'est pas clair, donc, en gros, on signe un chèque en blanc, je ne comprends pas, ce n'est pas clair.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Ces aides exceptionnelles, elles ont un titre mais ce sont des aides exceptionnelles pour la crise économique, donc, on peut les attribuer à des missions qui sont des missions spécifiques de la Ville comme par exemple, une augmentation des frais de fonctionnement ou du personnel ou arriver à combler notre déficit, donc, c'est vraiment une aide exceptionnelle qui est donnée pour cela, effectivement, quand on dit pour les différentes communes qui sont soumises à la crise économique, on les aide pour la crise sidérurgique, évidemment, la crise sidérurgique à Mons, elle date des années 80, donc, pour avoir l'aide proportionnelle à l'aide qu'il fallait au niveau de la Ville de Mons, le Tondreau a été une des explications comme la crise économique et comme la crise sidérurgique, c'est pour cela qu'on peut utiliser cela à l'ordinaire comme à l'extraordinaire, on ne doit pas justifier ces dépenses par rapport à des investissements au niveau du Tondreau.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense que c'est aussi important, on parlait d'intitulé d'ordre du jour, je pense que pour les citoyens, il y a clairement un manque de visibilité totale et d'ailleurs, nous, en tant que Conseillers, on pédale, on a pris un certain temps à comprendre le mécanisme budgétaire qui est caché derrière cet intitulé, je pense qu'il faut clairement dire que ce sont des aides exceptionnelles pour des Villes en situation budgétaire difficile pour équilibrer les comptes parce que sinon, avec des intitulés pareils, des articles de journaux qui vont dans tous les sens parce que les déclarations ne sont pas claires non plus eh bien, le citoyen, il ne s'y retrouve pas, il ne comprend rien.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui. Je reconnais que l'intitulé mériterait un libellé, comment dirais-je un libellé mais c'est un libellé et je pense qu'on ne peut pas changer comme dit l'Echevin puisque cela a été l'intitulé régional et c'est la raison pour laquelle cela se trouve mais on doit l'expliquer peut-être au moment où on discute du point pour que ce soit clair. Oui, je vous en prie, M. le Chef de Groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Dans ce sens-là, on ne peut pas changer l'intitulé puisque c'est simplement un prétexte que la Région a trouvé pour renvoyer de l'argent à Mons pour compenser de l'argent qui avait été versé à Liège pour le tram et à Charleroi pour d'autres opérations, donc, c'est juste cela, il ne faut pas faire « oh », c'est une vérité, c'est d'ailleurs M. PARMENTIER qui a eu cette initiative. Maintenant, sur le fond du dossier, M. le Bourgmestre, j'ai envie de vous dire « vous êtes extraordinaire », je vous le dis avec beaucoup de sincérité et moi, je me suis toujours posé la question de savoir si c'était naturel ou si vraiment voilà, vous aviez réfléchi au préalable à la manière dont vous alliez me répondre parce que le 1,6 million, il y a une contradiction manifeste entre vous et votre Echevin et vous nous présentez la chose comme si ce n'était rien et donc, vous dites, bin oui, 1,6 million finalement, il y en aura un puisqu'il y a l'hôpital qui va faire un parking et quand on parle de recevoir Anderlecht ou Braine-le-Comte, vous avez évoqué mon nom, faut juste expliquer à votre Echevin parce que c'est lui qui a présenté cela, comme un investissement de la Régie dans le cadre de l'activité football, donc, moi, vous savez, je ne suis qu'un Conseiller Communal lambda, je lis la presse, j'essaie de me renseigner par rapport à cet élément-là et donc, moi, j'ai pris pour argent comptant la parole d'un Echevin puisqu'on nous a souvent expliqué que la parole d'un Echevin, c'était quand même l'autorité, donc, cela valait quelque chose. En ce qui concerne les panneaux solaires, là aussi, il y a vraiment quelque chose qui est vraiment ahurissant dans votre réponse parce que vous nous expliquez dans un deuxième temps que

vous n'avez pas l'argent pour détruire une tribune qui pose véritablement un problème urbanistique et un problème potentiellement de sécurité mais par contre, vous dites, maintenant, le Collège, sa nouvelle priorité, moi, j'avais cru comprendre en lisant votre interview de rentrée que c'était la sécurité votre priorité et les politiques sociales, bon, maintenant, c'est l'énergie, c'est bien mais à force d'avoir plein de priorités, on n'en a plus et là, vous nous dites, allez, il faut quand même mettre des panneaux solaires parce que c'est important, je suis désolé de vous le dire mais faire de la politique, vous le savez beaucoup mieux que moi, c'est choisir entre détruire cette tribune 3 et mettre des panneaux solaires sur le toit du stade, je pense qu'il vaut mieux détruire la tribune, voilà mais cela vous en faites ce que vous voulez, cela, cela s'appelle un choix politique qui est différent. Enfin, dernier point, cela, c'est vraiment la cerise sur la gâteau, c'est le terrain synthétique parce que plutôt que nous expliquer qu'en fait vous démentez totalement votre Echevin, que vous ne ferez pas le terrain synthétique, que le club vous a dit que le terrain était en mauvais état mais bon, qu'il n'avait qu'à vivre avec cela et cela, moi, je peux l'entendre, je trouve qu'au contraire, cela peut relever de la bonne gestion, vous nous dites, on a pris acte, on verra bien, j'attire juste votre attention sur un point, c'est que le même club de football qui a également des installations à Quévy a fait exactement la même demande de terrain synthétique à la Commune de Quévy et le dossier, lui, est beaucoup plus avancé puisque la commune est prête à faire l'investissement, moi, j'attire juste votre attention que c'est bien d'avoir un club sur deux communes mais cela serait intéressant que les deux villes ou en tout cas, les deux communes dans ce cas-ci, une ville et une commune, collaborent entre elles pour ne pas faire deux fois les mêmes investissements, je pense que si le club peut jouir d'un nouveau terrain synthétique qu'il soit à Mons ou à Quévy, cela leur permettra en tout cas de faire face à tout le moins aux entraînements particulièrement des plus jeunes. Enfin, deux derniers points, M. le Bourgmestre, sur le plan politique, j'en conclus donc, par rapport à votre réponse que votre Echevin s'est beaucoup trop avancé et que vous le démentez aujourd'hui, vous l'avez déjà fait via un communiqué de presse et donc, voilà, apparemment, la parole de M. DARVILLE doit alors avoir l'aval du Collège au préalable, j'espère que cela ne lui attirera pas les mêmes foudres que certains qui ont pu connaître les mêmes difficultés même si je n'ai jamais été démenti sur le fond, je m'en fais une fierté sur la forme parfois mais par exemple, les bus gratuits, finalement, on est arrivé à ce que j'avais indiqué. Dernier point, M. le Bourgmestre, simplement pour vous remercier parce qu'il faut toujours avoir une note positive quand on peut, vous remercier de faire appel aux pompiers pour maintenir la sécurité et vous rappeler que c'est vous le

premier magistrat de la Ville et que donc, vous êtes le premier responsable de la sécurité, donc, vous voyez qu'on pense également à vos intérêts, nous ne voudrions pas que vous ne puissiez pas être candidat en 2018 et je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n'en doute pas. Merci pour votre propre interprétation de ce que j'ai dit et fait.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 38^e annexe

41^e Objet : Aides exceptionnelles pour l'exercice 2017 - Améliorations des installations du stade Tondreau

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

2 NON : Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 39^e annexe

Entrée de Mme DEFRISE = 37 présents.

42^e Objet : 040 / 364 - 09 : Mines, minières, carrières et terrils - Taxe de répartition

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Président. Ici, on nous explique qu'on ne compte pas lever la taxe sur les mines, minières, carrières et terrils mais qu'avec la compensation de la Région Wallonne qui est équivalente en termes de montant, c'est une opération nulle mais là, on nous demande de voter dans les différents articles, on ne parle pas de la compensation de la Région Wallonne.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. D'autres interventions ? M. le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Donc, effectivement, c'est premièrement ne pas lever la taxe sur les mines, minières et deuxièmement de compléter le formulaire de déclaration optant pour la compensation 2017 de la Région, donc, forcément, on demande la compensation et c'est parce qu'on a la compensation que l'on exonère, donc, en fait, on n'a pas de diminution au niveau de nos recettes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok ? Parfait.

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^e annexe

Entrée de Mme WAELPUT = 38 présents

43^e Objet : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons afin d'améliorer la ponctualité et la qualité de la ligne 96 Quévy-Frameries-Mons. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive alors aux motions. La première proposition de motion de M. BOUCHEZ et proposition de Mme Marie MEUNIER, pour l'un comme pour l'autre, je propose au Conseil de les prendre en considération et d'entamer la discussion. M. BOUCHEZ l'ayant déposé avant Mme MEUNIER, je vous cède bien volontiers la parole.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Vous le savez la ligne 96 qui va de Quévy à Bruxelles a rencontré de nombreuses difficultés ces derniers temps. Ces difficultés se traduisent particulièrement à Mons, dans le cadre de ce qui relève des correspondances puisque nous avons plusieurs difficultés en la matière. Alors, à une époque, certains ont fait circuler le bruit que cette ligne aurait été menacée pour sa survie tout simplement. Le Ministre de la Mobilité, François BELLOT a été extrêmement clair et a indiqué que la ligne 96 sur l'ensemble de son tracé, c'est-à-dire, de Quévy à Bruxelles ne serait pas menacée, serait donc, maintenue, premier engagement du Ministre en la matière. Deuxième aspect, c'était en ce qui concerne la qualité de cette ligne. Le Ministre lui-

même, a indiqué et a bien compris les difficultés des navetteurs qui sont de plusieurs types. Le premier type de difficulté, relève comme je l'ai indiqué des temps de correspondance et donc, on se retrouve avec des temps de correspondance quand il faut changer de train entre Quévy – Mons et ensuite reprendre un train de Mons vers Bruxelles, on avait des temps de correspondance qui était trop court et qui empêchait parfois les navetteurs de pouvoir prendre leur train. Deuxième difficulté, c'est simplement la présence des trains sur les voies, on avait des voies qui étaient trop éloignées l'une de l'autre et donc, on avait par exemple un train qui arrivait en voie 1 et l'autre, la correspondance qui se faisait en voie 6 en plus avec la passerelle provisoire, cela ne simplifie la vie parce qu'il faut quand même aussi se rendre compte, j'ai entendu beaucoup de choses, j'ai lu aussi d'autres textes en la matière mais les travaux de la gare n'aident pas, on n'arrête pas de nous expliquer que le ferroviaire est totalement terminé, en permanence, il y a deux voies qui sont inoccupables et inexploitable au niveau de la gare de Mons pour le moment, donc, tant que la gare n'est pas totalement finie, ces voies vont varier mais il y aura toujours deux voies qui ne seront pas exploitables et donc, ici, l'idée, c'est de pouvoir avoir des voies qui soient plus proches l'une de l'autre pour permettre des correspondances facilitées. Enfin, troisième élément, c'est bien sûr tout ce qui est ponctualité sur cette ligne, on a des trains qui arrivent trop tard ou parfois ils arrivent quand même à l'heure mais encore une fois, le train précédent, lui est déjà parti ou alors, il est lui-même fortement en retard et donc, là, cela allonge considérablement le temps de trajet mais donc, on le voit, là, il y a une difficulté. La première difficulté, c'est lorsqu'un train venant de Quévy vers Mons est en retard et bien celui qui doit partir vers Bruxelles n'attend pas les navetteurs. Le Ministre a déjà pris une série d'engagements et l'intérêt de cette motion, c'est que l'ensemble des élus montois se joignent aux communes de Frameries où cela a été voté à l'unanimité, à la commune de Quévy dont on a déjà parlé où cela a été voté à l'unanimité et également aux demandes du Ministre à l'égard de la SNCB et d'Infrabel, donc, je le rappelle, ce n'est pas le Ministre qui a la main sur les différentes décisions en matière d'horaire ou en matière d'aménagement des voies puisqu'il y a des sociétés publiques autonomes qui gèrent le service en tant que tel, le Ministre ayant la main sur la dotation et quelques éléments de gestion mais certainement pas les prestations ferroviaires en tant que telles et donc, la demande de cette motion est de formuler formellement à la SNCB et à Infrabel d'améliorer significativement la ponctualité de la ligne ainsi que de garantir les temps de correspondance en gare de Mons et prévoir autant que possible des correspondances de quai à quai pour la facilité des voyageurs. Article 2 : de communiquer aux navetteurs

concernés le soutien du Conseil Communal de la Ville de Mons et notre disponibilité à soutenir les initiatives auprès de la SNCB et d'Infrabel d'autant que et je me permets de faire une remarque par rapport à l'autre motion qui a été déposée, entre le moment du dépôt de ces motions et maintenant, il y a eu un changement, c'est que la SNCB s'est déjà engagée à un projet pilote qui consiste à faire attendre les trains en gare de Mons si le train venant de Quévy est en retard, alors, cela peut paraître simple de demander à un train d'attendre mais en réalité, pour la SNCB, c'est véritablement un travail logistique très important puisqu'un train qui partirait en retard depuis la gare de Mons, il faut faire en sorte de gérer les autres correspondances et surtout les autres trafics sur l'ensemble du réseau SNCB, donc, il faut agencer l'ordre de passage des trains différemment et donc, ce qui est demandé ici, c'est finalement de tenir compte des engagements qui ont déjà été pris et surtout de pouvoir arriver à une unanimité qui permette à chacun en dehors de toute considération politique de soutenir les navetteurs montois mais également les navetteurs venant de Frameries et de Quévy parce que ces navetteurs n'ayant plus confiance dans les correspondances et bien, ils viennent en voiture, engorger un peu plus la Ville de Mons, donc, il y a véritablement un intérêt communal en la matière, désengorger la ville en permettant à des navetteurs venant d'autres communes de venir en train et d'avoir confiance dans le service ferroviaire sans devoir prendre leur voiture et également les navetteurs montois qui auront un service de plus grande qualité sur cette ligne 96 qui malheureusement est devenue trop célèbre pour son manque de qualité et également son manque de sécurité. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Peut-être Madame MEUNIER.

44^e Objet : Motion communale relative à la ligne Quévy - Frameries - Mons - Bruxelles.
Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale PS Marie MEUNIER

Mme Marie MEUNIER, Conseillère : M. le Bourgmestre. Nous sommes toutes et tous concernés par cette problématique qui est la ligne 96 tous partis confondus. Mon groupe a bien pris connaissance de la motion présentée ce soir par M. BOUCHEZ et nous constatons aussi que le groupe MR a la mérite de s'être penché sur la problématique, force est de constater que pour nous, cette motion est incomplète. La réduction du nombre de lignes, le manque de ponctualité des trains et donc, le non-respect des correspondances entre les lignes, le fait de réduire le nombre de gares conduisent les navetteurs à se diriger vers les grandes gares comme celle de Mons et ainsi saturer nos voiries comme par

exemple, le ring de Mons, ce qui tend à aggraver la mobilité montoise et augmente le risque de pollution. De plus, un autre problème important découle directement de ce phénomène, il s'agit du parking. La SNCB pense pour le futur, le nombre de places de parking prévues à la gare de Mons ne sera pas suffisant pour absorber les voitures des navetteurs. En effet, les navetteurs en direction de Bruxelles comme ceux venant de Genly par exemple, embouteillent le parking de la gare, ce qui engendrent déjà actuellement une migration des voitures vers les parkings du Lotto Mons Expo ou de l'Hôtel Van Der Valk qui ne sont pas destinés aux navetteurs pour le moment, c'est pourquoi, il me semble indispensable de proposer également une motion. Il est important de rappeler que des modifications ont été effectuées sur cette ligne en 2015. Celles-ci consistant à maintenir un trajet direct de Quévy-Frameries-Mons à Bruxelles uniquement le matin et le soir alors que la ligne était ouverte en permanence auparavant y compris le week-end. Il se trouve que la SNCB a envisagé d'autres modifications liées à cette ligne, à savoir un allongement du temps de parcours. En comparaison à 2014, cette augmentation est d'environ 20 minutes supplémentaires à l'aller, 25 minutes en plus pour le retour, soit une augmentation de quasi 30 % de la durée du trajet. Les retards sont quotidiens sur cette ligne et particulièrement longs surtout pendant les heures de pointe, ce qui entraîne de nombreuses difficultés pour les navetteurs qu'ils se déplacent dans le sens Mons-Quévy ou vers Bruxelles. Les correspondances quai à quai seraient déjà un gain de temps pour les navetteurs devant changer de train si celles-ci étaient mises en place. Il me semble que les agents de la SNCB ne sont pas plus bêtes que vous et moi, ils doivent avoir conscience du problème. D'après les responsables de navetteurs.be, tous ces retards liés à cette ligne sont en grande partie due à des problèmes de matériel qui ne serait pas entretenu à temps et cela par manque de moyens financiers. Comment améliorer le réseau, si de son côté Infrabel, ne peut pas réaliser les investissements nécessaires. Dans sa motion, M. BOUCHEZ ne mentionne à aucun moment une intervention auprès du Ministre, il me semble que quand une institution ne sait résoudre un problème, c'est la tutelle qu'il faut interpeller. Deux pétitions citoyennes ont été lancées ces dernières semaines, celles-ci ont récolté depuis la fin novembre non loin de 2000 signatures. Samedi matin, Gianni TABBONE et Gery BAELE de l'association Navetteurs.be, le plus important groupe de pression des utilisateurs du rail étaient présents à l'école communale de Genly pour rencontrer les utilisateurs déçus et agacés de la ligne 96. C'est pourquoi, mon groupe propose de solliciter auprès du Ministre de la Mobilité François BELLOT, chargé de Belgocontrol et de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges de maintenir les dispositions horaires actuelles afin de ne pas

allonger le temps de parcours entre Quévy-Frameries-Mons et Bruxelles. De prendre des mesures urgentes afin de garantir une meilleure ponctualité sur la ligne 96 ainsi que le respect des correspondances vers les autres lignes et de maintenir une navette directe pendant les heures pointes entre Quévy-Frameries-Mons et Bruxelles. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'autres collègues souhaitent prendre la parole ? Ok. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je trouve dommage et je le dis très calmement. Je trouve dommage de vouloir politiser, faire un petit coup politique par rapport à cela. Vous auriez dû être pom-pom girl parce qu'à chaque fois que je dis quelque chose, il y a « Oh », « Ah » ou alors, le parlement britannique, cela, c'est aussi une autre issue mais je trouve dommage de politiser ce dossier parce qu'à Quévy et à Frameries, ils ont été capables de voter à l'unanimité, donc, cela veut dire que finalement, la grande ville a beaucoup de choses à apprendre de conseils communaux peut-être plus restreints où les intérêts du citoyen passent en avant, alors, je ne vais pas polémiquer, simplement vous indiquer que vous savez quand on voit le coût de la gare de Mons, on peut quand même s'interroger quand on nous dit qu'il n'y a pas de moyens financiers du côté de la SNCB mais voilà, ça, ce n'est pas très grave, gare de Mons dont j'ai appris que finalement, le Bourgmestre n'y était totalement pour rien, j'espère qu'il va garder cette ligne jusqu'au moment de l'inauguration, je ne voudrais pas qu'au moment de l'inauguration, on se dise, le Bourgmestre bâtisseur, une des nouvelles réalisations de M. DI RUPO alors que vous n'y pouvez rien, vous passez votre temps à l'heure actuelle à nous expliquer que vous n'y pouvez rien de cette gare, vous ne l'avez pas toujours dit, en 2008-2010, j'ai cru comprendre que M. CALATRAVA était venu, ici, devant les étudiants d'architecture et que finalement, là, c'était quand même un grand avantage pour la Ville de Mons d'avoir M. CALATRAVA comme Architecte mais maintenant, vous nous dites que vous n'y pouvez rien, moi, je vous crois, j'espère juste que vous serez cohérent.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si vous pouviez avoir la bonté de rester concentré sur le sujet. Je pense pleinement que vous seriez encore plus apprécié par vos Collègues.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je suis pleinement concentré.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai ce sentiment mais vous le pouvez bien entendu mais je vous préviens, je vais limiter le temps, vous avez pris la parole pour la deuxième fois, vous vous écartez du sujet, ayez la gentillesse de conclure pour qu'on puisse avancer raisonnablement.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Il n'y a rien qui limite le temps en la matière. J'ai pris la parole pour la deuxième fois et on est autorisé à intervenir deux fois sur chaque point, je crois que c'est votre groupe qui évoquait les moyens financiers globaux de la SNCB, je ne fais juste qu'illustrer un élément, voilà, et en plus, comme il y a deux points, je peux intervenir deux fois sur mon texte et deux fois sur celui du parti socialiste, donc, laissez-moi terminer, cela ira plus vite. Quant au fait de vous inquiéter de mes relations avec mes collègues, je vous en remercie mais ce n'est pas mon premier point de préoccupation. En ce qui concerne la motion, ce qui pose problème, c'est que vous allez voter un texte qui – je l'ai dit tout à l'heure – donc, moi, je veux bien qu'on fasse de la politique politicienne et vous pouvez dire que le MR est responsable de tous les problèmes de l'humanité, vous pouvez même l'ajouter dans le texte et franchement, on peut peut-être même le voter, je vous demande juste de ne pas voter quelque chose qui ne correspond à la réalité. Le Ministre a déjà pris des engagements, donc, lui demander de reprendre les mêmes engagements qu'il a déjà pris, vous avez raison, cela ne mange pas de pain mais à un moment donné, il a donné une mission très précise à la SNCB et à Infrabel, depuis lors, il y a déjà la SNCB qui a réagi en mettant sur la table une proposition concrète, donc, de grâce, si vous voulez faire apparaître le nom François BELLOT dans la motion, on la votera malgré tout, soyez apaisés mais faites en sorte que votre motion corresponde à la demande réelle des usagers et aussi à l'état de la situation, on est quand même pas plus bêtes qu'à Frameries et qu'à Quévy, j'espère qu'on peut aller dans cette direction.

Deuxième aspect, moi, je veux bien qu'on parle des moyens budgétaires de la SNCB, des petites gares mais cela n'a rien à voir, cela n'a strictement rien à voir, on parle, ici, d'une ligne précise avec des demandes précises et concrètes, le but d'une motion, c'est demander à un autre niveau de pouvoir ou une structure publique de pouvoir aller dans une certaine direction, ne parlons pas de façon générale, on est le Conseil Communal de la Ville de Mons, ce n'est pas ici, que l'on va déterminer les budgets attribués à la SNCB, cela, il faut aller au Parlement Fédéral, il y en a qui ont la chance d'y être, d'ailleurs, on est mardi aujourd'hui, jeudi, c'est la séance plénière, je ne doute que ces dossiers seront évoqués, donc, simplement, soyons constructifs, soyons adultes, fusionnons nos deux textes, sur les deux textes, si vous voulez faire apparaître une demande auprès du Ministre François BELLOT, il n'y a pas de difficulté dans notre chef mais nous souhaitons quand même que l'on prenne en compte les initiatives qui ont déjà été prises et donc, très concrètement, M. le Bourgmestre, je vous propose peut-être qu'on puisse discuter ce point en coulisses, pendant que les autres motions sont avancées, qu'on essayer de trouver un point d'accord,

qu'on revienne avec un texte commun et qu'on puisse voter à l'unanimité ce texte commun, ce serait dommage de s'opposer sur une question aussi fondamentale.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Il n'en sera pas fait ainsi. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets alors aux voix, votre proposition de motion. Il y avait une demande de parole ? Ah, pardon.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Quand j'entends M. BOUCHEZ, je vais être en deux temps. Je suis très heureux de voir que le MR s'occupe des navetteurs de la région de Mons mais j'en suis quand même très étonné car si mes souvenirs sont bons, j'ai peut-être des problèmes de mémoire mais pas par rapport à vous ou en tout cas, très faible par rapport à vous, le Gouvernement NVA-MR a induit 1,5 milliard d'économie dans le budget global de la SNCB, cela fait donc, 7,5 milliards d'euros en 5 ans. Tous les citoyens, tous, supportent cette prise avec conséquence, ces économies aveugles dans le budget de la SNCB et voilà, Georges-Louis BOUCHEZ qui nous interpelle en disant « mon dieu, c'est horrible ce qui se passe à la SNCB », je crois qu'il y a un gros problème, c'est une attitude de schizophrénie et je dirais même franchement quelques fois que j'ai l'impression que vous avez raté votre carrière, vous devriez être animateur à BEL RTL.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Restons, restons courtois. M. BOUCHEZ a dit que son principal objectif n'était pas de plaire aux Collègues, j'imagine que vous n'avez pas ce sentiment-là mais je vous demanderai, voilà, restons très corrects. Pour faits personnels, je vous donne la parole mais vraiment d'une manière courte comme vous en êtes capable.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je ne vais pas me mettre au niveau de M. HAMBYE, je suis laisserai le privilège de la polémique et le monopole, simplement, qu'on ne mélange pas les dossiers, on n'est pas en train de traiter, ici, de la question de la SNCB, je pourrais vous répondre longuement là-dessus, d'ailleurs, vous savez l'argent, quand on fait des gares à 500.000.000 d'euros, c'est vrai qu'il vaut mieux diminuer la dotation pour que l'argent soit exploité à autre chose mais pour le reste, je demande simplement que l'on puisse travailler ensemble sur quelque chose qui concerne les navetteurs montois, nous serions la seule des trois communes à voter de façon différente, M. le Bourgmestre, me dit, alors, je trouve que c'était une proposition constructive, on nous a tellement accusé d'être destructeurs, de bloquer, etc... ici, on se donne le temps du reste du Conseil qui va être relativement encore long pour discuter un texte commun, vous nous dites « non » sans aucune justification et cela donne lieu à un certain laisser-aller de la part de M. HAMBYE, bon, voilà, ça, ça lui appartient, moi, je n'ai pas envie de rentrer là-dedans, donc, M. le Bourgmestre, je vous demande une

nouvelle fois, je profite de ce fait personnel pour vous réitérer ma demande, que l'on puisse et je vous le dis tout de suite, on peut y indiquer le nom de François BELLOT, faire des demandes à François BELLOT et au Gouvernement Fédéral, vous pouvez même y mettre Charles MICHEL si cela vous fait du bien, moi, je veux juste qu'on ait un texte qui corresponde à la réalité et qui soit, avec les propositions concrètes, en lien avec cette ligne 96, si certains veulent mener le débat sur le financement de la SNCB, il y a encore des élections en 2019, ce sera l'occasion et donc, chacun est libre de faire ce qu'il veut, de se présenter aux élections, d'écrire des livres, de dire ce qu'il veut sur les uns et les autres, moi, je ne veux pas rentrer là-dedans, je veux juste qu'on puisse avancer sur cette question de façon concrète et en faire autre chose qu'une simple question politicienne.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Plus personne ne souhaite prendre la parole, alors, d'abord le point 43, c'est la motion de M. BOUCHEZ.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

8 OUI : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mmes LAGNEAU, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

30 NON : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

REJETE – 41^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le point 44, la motion de Mme MEUNIER.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

ADOPTÉ – 42^e annexe

44^e Objet – 1 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons proposant un plan global pour lutter contre l'insécurité. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller Communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous en sommes au point 44 -1, le plan global pour lutter contre l'insécurité. M. BOUCHEZ, le Collège demande à sa majorité de ne pas accepter d'en discuter et de reporter l'examen du sujet au Conseil de Police où vos représentants pourront bien entendu débattre en profondeur du sujet. Oui, je vous cède la parole.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ce n'est la première fois que vous faites le coup, sauf que vous allez quand même avoir une grande difficulté au niveau de Conseil de Police, par exemple, de parler de l'éclairage public, de parler de l'aménagement du territoire, de parler des amendes administratives, de parler du rôle des gardiens de la paix, de la manière dont le Bourgmestre doit gérer les événements, cela, n'a aucun sens, en fait, vous le faites pour éviter le débat public parce qu'en fait, vous êtes très, très ennuyé par rapport à cela parce que ça ne va pas du tout dans votre théorie où vous essayez de dire que le MR est un groupe destructeur, qui ne fait que porter atteinte à l'image de la Ville, ici, on vient avec des propositions concrètes, détaillées, vous avez pu comprendre qu'on a rencontré d'autres zones de police, des professionnels de la justice pour élaborer à la fois les considérants et les propositions et vous préférez vous en sortir avec une pirouette purement formelle pour dire de ne pas débattre, je trouve que cela abaisse le débat mais surtout ce qui est problématique, M. le Bourgmestre, c'est que vous nous avez expliqué que la sécurité était votre priorité, donc, moi, je me dis, on va venir avec quelque chose de concret, avec quelque chose d'intéressant, je crois, en tout cas, j'ai la faiblesse de le penser et le Collège va nous répondre, on va inter-réagir. Je pensais que vous alliez amender, nous expliquer déjà peut-être des mesures que vous avez prises en la matière et qui donc, devaient être retirées de la motion parce qu'elles n'avaient plus de pertinence. Vous voyez, un vrai boulot constructif, un vrai boulot politique, dans l'intérêt du citoyen. Vous savez, c'est que vous n'arrêtez pas de demander de l'opposition constructive, et donc, en réalité, vous attendez qu'on soit dans la critique et de pouvoir nous pointer du doigt, mais quand on est dans la proposition, vous ne voulez quand même pas faire un travail dans l'intérêt du citoyen. Je trouve que cet abaissement du Conseil Communal dans des jeux politiques, c'est vous qui le faites, c'est vous qui en portez une responsabilité, vous savez très bien que le Conseil de Police n'est pas compétent pour les $\frac{3}{4}$ des points qui s'y retrouvent et

jusqu'à preuve du contraire, je vous invite quand même à relire la loi, même si nous sommes membres d'une zone de police, vous restez et ça, j'ai beaucoup de mal à vous le faire passer, mais pourtant c'est indiqué tel quel dans la loi, vous restez le responsable de la sécurité sur votre territoire. Et donc, le fait qu'il y ait une zone de police indique simplement qu'il y a un chef de corps qui fonctionnellement doit gérer la zone avec un conseil au-dessus de lui mais ce n'est pas le chef de zone qui est le chef de la sécurité dans la Ville de Mons. Vous n'êtes pas le chef de la sécurité dans la commune de Quévy et c'est ça, en fait, tout le problème. C'est que comme vous cumulez les deux fonctions, à la fois Président de la zone et en plus, Bourgmestre, vous vous dites toutes les questions de sécurité vont être évaluées au niveau de la zone, mais alors, moi, je vous pose la question : « comment fait Mme Lecomte à Quévy ? ». Elle, elle doit, à un moment donné, quand elle a des questions de sécurité sur son territoire, elle ne l'évoque jamais au Conseil communal, elle dit aux gens de Quévy vous n'avez qu'à en parler à Monsieur DI RUPO parce qu'il est responsable de la sécurité sur notre territoire. Ça ne tient pas la route votre interprétation des choses, la loi est très claire, vous êtes le seul et l'unique responsable de la sécurité dans la Ville de Mons et à ce titre-là, on a le droit de discuter de la sécurité ici. Dernier point pour quand même faire allusion à votre prédécesseur, en tout cas, à celui qui a été faisant fonction, je ne comprends plus bien. En 2013, il nous fait une grande opération Rambo dans la rue des Capucins et au niveau du quartier de la gare, d'ailleurs, il fait une page dans le journal, la veille, de venir avec la Police et les Services AFSCA, etc... C'est vrai qu'après, on nous a dit, ah, on n'a pas arrêté grand monde ... Mais oui, ça, si vous le mettez dans le journal, ça n'aide pas, il vaut mieux que la planque, elle soit discrète, c'est évident. Mais, bon, voilà, c'est une autre méthode de travail. A Mons, en général, on a souvent connaissance des contrôles avant qu'ils aient lieu, particulièrement dans l'Horeca d'ailleurs. Mais, ça, c'est une pratique, c'est une tradition apparemment montoise, mais à cette époque-là, Monsieur MARTIN, il n'agissait pas comme patron de la zone de police, il agissait en tant que Bourgmestre de la Ville de Mons, faisant fonction certes, mais Bourgmestre quand même. Et Monsieur MARTIN, il était très volontariste sur le quartier de la Gare, il y a beaucoup de points dans cette motion qui concernent le Commissariat. On nous a dit on va mettre un Commissariat à la Gare, ça va renforcer la sécurité. Pas de chance, il est fermé à 16 heures ; ça, c'est clair qu'entre 8 heures et 16 heures, il ne se passe pas grand-chose, ce n'est pas la meilleure heure pour la délinquance, chacun travaille selon son créneau horaire. Mais, donc, à l'époque, Monsieur MARTIN, il vient dans le journal, il va à l'Athénée Royal, il descend en rue avec les policiers, Madame

VULLO du Parquet et vous allez voir ce que vous allez voir. Et donc, moi je me suis dit, dans l'élan qui a été insufflé par Monsieur MARTIN quand il était Bourgmestre, je lui rends hommage d'ailleurs sur cette action, l'intention était bonne, l'impulsion était très bonne, et bien, je me dis que Monsieur DI RUPO, il va vouloir poursuivre cet impulsion par ce faisant fonction, il avait confiance en ce faisant fonction. Donc, il va vouloir poursuivre l'action qui a été menée ... Et bien, non, je vois qu'il se réfugie derrière une question purement formaliste qui, en plus, ne correspond pas à la réalité. Ce n'est pas l'interprétation de la Loi, j'ai déjà eu beaucoup de discussions avec Mme la Directrice Générale f.f. mais vous pouvez retourner le problème dans tous les sens, c'est à vous de déterminer les questions de sécurité sur votre territoire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Donc, conformément à l'article 7 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je demande si le Conseil veut prendre en considération la proposition de motion ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 NON : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

8 ABSTENTION : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mmes LAGNEAU, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

REJETE – 43^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, ça ira au Conseil de Police.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On peut toujours motiver une abstention

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, allez-y

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, pour la prise de parole qui était quand même compliquée. Moi, je suis quand même assez d'accord, ici, deux secondes et c'est pour ça qu'on va s'abstenir aussi, c'est qu'il y a différentes matières qui régissent des matières para-communales et qui sont d'intérêt communal et qui sont tout le temps, tout le temps débattues ici en Conseil Communal. Je prends la RCA, la Fondation, on a même des Conseil conjoints – CPAS Conseil – et je trouve ça vraiment déconcertant qu'on ne puisse pas avoir ce débat ici et seulement au Conseil de Police à

partir du moment où les matières soient tellement éclatées au niveau des compétences communales. C'est vraiment regrettable. Merci beaucoup.

44^e Objet – 2 : Motion relative à la prévention du vol de vélos sur le territoire montois. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Catherine MARNEFFE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Le 44^e - 2, c'est une motion déposée par Mme MARNEFFE. Je pose la question si on la prend considération. Est-ce que certains s'y opposent ? On est d'accord ? Parfait. Madame, peut-être, pourriez-vous présenter votre motion puis voir ce que donnera le débat ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, juste une question. Le vol, c'est un délit pénal, c'est quand même bizarre que vous ne le renvoyez pas vers la zone de police ? C'est ahurissant votre interprétation des choses !!!

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous laisse maître des propos que vous tenez.

M. Georges-Louis BOUCHEZ : C'est normal parce que vous n'avez pas d'argument de fond, vous vous rendez bien compte que vous avez tort sur le plan juridique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est bien connu ... Heureusement que vous êtes là pour avoir des arguments de fond ...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, est-ce que l'on pourrait pour le prochain Conseil Communal, avoir un juriste spécialisé en droit public qui vient nous expliquer ce qui relève des compétences du Conseil et du Conseil de la zone de police ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La réponse est « non ».

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est une grande ouverture en tout cas, vous êtes un grand démocrate, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La réponse est non. Vous aurez le Collège. Madame, j'étais en train de vous donner la parole quand je fus coupé mais je vous la restitue bien volontiers.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit d'évoquer le vol de vélos sur le territoire montois. On avait eu comme information par le Conseil de Police que les statistiques des vélos entre 2014 et 2015 avaient été en augmentation de 40 à 90 vols de vélos déclarés. On n'a pas eu les chiffres pour 2016 mais l'Echevin m'a dit que c'était sensiblement en diminution mais que le nombre de vols reste élevé. Par ailleurs, les vols ne sont pas toujours déclarés parce que de nombreuses victimes ne portent pas plainte systématiquement parce qu'elles estiment que cela ne sert à rien. Dans ce contexte-là et

aussi dans la mesure où la police investit actuellement peu de moyens pour élucider le vol de vélos, on essaye de venir avec des propositions constructives pour essayer de limiter ce problème qui ne fait que diminuer le nombre de cyclistes montois parce que quand un cycliste se fait voler son vélo, parfois, il n'en rachète pas et il se tourne vers un autre mode de transport. Donc, cela n'aide pas notre politique pour essayer de développer ce mode de transport au niveau du territoire. Je vous propose d'agir au niveau de plusieurs axes.

D'abord, d'agir au niveau du manque de stationnement, donc, pour éviter le vol de vélo, il faut essayer d'augmenter le nombre d'endroits où on peut attacher son vélo de manière sécurisée. Cela peut être fait déjà en accélérant la mise en place des ranges-vélo de type U, c'est un U renversé, donc, c'est un système qui permet de facilement attacher son vélo de différentes manières et de mettre ces range-vélos devant les écoles et les lieux publics forts fréquentés dans le centre-ville, mais aussi dans les anciennes communes de l'entité, on m'a encore fait part suite à la publication de ma motion, d'un vol de vélo qui a eu lieu sur la place de Nimy, par exemple. Les quartiers montois où habitent éventuellement des personnes qui n'ont pas de garage sont également des lieux où il y a également des vols, alors, je vous propose donc de donner la possibilité aux riverains sur une initiative communale ou sur demande d'équiper les quartiers de box à vélos en voirie, de box à vélos sécurisés et fermés dans lequel, on peut mettre son vélo à l'abri. Une autre possibilité, c'est aussi en suivant les permis d'urbanisme pour les nouveaux bâtiments dans lequel il est censé y avoir des locaux à vélos mais parfois ceux-ci ne sont pas toujours mis en place parce que parfois c'est mis en place dans les garages, les garages qui ne sont pas toujours construits jusqu'au bout, l'idée est là au début du dépôt du permis d'urbanisme mais finalement, ce n'est pas mis en œuvre, donc, en suivant cela et en vérifiant bien que ces immeubles ont bien mis en place des locaux à vélos, je pense qu'on peut aussi rendre cela plus accessible aux citoyens. Enfin, en installant aussi des locaux à vélos sécurisés dans les parkings couverts, on a parlé du parking Messines, il y a le parking Grand Place qui est en rénovation, il y a le parking de la rue de la Halle, il y a le parking Rachot, je pense que vraiment on peut essayer d'augmenter le nombre de locaux à vélos dans ces parkings couverts gérés par la Ville. Donc, ce premier axe concernait le stationnement mais il y a également un gros problème de sécurisation au niveau du parking vélos de la gare et donc, là, cela ne dépend pas directement de nous, cela dépend de la SNCB, donc, là, c'est plutôt une interpellation vis-à-vis de l'Etat Fédéral et plus particulièrement du Ministre de la Mobilité pour demander une amélioration de la qualité du stationnement, son éclairage et également sa surveillance par caméra. Egalement interpellier l'Etat Fédéral en demandant

une normalisation et l'homologation des cadenas parce que parfois une raison des vols des vélos, c'est aussi parce qu'il y a des cadenas qui sont de très mauvaise qualité, qui sont commercialisés malgré une qualité et une mauvaise sécurisation du vélo, il suffit parfois d'avoir une bête pince pour pouvoir en quelques minutes s'emparer du vélo. Un autre axe sur lequel je vous propose d'agir, c'est de nommer au sein de l'administration et de la police, des responsables de cette politique de réduction des vols de vélos qui pourraient voir notamment avec la commission vélo, la manière d'agir et de définir un plan d'actions, un diagnostic et d'évaluer alors les résultats de cette politique. Au niveau de la police, je pense qu'il faut également agir et donc, un projet d'identification des filières pourrait s'inspirer de ce qui se fait à Bruxelles où la zone de police a dispersé des vélos pucés, des vélo-appâts, quand ils sont volés et bien, on peut suivre l'endroit où ils sont stockés et donc, remonter la filière et essayer d'éviter que ces filières perdurent. Tout un volet communication est également indispensable, il existe déjà une page qui assez bien faite sur le site internet de la Ville et je pense qu'elle pourrait être complétée notamment par une information sur la possibilité de graver son vélo au point vélo de la gare de Mons. Indépendamment de cela, je pense qu'elle est assez complète. Par contre, essayer de mettre des petits rappels sur les règles de base pour éviter le vol de vélo, donc, parfois, il y a des vélos qui sont volés parce que tout simplement, ils sont mal attachés ou ne sont pas attachés du tout, je pense que mettre un rappel sur tous les range-vélos qui vont être installés, avec des petits flyers et des affichages, je pense que ce serait également une avancée. Egalement, peut-être faire une campagne de sensibilisation plus approfondie et revenir avec une gravure du vélo pendant la semaine de la mobilité seraient également quelque chose de faisable et de relativement facile à mettre en place. Dernier point, je vous propose de mettre en place, une aide financière à l'achat de vélos urbains électriques ou non et des aides aussi pour l'achat de cadenas, s'acheter des cadenas de qualité, en U cémenté, c'est un budget, c'est 40-50 euros, je pense que parfois, on hésite un petit peu à mettre ce budget-là, alors que cela vaut la peine surtout quand on achète un nouveau vélo qui est particulièrement attrayant pour les voleurs, que la Ville mettrait un petit montant pour justement aider à l'achat de ce bon type de cadenas, cela permettrait aussi d'aller dans le bon sens. Voilà, je pense que j'ai essayé d'envisager les différents moyens d'agir, si vous avez des idées complémentaires, elles sont les bienvenues mais voilà, j'attends vos réactions et j'espère qu'elles seront favorables.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, M. POURTOIS.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, justement, on a des idées complémentaires, puisqu'elles sont les bienvenues, je me réjouis d'en faire part avec vous. Tout d'abord, juste en préambule, les différentes propositions d'amendement que je vais vous soumettre dans un instant, simplement vous dire ceci, c'est qu'on est tout à fait, je pense au nom du groupe socialiste pour le dire, conscients de l'enjeu auquel fait référence, ici, Mme MARNEFFE et il est tout à fait essentiel, pour nous, d'y apporter des réponses. Là-dessus, on se rejoint tout à fait et on souscrit d'ailleurs vraiment vous le verrez dans les différentes propositions qu'on fera dans un instant, à la logique proposée par Mme MARNEFFE, on peut simplement y apporter des modifications qui vous verrez ne changeront absolument pas l'esprit dans lequel elle s'inscrit mais qui au contraire, vont essayer de l'ancrer, de l'adapter à la réalité communale qui est la nôtre et donc, évidemment, non seulement de l'intégrer dans une réalité budgétaire mais aussi de rappeler toute une série d'applications déjà concrètes des différentes mesures au travers notamment des différentes dispositions que l'on a déjà pris. Si vous l'acceptez, ce que je vous propose de faire, c'est de passer en revue les différents articles que vient d'évoquer Madame MARNEFFE en insistant sur les éléments que je souhaite ajouter au nom du groupe PS. Ce que je vous propose, c'est qu'on remplace les considérants suivants. Tout d'abord, on pourrait rajouter « Considérant, dans le cadre d'un plan triennal, l'inscription au budget 2017 de la Ville d'investissement pour une seconde phase d'installation de range-vélos et éventuellement de box à vélos », on est au paragraphe 3 du Considérant évoqué par Mme MARNEFFE. Paragraphe 5, compléter le Considérant comme suit « Considérant que la Ville de Bruxelles équipée de box à vélos sécurisés accessibles au moyen d'une clef et pouvant accueillir 5 vélos d'habitants de quartier est et je cite « un exemple vers lequel tendre » ». On compléterait le 6^e Considérant en rajoutant ceci « Considérant le projet de vélos-appâts mis en place par la Région de Bruxelles-Capitale, il pourrait, effectivement faire l'objet d'une analyse quant à son éventuelle mise en place sur Mons, en fonction des impératifs budgétaires visant à disperser des vélos munis d'une puce aux endroits où les vols sont fréquents » et je rajoute « Afin de permettre de suivre l'éventuel vélo volé si celui-ci est référencé et de conduire les policiers jusqu'au voleur », donc, on a l'idée d'intégrer, ici, comme on l'a rappelé l'impératif budgétaire. Toujours au 7^e Considérant, d'ajouter le Considérant suivant : « Considérant la volonté de mettre sur pied des plans d'actions locaux qui visent notamment la normalisation d'antivols, le marquage de vélos, l'amélioration du stationnement, l'information des différents publics cyclistes et la sensibilisation des vélos cyclistes, en impliquant tous les acteurs concernés, on le cite

brièvement, donc, police, associations cyclistes, service Mobilité, responsables politiques et en réalisant un diagnostic de la situation initiale ainsi qu'une évaluation des résultats escomptés ». Voilà, pour les Considérants. L'article 2 des modifications visent ensuite à modifier les différents articles que vient de présenter notre collègue Catherine MARNEFFE et donc, on propose de remplacer le paragraphe 3, de l'article 1 qui concerne l'amélioration du stationnement vélo par, je cite « En installant des espaces à vélo dans tous les parkings couverts publics de la Ville » et on rajoute « Sachant que ces derniers sont sécurisés comme cela est notamment prévu à Messines, au parking de la Grand-Place et dans le futur parking de la Place Nervienne ». Conjointement à cette modification, on propose de remplacer le paragraphe 4, de l'article 1 par « Vérifiant l'installation de locaux à vélos et poussettes comme le prévoit par ailleurs le règlement sur les logements à Mons dans tous les nouveaux immeubles construits sur l'entité », enfin de remplacer l'article 3 par « Dans le cadre de la politique de réduction de vol de vélos, il sera proposé la mise en place d'une commission vélo spécifique réunissant les services de police, l'Echevinat et le service de la Mobilité de la Ville ainsi que les associations cyclistes pour voir comment réaliser un diagnostic de la situation, un plan d'actions efficace et une évaluation des résultats tout en étudiant également la faisabilité de la mise en place de techniques de vélos-appâts pucés », donc, les vélos-appâts que l'on vient d'évoquer. On propose la suppression de l'article 4 que nous avons entendu de la part de Mme MARNEFFE et de remplacer le paragraphe 1 de l'article 5 qui concerne la poursuite de l'information des cyclistes par « la réalisation d'une affiche de prévention sur la sécurité du vélo dans les lieux publics rappelant qu'il faut attacher le cadre du vélo à un point fixe, un bon antivol en U et cela en toute circonstance ». On complète l'article 5 dont je viens déjà de parler par un nouveau paragraphe qui concernerait ceci « une proposition faite dans les semaines à venir par l'Echevinat de la Mobilité au Collège pour participer à l'achat de cadenas sécurisés pour les citoyens qui le souhaiteraient ». Et puis, enfin et j'en termine sur un volet qui est plus du côté de la promotion que du côté de la prévention mais qui est essentiel et Mme MARNEFFE l'a très justement rappelé, de remplacer l'article 6 par « D'une manière plus générale, afin de promouvoir l'utilisation de mode doux, d'étudier la faisabilité de mettre à disposition des vélos électriques au personnel communal de la Ville de Mons pour promouvoir la pratique du vélo dans les déplacements domicile-travail », voilà, donc, les différents amendements que le groupe PS propose tout en ne modifiant pas le sens profond de la motion et en insistant, ici, sur la volonté – je pense – qui est celle de l'Echevin et de

ses services, d'aussi recueillir un large soutien au niveau de cette motion et de pouvoir travailler sereinement à une solution unie. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci. Simplement, je suis ravi de l'attention, qu'on a porté au vol de vélos et c'est un sujet important, moi, je ne moque pas de la proposition qui est faite, au contraire, elle est importante mais je souligne quand même la disproportion entre le temps qu'on passe sur le vol de vélos et qu'on a même pas voulu élaborer des questions de sécurité dans une ville où on a quand même eu un SDF qui vient de décéder suite à une agression, un entrepreneur qui s'est fait agresser il y a quelques semaines, des coups de feu qui ont eu lieu entre jeudi et vendredi, des bris de vitres qui sont hyper fréquents mais cela non, on nous explique qu'il faut aller en discuter ailleurs, ok, maintenant, sur le fond, j'ai juste une toute petite remarque si je puis me permettre d'être rabat-joie mais je suis un affreux libéral, donc, vous comprendrez que la remarque vienne de nous. Sur l'achat des cadenas, c'est bien gentil mais un cadenas, cela coûte combien chez Decathlon ? Enfin, je pense que si un citoyen veut préserver son vélo, il peut quand même s'acheter son cadenas mais demain, on peut aussi payer des alarmes sur les voitures mais à un moment, je pense que tout le monde peut quand même se prendre un peu en charge, le coût d'un cadenas n'est pas rédhibitoire, je pense que celui qui peut s'acheter un vélo, peut aussi s'acheter un cadenas, par contre, pour la Ville devoir en acheter un volume, après faudra faire savoir comment on va le distribuer, à qui, de quelle manière, dans quelles conditions, s'il y en a qui perd son cadenas, oui, on peut distribuer des cadenas dans les salles CALVA puisqu'il y en aura une dans chaque commune mais allez, à un moment, c'est beaucoup de travail finalement, en tout cas, de lourdeur pour les services alors que franchement, je pense que tout le monde peut quand même s'acheter un cadenas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Madame, vous vouliez dire quelque chose ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Par rapport aux amendements, je pense qu'à part 3-4 mots, en gros, il n'y a pas beaucoup de modifications à part sur l'article 6 qui proposait une aide financière pour tous les citoyens, donc, là, l'aide financière serait limitée au personnel communal et par rapport au cadenas, c'était une aide financière et pas d'un achat de cadenas en précision de ce que disait M. BOUCHEZ et donc, je pense que ça s'inscrit tout à fait dans ce que fait le Service de Prévention notamment dans le cadre de cambriolages où on donne un budget aux personnes pour pouvoir prévenir les cambriolages, je pense que le cadenas peut tout à fait s'inscrire dans la prévention des vols,

je pense que le même type de procédure pourrait être mis en place pour cela, maintenant, je ne pense pas que les demandes seront excessives et donc, c'est vrai que l'achat d'un cadenas à 30 euros pour un mauvais cadenas ou à 60 euros, bin oui, c'est rédhibitoire parce que les gens qui roulent en vélo, il y en a qui roulent en vélo parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'acheter une grosse BMW, donc, oui, cela peut être rédhibitoire quand on s'achète un vélo à 200 euros d'avoir 30 euros de plus ou 60 euros de plus mais oui, cela peut, pour des petits budgets, faire la différence et quand après, on se fait piquer son vélo parce qu'on a acheté un nouveau cadenas, bin, oui, c'est dommage et cela peut être un problème, donc, voilà, je pense que c'est utile, ce n'est pas un gros budget, cela ne représente pas quelque chose qui va, je pense, creuser de manière importante le budget de la Ville, il va falloir voir comment c'est mis en place, j'imagine que cela doit encore être défini, cela va être défini dans le cadre du plan d'actions j'imagine, donc, je me réjouis qu'on puisse déjà faire cela et j'attends qu'on puisse revenir plus tard avec aides financières pour l'achat de vélos électriques ou de vélos urbains comme cela se fait notamment à Namur, à Amay et M. BOUCHEZ même à Jurbise, votre Collègue a même mis cela en place à Jurbise pour les vélos électriques. Je m'en réjouis.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je vais passer au vote. D'abord les amendements à l'article 1 qui modifie des éléments du paragraphe 3, paragraphe 5, paragraphe 6 et paragraphe 7.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

5 ABSTENTION : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en viens à l'amendement de l'article 2 qui modifie le paragraphe 3 de l'article 1 qui remplace le paragraphe 4 de l'article 1 qui remplace le paragraphe 3 qui supprime le paragraphe 4, qui remplace le paragraphe 1^{er} et qui complète l'article 5 et remplace l'article 6. Si vous voulez qu'on fasse paragraphe par paragraphe, je n'ai pas de problème non plus.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Non, je ne demande pas qu'on fasse paragraphe par paragraphe mais je vais voter « non » parce que pour moi, l'article 6 était des primes pour tous les citoyens, donc, je vais voter « non » mais voilà, cela n'engage pas la réception positive de la motion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce que je peux me permettre de vous dire cela, donc, il vous est loisible de proposer des dépenses mais vous devez dire où vous prenez les moyens budgétaires dans le budget, donc, vous comprenez que si on n'avait pas cette discipline, vous imaginez, demain, vous direz, il faut rendre gratuit telle proposition ou tel projet, rendre gratuit ceci et vous diriez mais quel mauvais Collège qui ne donne pas les sous pour ceci ou cela, donc, vous êtes libre, bien entendu, de proposer mais vous devez alors, c'est une règle générale d'ailleurs dans les Parlements et nous sommes le Parlement de notre commune, vous devriez alors, dire où vous prenez les moyens financiers, voilà un peu j'imagine la raison ou l'une des raisons pour lesquelles ce n'est pas repris en tant que tel dans les amendements. Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Puisque vous me tendez la perche, je pense que dans le rapport POLLEC, il y a par rapport à tout ce qui est mobilité, il y a toute une série de pistes de suggestions d'économie notamment au niveau des véhicules attribués au Collège et donc, je vous propose de prendre dans cette manne-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est bien, voilà, par rapport aux propositions d'amendements. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Moi, j'ai cru comprendre que c'est un amendement de Mme MARNEFFE sur le texte, elle vous a obéi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il me faut un amendement écrit.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On va peut-être lui laisser deux minutes pour qu'elle écrive son amendement relatif à l'endroit où elle va chercher les moyens budgétaires pour financer sa demande et comme cela, on pourra voter son amendement en considérant les véhicules du Collège.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si j'ai un amendement écrit, je veux bien mettre l'amendement aux voix.

Attente

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je ne veux pas abuser mais je vais passer au vote, donc, je veux bien faire preuve de patience mais je pense qu'on ne peut pas se moquer de nous non plus, vous avez à la volée proposé des compensations entre le budget ordinaire et le budget extraordinaire, ce sont deux notions différentes, ce que vous

proposez relève du budget extraordinaire et nous le fonctionnement des véhicules, c'est un fonctionnement dans le budget ordinaire.

Attente

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le sous-amendement de l'article 6 déposé par Ecolo, de proposer une aide financière à l'achat de vélos urbains et de cadenas afin de maintenir et de promouvoir la pratique du vélo à Mons en finançant cette mesure par les pistes d'économie évoquée dans le rapport POLLEC. Je mets cela aux voix.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

8 OUI : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mmes LAGNEAU, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

30 NON : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je reviens aux différents amendements proposés par M. POURTOIS, est-ce qu'on peut les voter globalement ? Oui

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

7 NON : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mmes LAGNEAU, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les deux articles ayant été amendés, on peut considérer que c'est le même vote pour la motion globale, oui, ok.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

7 NON : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mmes LAGNEAU, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 44^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Au-delà de ce petit cirque, je pense que vous m'avez un peu tendu la perche et je ne voulais vraiment pas polémiquer. Je vous remercie d'avoir accueilli favorablement la grande majorité des propositions qui ont été faites. Merci.

44^e Objet – 3 : Motion relative à l'extension du Projet Individualisé d'Intégration sociale. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Catherine MARNEFFE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. J'en viens au point 44 -3. Est-ce que nous sommes d'accord de prendre la motion en considération ? Oui, parfait. La motion qui est relative à l'extension du projet individualisé d'intégration sociale. Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Le 1er novembre est entré en vigueur l'extension du PIIS (Projet individualisé d'intégration sociale) à tout nouveau bénéficiaire d'un revenu d'intégration, sans limite d'âge ni de groupe cible avec la mise en place d'un service communautaire. Pour nous, l'extension de ce service communautaire, c'est une aberration, cette mesure risque de se transformer en argument d'exclusion de certains publics, particulièrement les plus vulnérables. Dans une Ville comme Mons avec un taux de chômage élevé, est-ce qu'on oserait décider de favoriser du travail non rémunéré avec un risque de tomber dans un cercle vicieux de l'élargissement de ce type de mesures, pensant qu'on va aider l'ensemble des Montois en favorisant un prétendu service à la communauté, qui a surtout l'avantage d'être gratuit alors que tout travail mérite salaire?

Par cette motion, on vous propose avec conviction de déclarer la Ville de Mons comme «zone hors service communautaire» et de ne pas appliquer cette extension du PIIS. Plus concrètement, on vous demande de se définir comme zone hors service communautaire et de ne pas appliquer ce projet de service communautaire au sein de la Commune. On vous demande également d'interpeller le Fédéral par rapport à la problématique budgétaire, que chaque personne, maintenant, qui soit bénéficiaire du RIS, soit d'un projet individualisé d'intégration sociale, va avoir un coût et ce coût va être à charge du CPAS, donc, on vous demande de demander des budgets à hauteur des besoins sociaux avec une revalorisation du taux du RIS à 90 %. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, Madame BRICHAUX, je vous en prie.

Mme Danièle BRICHAUX, Conseillère : M. le Président. J'ai une proposition d'amendement du groupe PS-CDH relative à l'extension du projet individualisé d'intégration sociale concernant la motion déposée par Mme MARNEFFE. Le groupe PS-CDH propose l'amendement suivant : remplacer l'ensemble des considérants de la motion déposée par Mme MARNEFFE par les considérants suivants : « Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et plus spécialement de ces différents articles. Considérant que la Loi du 21 juillet 2016 modifiant la Loi du 26 mai 2002 concernant le droit d'intégration sociale introduit la notion de travail communautaire. Considérant la position de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie exprimée à de nombreuses reprises sur ce sujet. Vu la Loi organique des CPAS et plus précisément son Article 59. Considérant l'appel au boycott du service communautaire lancé par le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté. Considérant le travail d'accompagnement et d'émancipation mené par le CPAS de Mons et notamment ses actions en matière d'activation sociale de formation et d'insertion socio-professionnelles via les Articles 60 et 61. Considérant que la Ville et le CPAS de Mons accueille la plate-forme du volontariat au sein du pôle d'accueil du CPAS et encourage de ce fait, un projet citoyen vecteur d'égalité des chances. Considérant que les tâches concernées par la Loi Louis BORSUS ne sont pas limitées et pourraient donc, tendre vers des pièges à l'emploi. Remplacer l'ensemble des décisions proposées dans la motion déposée par Mme MARNEFFE par les décisions suivantes : Premièrement, marquer la volonté de la Ville de Mons de ne pas activer le service communautaire dans le cadre du PIIS (Projet Individuel d'Intégration Sociale). Deuxièmement, encourager le CPAS de Mons à poursuivre ses actions proactives en matière d'activation sociale, de formation et d'insertion socio-professionnelle via les

Articles 60 et 61 dans le plus grand respect de ses bénéficiaires. Troisièmement, interpeller le Gouvernement Fédéral pour augmenter le remboursement du RIS et tendre vers 100 % ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui. Parfait. Certains souhaitent prendre la parole ? Oui, M. BOUCHEZ, puis Mme MARNEFFE.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je suis vraiment embêté, M. le Bourgmestre, par rapport à l'attitude globale de ce soir parce que j'ai toujours eu et vous le savez, beaucoup de respect pour vous mais franchement arriver à des niveaux politiques comme ceux-là, cela, je ne le croyais pas, bon, je ne vais pas faire la boutade sur le groupe PS-CDH, je savais que vous étiez proches mais à ce point-là, on atteint quand même des sommets mais quand je lis cet aspect, pour quelqu'un qui a été Premier Ministre, franchement, moi, je suis un peu gêné. Je suis un gêné que vous invitiez déjà à ne pas respecter la Loi, cela, c'est quand même la première chose mais alors, la deuxième chose, elle est extraordinaire, c'est l'Article 2, troisième élément, « d'interpeller le Gouvernement Fédéral pour augmenter le remboursement du RIS et tendre vers 100 % », vous avez été Premier Ministre, vous savez très bien que ce mécanisme de financement conjoint permet de responsabiliser les communes parce qu'à partir du moment où c'est le CPAS qui accepte qui est bénéficiaire du RIS et qui ne l'est pas, s'il sait que c'est un autre niveau de pouvoir qui paie, il va quand même avoir beaucoup moins tendance à être sévère mais ce qui m'impressionne le plus, M. le Bourgmestre, c'est que vous avez demandé tout à l'heure à Mme MARNEFFE, de justifier comment elle allait acheter des cadenas pour vélos. Vous, vous avez été Premier Ministre, vous connaissez la situation budgétaire du pays et vous êtes en train de nous expliquer maintenant que tout ce que vous n'avez pas fait quand vous étiez Premier, cela s'est terminé il n'y a que deux ans, il n'y a pas si longtemps que cela, que tout ce que vous n'avez pas fait à l'époque, il faudrait maintenant que d'autres le fassent parce que vous n'y êtes plus. Franchement, je ne m'attendais vraiment pas à cela de vous, vous avez toujours eu le sens des responsabilités dans le débat politique, là, vraiment, cela relève, excusez-moi de vous le dire mais du n'importe quoi, que votre groupe soutienne quelque chose, je ne peux pas croire que cela n'ait pas été fait avec votre aval mais c'est vraiment du n'importe quoi, alors, on avait déjà le cœur qui saigne pour tout ce que vous avez fait et que vous regrettez et là, je peux même encore vous croire parce qu'on pose tous des actes dont on n'est pas toujours très heureux ni fier mais commencer à nous expliquer que ce que vous n'avez jamais revendiqué dans un accord de Gouvernement, ce que vous n'avez jamais indiqué dans un programme électoral,

maintenant, en tant que Bourgmestre de la Ville de Mons, vous venez de découvrir la politique fédérale, un mécanisme qui existe depuis des décennies et qu'il faudrait le changer depuis ici et vous détournez le sens finalement de la motion d'Ecolo que je n'aurais quand même pas soutenu, donc qu'il n'y ait pas d'ambiguïté là-dessus, ce n'est pas du tout notre philosophie mais néanmoins, c'est une position politique qui est tout à fait défendable et vous venez polluer les choses avec une demande qui est plus que farfelue, j'attire juste votre attention que si vous voulez voter les deux premiers points, c'est votre droit même si encore une fois, ce n'est pas notre philosophie mais le troisième, là, on rentre vraiment dans le n'importe quoi et j'aimerais juste en tant que citoyen montois que ma Ville ne se fasse pas ridiculiser pour des pures considérations politiciennes de la part d'un parti qui ne digère toujours pas d'être dans l'opposition au niveau fédéral pourtant ça lui fait le plus grand bien.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je suis un peu sans voix après cette intervention. Je pense que ce dont il est surtout question ici, c'est du service communautaire et je pense que ce soit la proposition de contre motion proposée par le PS ou la nôtre cerne bien la problématique et autant au niveau des considérants que des propositions et je voterais la contre-proposition du groupe PS. Par rapport au remboursement à 90 % ou même davantage si on peut y arriver par le Gouvernement Fédéral, je pense que c'est une question de survie pour une Ville comme Mons, maintenant de savoir qui est responsable, qui était quoi, quand, où, je dirais, moi, cela m'importe peu, nous l'avions déjà demandé il y a plusieurs années et je pense qu'on reste sur la même logique et sur le même projet, donc, on est à l'aise avec cela et on votera de toute façon pour le texte.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je mets aux voix d'abord l'amendement, donc, l'Article 1 qui remplace l'ensemble des Considérants de la motion de base. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement pour un point puisque vous n'avez pas répondu, c'est toujours votre droit, on commence à prendre l'habitude d'ailleurs mais cela ne nous décourage pas, je tiens quand même à vous l'indiquer, je veux juste savoir puisqu'on en a l'occasion si c'est votre position politique à vous personnellement, le remboursement du RIS à 100 % pour le Fédéral parce que là, on a une vraie information politique de premier plan et je trouve que c'est intéressant que les élus puissent faire part de leur positionnement politique, donc, si c'est votre point de vue, cela, c'est vraiment intéressant comme cela, on a une avancée dans le débat public

maintenant, premier aspect. Deuxième aspect, finalement, on n'a pas abordé la question de fond par rapport à l'intérêt de ce programme mis en place par le Fédéral, un programme d'activation des personnes qui sont au RIS, alors, moi, j'ai toujours et contrairement aux caricatures qu'on nous fait, on a une grande attention sur les politiques sociales mais moi, je ne peux pas croire qu'une politique sociale efficace, ce soit celle où on donne de l'argent à des individus et on ne leur demande pas de s'activer parce que cela crée quoi ? - et dans notre région, on en a plein - , ce sont des rues complètes où des individus n'ont jamais été concernés par le travail, pas par choix mais parce qu'ils se sont retrouvés dans des situations sociales qui les empêchaient d'avoir accès au travail. Même chose en ce qui concerne l'engagement et l'intégration dans la société, moi-même puisqu'on veut parler politique, je suis défenseur de l'allocation universelle, donc, je ne suis pas dans ce principe selon lequel, il faut une prestation contre un revenu mais je pense malgré tout qu'activer un individu, l'amener à se lever le matin, l'amener à mener une action dans l'intérêt de la collectivité, l'amener à avoir des relations sociales, c'est fondamental pour l'individu qui est concerné et d'ailleurs, le premier atout du travail, c'est surtout l'intégration sociale, alors, moi, objectivement, j'aurais beaucoup de mal à me dire qu'un projet qui doit favoriser l'intégration sociale soit finalement rejeté parce qu'on considère que finalement, il vaut mieux donner de l'argent aux individus et leur dire « après cela, démerdez-vous, nous, on s'est donné bonne confiance », cela me fait un peu penser à ces patrons catholiques du 18^e et 19^e siècles qui considéraient que finalement, comme ils donnaient une maison à leurs ouvriers qui avaient quand même un café, ils devaient être bien contents du traitement social qu'on leur réserve, notre conception de la politique sociale n'est pas celle-là, c'est une conception beaucoup plus proactive qui vise à sortir les gens de leur condition pour qu'ils s'amènent à avoir une vie meilleure, ce n'est pas en donnant de l'argent comme au Mister Cash, sans rien demander d'autres, que l'on amène les individus à avoir une vie meilleure, quant au fait de considérer que cela serait un travail bon marché ou un travail gratuit qui se substituerait à l'emploi salarié, je suis désolé mais c'est totalement déformé et tromper le citoyen par rapport à l'objectif de ces contrats, cela se résume à quelques heures de travaux d'intérêt général qui à l'heure actuelle, ne sont quand même pas prestées, donc, par rapport à cela, cela aurait été intéressant dans ce Conseil plutôt que d'avoir - et je crois vraiment Ecolo sincère dans la démarche par rapport à une philosophie politique - je pense que cela aurait été intéressant d'entendre les autres groupes politiques, moi, je me souviens de certaines propositions du CDH en la matière, voilà, maintenant, il y a des changements, c'est intéressant, on a appris aussi que le Président du Parti Socialiste était

pour 100 % de remboursement du RIS par le Fédéral, donc, je suis vraiment impatient des élections 2019 parce que quand on devra évaluer les programmes, je suppose que tout le monde aura trouvé des moyens de compensation mais en tout cas, M. le Bourgmestre, voilà, je lance le débat sur le fondement même de ces programmes puisqu'on dit que l'on veut s'en détacher, j'espère que les autres groupes politiques saisiront la balle au bond pour qu'on ait un débat intéressant dans l'intérêt de nos citoyens, de la façon dont on conçoit notre politique sociale parce que cela implique aussi finalement, tout ce qui se cache derrière la politique sociale du CPAS, est-ce qu'on est dans une logique d'activation, d'encadrer les individus, de leur permettre de sortir de leur condition ou est-ce qu'on est dans la pure logique du Mister Cash en se disant « on vous donne assez d'argent pour que vous puissiez manger et avec cela, faudrait peut-être pas nous embêter un peu plus », moi, je réfute totalement la deuxième voie, je préfère la première et j'aimerais que cela soit également la position du CPAS de la Ville de Mons. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Quelqu'un souhaite prendre la parole ? J'ai deux demandes de prise de parole. M. KAYEMBE.

M. Samy KAYEMBE KALUNGA, Conseiller : M. le Bourgmestre, mes chers collègues, quelques précisions. J'ai eu l'occasion et je le répète encore pour la xième fois, ici, dans cette Assemblée, d'être membre du Conseil du CPAS dans la mandature passée et le CPAS, ce n'est pas un Mister Cash ou quoi que ce soit, c'est faux d'affirmer cela et de réduire le CPAS au fait d'aider les gens et de les laisser dans la nature. Il y a un service qui est très important au CPAS qui est le service d'insertion professionnelle (SIP), tout personne qui fréquente le CPAS, la première démarche, c'est de voir dans quelles mesures, ces services d'insertion professionnelle peut le conduire à un mieux et à pouvoir s'insérer dans la société et de pouvoir s'en sortir, donc, ce que j'entends de notre collègue M. BOUCHEZ est totalement faux de réduire le CPAS à un Mister Cash, je trouve cela insultant et fort pour les personnes qui travaillent au quotidien pour essayer que chacun puisse s'en sortir. Bien entendu que les débats portaient sur autre chose mais à un moment donné, je me rends compte que la vision qu'on peut avoir selon l'idéologie politique qu'on a, c'est un petit peu l'individualisme et ici, la politique pratiquée par le CPAS que j'approuve, est de favoriser quelque chose qui permet à chacun à un moment donné par rapport à un groupe, de pouvoir s'en sortir, voilà, donc, de dire que le CPAS est un Mister Cash, je devais intervenir pour donner cette précision-là. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. BARVAIS.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre, Je crois qu'il ne faut pas être caricatural et si on a voulu modifier la motion déposée par Ecolo, c'est justement pour la mettre plus en adéquation avec ce qui passe sur le terrain montois et la manière dont on travaille et forcément, on n'est pas un Mister Cash et je crois qu'au niveau du MR, vous pourriez peut-être de temps en temps écouter vos Conseillers présents au niveau de l'action sociale qui corroboreront le fait que l'activation sociale est certainement notre volonté, l'émancipation et le chemin éventuellement vers l'emploi mais justement, on voulait insister sur deux faits fondamentaux, c'est que cette activation qui peut mener vers l'emploi, c'est l'Article 60, l'Article 61 et le volontariat, cela, c'est une première chose et que deuxièmement, la généralisation des PIIS contrairement à beaucoup d'autres CPAS ont y est plus favorables que beaucoup d'autres en ce sens que sur nos 2.800 dossiers, il y déjà 2.000 dossiers qui sont des PIIS parce qu'on est convaincu que le PIIS est une forme d'activation, donc, on est beaucoup plus actif à Mons que dans beaucoup d'autres CPAS ce qui fait que le fait de le généraliser, ne nous donnera pas énormément de travail en plus si ce n'est de l'encodage mais le travail social, il est fait, il faudra juste l'encoder pour avoir les subsides, donc, on n'a pas ici peur d'une charge de travail supplémentaire. Ce que l'on ne veut pas, c'est que le fait d'inscrire dans des PIIS des obligations de travail non rémunérés, puissent arriver au fait qu'à un moment, pour cette raison-là, on soit amené à sanctionner la personne qui a signé le PIIS parce qu'il ne le respecterait pas, c'est tout. Il n'est pas mis ici que nous refuserions d'aider quelqu'un qui a trouvé un travail de ce type-là mais on ne veut pas l'organiser, donc, c'est vraiment une adéquation entre notre mode de fonctionnement et la motion déposée par Ecolo que nous adoptons en fonction de notre spécificité et puisqu'on a la chance d'avoir des Conseils communs Ville et CPAS qui n'ont, il faut le reconnaître pas toujours l'attention méritée des Conseillers Communaux lors de ces réunions, on peut très bien vous en organiser une le mois prochain pour vous montrer ce qu'est l'activation sociale, ce qu'est le travail d'un CPAS qui est loin d'un Mister Cash, on n'a aucun problème, on peut venir la fois prochaine et vous en parler pendant ½ heure, une heure, je crois que ce serait salutaire à tous et que cela empêcherait des caricatures et troisièmement, c'est d'interpeller le Gouvernement Fédéral pour augmenter le remboursement du RIS et tendre vers les 100 % . Etant correct, je reconnais qu'ici, ce Gouvernement-ci a augmenté le remboursement des RIS, c'est une obligation, c'est une nécessité et c'est objectivement insuffisant pour des grandes villes comme les nôtres, ce n'est pas le cas dans certaines zones de Belgique où c'est moins nécessaire que dans les grandes villes, donc, je vous fixe rendez-vous si vous le souhaitez pour un

nouveau Conseil commun le mois prochain pour démontrer ce qu'est l'action du CPAS dans l'insertion socio-professionnelle.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. BOUCHEZ, pour la deuxième fois, si vous pouviez...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui, simplement, remercier M. BARVAIS, juste, je n'ai jamais dit ce qu'on me prête mais c'est toujours beaucoup plus facile de caricaturer le propos de l'opposant ou en tout cas du contradicteur, je n'ai pas dit que c'était le cas au CPAS de Mons, j'ai dit qu'entre une politique sociale Mister Cash et une activation, je préférerais celle d'activation que les choses soient claires mais quand j'entends M. BARVAIS, si je peux me permettre même si cela ne changera pas grand-chose sur notre vote, est-ce qu'alors, pour mieux correspondre à ce que vous avez indiqué, le premier point de l'Article 2 ne devrait pas être « de marquer la volonté de la Ville de Mons non pas de ne pas activer le service communautaire mais de dire de ne pas appliquer de sanction en cas de non-respect du service communautaire » ou quelque chose de ce type. Je trouve que le signal à envoyer est totalement différent parce que pour être tout à fait clair avec vous, s'il devait y avoir des sanctions, je pourrais partager votre point de vue, en tout cas, à titre personnel mais par contre le fait de refuser de généraliser le service communautaire, là, j'ai beaucoup plus de mal, si l'idée est de quand même le généraliser mais de ne pas appliquer de sanction au cas où, alors, dans ce cas-là, on peut vous rejoindre. Enfin, troisième et dernier point, en ce qui concerne le remboursement du RIS, il aurait été de bon ton alors, c'est de saluer justement, l'augmentation de la prise en charge par le Fédéral puisqu'effectivement, cela a été le cas, il faut quand même se rendre compte également que les minima sociaux, donc, l'enveloppe « bien-être » a beaucoup plus augmenté que ce que les salaires ont augmentés, donc, pour un gouvernement antisocial, on est sur des chiffres extrêmement importants puisqu'on est à près de 14 % d'augmentation en la matière, les salaires n'ont certainement pas augmenté sur la même période dans la même mesure et donc, il y a véritablement un effort spécifique qui a été fait par le Ministre BORSUS. Par contre, tendre vers les 100 %, cela n'a aucun sens sur le plan politique, j'aurais d'ailleurs aimé entendre le Président du CPAS sur le côté responsabilisant du CPAS, le fait, d'avoir quand même une quote-part de participation en la matière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : En ce qui concerne la modification de l'Article 1, moi, je n'y suis pas favorable parce que demander de ne pas activer les services communautaires dans le cadre du PIIS, c'est justement cela qui fait le sens de la motion,

donc, je pense que d'avoir une activation des personnes, avoir une approche proactive, de donner aux gens une raison de se lever le matin par n'importe quelle manière, que ce soit par un travail communautaire, par une implication dans des associations quelles qu'elles soient la raison, je pense que c'est positif mais cela ne doit pas être fait dans le cadre de ce plan d'insertion, donc, voilà, rajouter « de ne pas mettre de sanctions » ne va pas modifier le fait qu'on ne veut pas que ce soit dans ce cadre-là.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : On est plus en harmonie avec la position Ecolo que le MR, cela me paraît évident.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le remplacement de l'ensemble des Considérants.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'article 1 permet la modification de tous les Considérants et puis alors, les trois points de la décision de la motion, je mets aux voix.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'article 2 modifie les trois points. Pour l'ensemble de la motion, j'imagine que c'est le même vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA,

WAEPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

ADOPTE – 45^e annexe

44e Objet – 4 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons relative à l'avenir de l'îlot de la Grand-Place. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive alors à une autre proposition de motion de M. BOUCHEZ intitulée « proposition de motion relative à l'îlot de la Grand-Place ». Je vous en prie, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Vous le savez, l'îlot de la Grand-Place est situé stratégiquement comme son nom l'indique et cet îlot a subi de nombreuses modifications ces derniers mois et encore plus ces dernières semaines puisqu'on a pu voir tout d'abord, le départ d'une série de personnes et de structures de cet îlot, par exemple, l'association M'Sourire qui est partie, on avait un besoin urgent de récupérer ce bâtiment, force est de constater qu'il est toujours vide, la police également qui est partie, maintenant, la médiathèque qui est partie et en plus de cela, on a une autre difficulté dont je m'étais déjà ouvert lorsque j'étais au Collège, c'est finalement les ascenseurs du parking Grand-Place. Ces ascenseurs ne peuvent plus fonctionner, ils sont en panne depuis maintenant plusieurs années et cela pose véritablement un problème aux différentes personnes qui vivent sur l'Esplanade du Dragon et en particulier, des personnes âgées puisque ces personnes utilisaient ces ascenseurs pour pouvoir se rendre à leur domicile, rentrer avec les courses, etc... alors, pourquoi, c'est particulièrement important, parce qu'en fait, ces personnes assurent aussi une certaine mixité sociale au lieu, je vous l'ai dit, il y a beaucoup d'associations qui occupaient le lieu, il y avait la médiathèque, finalement, toutes ces structures sont parties les unes après les autres, donc, finalement, cet îlot est relativement vide et il est particulièrement important que l'Esplanade du Dragon soit peuplée – je dirais - de manière mixte avec à la fois du logement mis en place par le CPAS d'ailleurs, certains de ces appartements ont servi à des candidats réfugiés en son temps et d'ailleurs, c'est toujours le cas pour l'un ou l'autre d'entre eux mais également du logement plus traditionnel, je dirais, avec aussi des personnes âgées, des plus jeunes, des enfants pour que cette mixité soit totalement assurée. Or, il semble ne pas y avoir de

solution pour ces ascenseurs mais au surplus, on a d'autres difficultés dans cet ilot puisqu'il y a la présence nombreuse de sans-abri, aussi de personnes se considérant ou en tout cas, se vivant comme étant plus marginales et la suggestion qui avait été faite lorsque j'étais président de l'ALE qui était fortement découragée, c'était de travailler avec l'ASBL SDF Solidarité, pourquoi ? Parce que ces marginaux, ces sans-abri occupent quand même les lieux au niveau de l'ilot de la Grand-Place parce que les marches en face de l'Ane Barré, ceux en face de l'ALE et de toute manière, vous pouvez envoyer la police, cela ne sert à rien parce qu'ils ne commettent pas de délit, ils sont juste peut-être dérangeants pour certaines personnes ou en tout cas, ils peuvent créer un sentiment d'insécurité de par leur présence en grand nombre, de par la présence souvent de chiens qui sont leur compagnon et donc, l'idée serait plutôt de réguler socialement le phénomène plutôt que de partir sur une sanction qui de toute façon est inopérante car peut pertinente, donc, par rapport à cela, chers Collègues, je vous propose cette motion qui contient trois articles. Le premier, c'est de lancer sans délai le cahier des charges pour la réparation, le remplacement des ascenseurs du parking de la Grand Place, dans un second temps, de présenter au Conseil Communal, un plan global pour l'affectation des nombreux immeubles inoccupés, voilà, on entend, on fait des réfections, on construit, etc... mais il y a toute une série de bâtiments qui sont inoccupés à cet endroit-là, je me souviens qu'à l'époque, le bâtiment de M'Sourire devait servir à un espace numérique, il a été question aussi de la Maison des Cyclistes, il a été question de beaucoup de choses et finalement, maintenant, c'est quand même vide, pourquoi pas réaffecter en logement, pourquoi pas ? On a tant de difficultés particulièrement pour un logement accessible à prix modeste ou pourquoi pas également du commerce. Enfin, Article 3 : « collaborer avec les services et structures compétents afin de venir en aide aux personnes en difficulté fréquentant les lieux sans importuner les autres, donc, j'ai parlé de l'ASBL SDF Solidarité, cela peut être d'autres structures qui viennent en aide aux personnes en difficultés mais en tout cas, que l'on ait à la fois une prise en charge de ces personnes pour leur offrir un vrai service de qualité, tout le monde y gagnera, cela fera gagner en sentiment de sécurité et cela permettra plus de vivre-ensemble et plus de relations entre les habitants et les passants également de cet ilot de la Grand-Place qui comme je le rappelle, est quand même extrêmement important puisque c'est un tout petit peu l'antichambre de notre Grand-Place. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Qui souhaite prendre la parole ? M.

ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : On rejoint le Chef de Groupe MR sur l'importance stratégique que peut représenter l'îlot de la Grand-Place, on ne voudrait quand même non plus imaginer que cela soit le pire coupe-gorge que l'on puisse trouver sur terre et donc, il y a quand même aussi toute une série de choses qui ont déjà été mises en place ou qui sont déjà prévues, je pense par exemple, vous avez évoqué les ascenseurs, cela fait partie des travaux dans le cadre de la sécurisation du parking, vous avez évoqué les SDF, il y a la présence des éducateurs de rues qui font un travail de sensibilisation, vous parlez également d'immeubles inoccupés, donc, il y a toute une série de travaux qui sont en cours ou qui ont déjà été réalisés pour pouvoir permettre de réhabiliter les immeubles et donc, j'ai repris sur votre motion et au dos, j'ai repris les différents amendements que nous proposons. Donc, on propose, au niveau de l'Article 1, de remplacer l'ensemble des Considérants par les Considérants suivants : « Considérant que l'îlot est une porte ouverte sur le lieu le plus emblématique de la Ville à savoir la Grand-Place. Considérant qu'à ce titre, tout doit être mis en place pour que les immeubles qui la composent soit de bonne facture et rénové dès que possible. Considérant, par ailleurs, qu'il y a lieu de veiller à ce qu'ils soient conformes à la réglementation. Considérant qu'une nouvelle dynamique s'instaure suite à l'arrêt de la gestion des activités de la médiathèque par la Communauté française. Considérant qu'un réseau de structures lié à la promotion de la santé et à l'aide aux personnes en difficulté est déjà installé et actif dans l'îlot », on propose de remplacer les décisions par les décisions suivantes « De poursuivre les opérations de mise en conformité et de rénovation des immeubles et commerces de l'îlot, ce que j'imagine, vous pourrez approuver puisque cela permettra d'attirer un public qui pourrait redevenir locataire avec une mixité sociale et de maintenir la coopération des services de la Ville avec les différentes structures d'aide aux personnes installées dans l'îlot.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Y a-t-il des interventions ? Oui, M. TONDREAU, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Moi, je lis le texte et je lis proposition d'amendement, alors, je ne sais pas mais pour moi, en français, amendement, cela veut dire qu'on rajoute quelque chose à un texte existant et ce n'est pas, je regrette beaucoup, c'est français, un amendement, on rajoute, allez voir le dictionnaire, un amendement, ce n'est pas supprimer un texte existant, alors, moi, je regrette beaucoup, moi, je suis tout à fait d'accord qu'on vote à la fois sur le texte de Georges-Louis et en même temps le texte ici, cela, c'est véritablement, cela, c'est le résultat en droit et en français de ce que vous voulez faire, alors, vous indiquez « proposition de remplacement »,

cela, ce serait français mais ici, « proposition d'amendement », je regrette beaucoup, vous vous trompez complètement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Ecoutez cela partait bien puisqu'on était d'accord au moins sur une partie du constat. Objectivement et blague mise à part, vous avez vu l'Article 2, donc, les décisions dans la motion, « de poursuivre les opérations de mise en conformité de rénovation des immeubles et commerces de l'ilot », oui, enfin, j'espère, c'est aussi la responsabilité du Bourgmestre et « maintenir la coopération des services de la Ville avec les différentes structures d'aides aux personnes installées dans l'ilot », je ne savais pas que vous aviez une coopération avec l'ASBL « SDF, Solidarité », si c'est Politique des Grandes Villes avec CPAS, cela ne compte pas, désolé, pour moi, cela reste quand même la Ville de Mons mais en gros, vous vous engagez à faire votre boulot, quoi. Vous allez me dire, ce n'est encore qu'un engagement mais plus sérieusement, il n'y a rien de concret, qu'est-ce que vous répondez aux citoyens qui sont embêtés par rapport à ces ascenseurs ? Qu'est-ce que vous répondez par rapport à l'affectation des immeubles ? Cela prouve simplement que vous n'avez pas d'idée pour le moment et on verra bien, ce qui posait la question de savoir pourquoi certains ont dû être pressés à ce point de partir et donc, je suis désolé, à la rigueur, moi, je peux même vous suivre dans votre nouvelle motion mais il faudrait concrétiser un petit peu par des éléments objectifs, je ne sais pas, j'ai même limité mon idée sur qui a écrit cette nouvelle motion puisqu'on parle de nouvelles dynamiques suite au départ de la Médiathèque de la Communauté Française, oui, on parle souvent de dynamique à Mons mais oui, une dynamique, c'est bien, c'est un mouvement mais ce n'est pas avec cela qu'on a des éléments concrets, donc, est-ce qu'on compte mettre des commerces, est-ce qu'on compte y mettre des logements à la place, tout cela, ce sont des belles questions qu'on aurait pu débattre ce soir mais une nouvelle fois, on préfère éluder le débat et on s'engage finalement à pas grand-chose, alors, maintenir la conformité et la rénovation des immeubles, encore une fois, cela ne répond pas à cette question de mobilité pour les personnes les plus âgées au niveau de l'Esplanade du Dragon, cela, c'est un problème et pour le reste, la mise en conformité et la rénovation des immeubles, il y a quand même quelque chose de contradictoire, qu'on doive les mettre en conformité, c'est une chose mais qu'en plus, on continue à les rénover alors qu'on ne sait pas à quoi on va les affecter, c'est quand même compliqué, donc, il aurait peut-être fallu avant le point 1, un vrai point 1 qui est celui de l'affectation des immeubles parce qu'alors dans ce cas-là, on sait dans quel

cas, on doit les rénover surtout que ce qui n'est pas clair dans votre motion, si je peux me permettre, c'est qu'on ne sait pas si vous parlez des immeubles qui sont sur l'Esplanade du Dragon et si ce sont les immeubles qui sont dans l'îlot de la Grand-Place parce que cela n'a rien à voir, je veux dire, on a des immeubles à appartements au niveau de l'Esplanade du Dragon qui ceux-là ont été rénovés d'ailleurs récemment puisqu'ils ont été mis à disposition comme je l'ai indiqué des candidats réfugiés durant le courant de l'année 2015, donc, là, les travaux ont déjà eu lieu, par contre, c'est au niveau de l'îlot de la Grand-Place où ce n'est pas du tout la même histoire et je trouve que c'est quand même une manière très intéressante de parler quand on parle de nouvelles dynamiques par rapport à la Médiathèque, au départ de la Médiathèque, ce n'est pas une nouvelle dynamique, c'est plutôt, un os, c'est un emmerdement, pour le dire autrement, c'est-à-dire qu'on a un grand bâtiment-là dont on ne sait pas trop ce qu'on va y faire, cela va encore diminuer le nombre de personnes qui vont venir, je pense que pour l'Echevine, qui a en charge les bibliothèques, cela doit être une mauvaise nouvelle puisque la bibliothèque de la Ville étant juste en face, c'était intéressant d'avoir le lien avec la Médiathèque qui avait à une époque un projet de centre multimédias où on aurait pu accéder à des ordinateurs, à des impressions, à l'internet, peut-être pour des personnes qui cherchent du travail justement, cela pouvait être aussi une belle occasion, d'ailleurs à l'époque je me souviens que M'Sourire, on les avait fait déménager pour cette raison-là et puis cela a été la Maison des Cyclistes et puis à la fin, cela a été rien du tout mais en tout cas, ce serait quand même intéressant aussi d'avoir des éléments de réponse en la matière, donc, s'il vous plaît, qu'on l'amende ou qu'on propose un nouveau texte, pas de souci mais qu'au moins, on y mette quelque chose de consistant et de concret parce que moi, je ne sais pas ce que vous allez aller dire aux citoyens, aux riverains qui habitent-là, avec une motion pareille, objectivement, c'est un peu compliqué, donc, je veux bien qu'il y a du jeu politique mais quand le jeu politique s'arrête, le lendemain matin, il y a surtout des citoyens et les citoyens, ce serait intéressant de pouvoir leur donner des réponses concrètes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Avant de passer au vote, je voulais juste ne pas laisser dans le chagrin M. TONDREAU, donc, en tapant dans Google, pour la définition d'amendement, je vous le lis « modification apportée à un projet ou à une proposition de loi en discussion devant une Assemblée délibérante » et on parle des différents types de Parlement, donc, c'est bien une modification dans tous les sens du terme allant jusqu'à la suppression si on veut supprimer et remplacer si on veut remplacer.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Juste une question technique pas sur le fond, cela veut dire que formellement, si je comprends bien parce qu'on apprend plein de choses ce soir, donc, cela voudrait dire que c'est la proposition de motion du groupe MR qui est votée telle qu'amendée par la majorité PS-CDH, c'est cela le libellé alors, donc, cela veut dire que vous votez notre proposition moyennant vos amendements.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous votons la motion, donc, si le Conseil communal suit les suggestions de M. ANDRE, nous voterons une motion sur base de votre motion mais qui est différente de votre motion. C'est clair ? Les modifications sur les « attendus ».

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les Articles eux-mêmes 1 et 2, les modifications suggérées.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

2 ABSTENTION : Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'ensemble de la motion, j'imagine que c'est le même vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS,

ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD,
Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

2 ABSTENTION : Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 46^e annexe

44^e Objet – 5 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons proposant la création de la chambre des générations futures. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller Communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Motion suivante. Une proposition « la création de chambres des générations futures », donc, la première question que je pose au Conseil, c'est prend-t-on en considération ?

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : M. le Bourgmestre, je vous demanderai et je demanderai à l'ensemble des membres de notre Assemblée de ne pas prendre en considération cette proposition de motion. En fait, je m'explique, je pense et que cela a déjà été largement débattu ce soir, au sein de notre Assemblée, les missions essentielles de notre Ville, - on a pu l'entendre, l'intégration sociale, la mobilité, l'éducation, enfin, il suffit d'observer le Collège qui se retrouve les manches sur un tas de dossiers importants pour les citoyens, - doivent être, je dirais, encore améliorées et faire l'objet d'un travail vraiment conséquent, or, on le sait, les moyens budgétaires et les moyens humains au sein de cette Ville sont comptés et je voudrais vraiment éviter de mettre en œuvre, de mettre en place une nouvelle chambre, d'ailleurs, qui pourra exister à la limite à d'autres niveaux mais surtout permettre au Collège de se concentrer sur les missions essentielles de cette Ville et donc, voilà, je voudrais vraiment de ne pas prendre en considération cette proposition de motion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui M. BOUCHEZ, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. C'est quand même formidable qu'en plus, ce soit Joëlle KAPOMPOLE qui prenne la parole, elle, qui a toujours le beau rôle d'aller dans toutes les associations, les vernissages et autres, rencontres très spirituelles, nous expliquer en permanence qu'il faut revoir le lien entre le politique et le citoyen, qu'il faut faire de la politique autrement, qu'il faut quitter les tendances partisans, que ce qui compte ce sont les gens de bonne volonté, finalement, ici, utiliser une formule, encore une fois, une formule purement formelle pour dire d'éviter un

débat qui pouvait être intéressant, moi, je ne vous demande pas de voter le texte tel quel mais j'ai cru comprendre qu'au lendemain et c'était il y a même pas 10 jours, au lendemain de l'étude noire, jaune, blues, tous les politiques avaient levé les bras au ciel en se disant mais comment est-ce possible qu'il y ait une telle défiance avec le monde politique et ils nous ont juré tous la main sur le cœur que demain, vous allez voir, les choses vont être différentes et là, ici, c'est une proposition comme une autre et j'aurais pu vous répondre sur les questions budgétaires, cela ne coûte rien, l'élection se ferait via le site internet de la Ville, l'information se ferait via le magazine communal qui est déjà imprimé, vous devrez peut-être retirer la tête de l'un ou l'autre Echevin sur l'un ou l'autre article pour gagner la place suffisante pour mettre cet article mais jusque-là, cela vous coûte zéro. Quant à l'encadrement, c'est mis dans la motion puisque j'avais pris les contacts au préalable, c'est la Fondation pour les générations futures qui avait mis sur pied le Gémil qui était d'accord de nous assister totalement dans la procédure parce qu'ils ont une expertise en la matière, donc, le coût, c'est zéro. Cela aurait permis à Mons d'être une Ville pilote en la matière sur une initiative qui ne va peut-être pas changer les choses, qui va peut-être être voué à l'échec, peut-être comme les budgets participatifs que vous avez mis sur pied mais qui peut aussi fonctionner et encore une fois, avec un coût zéro et en prenant compte finalement d'un élément dont on n'a pas beaucoup pris compte ce soir quand on voit aussi les différents amendements qui sont déposés aux motions, c'est le long terme en politique, c'est de se dire, que voilà, on va faire un plan de mobilité un jour, je ne désespère pas, ce jour-là, ce serait intéressant d'en prendre son aspect long terme, le monde change rapidement, qu'on aura peut-être un jour et M. le Bourgmestre, vous auriez pu faire coup double, vous nous avez expliqué il n'y a pas encore trop longtemps qu'on était en train de travailler au projet de ville ce qui d'ailleurs confirme mon propos, qu'il n'y avait pas de projet de ville, quand je l'ai dit il y a quelques mois, on m'avait dit que c'était honteux, je vous avais demandé de me le sortir, personne ne me l'avait sorti et finalement dans l'interview de rentrée du Bourgmestre, il nous explique qu'il n'y a pas de projet de ville puisqu'il est en cours de constitution et bien, ce projet de ville, on aurait pu le discuter dans cette Assemblée, je suis d'autant plus surpris que Mons a un Conseil Communal des Enfants et un Conseil Communal des Jeunes, donc, je veux dire, on pouvait peut-être profiter de la structure existante pour un peu la réformer, la rendre peut-être plus efficace parce que, c'est une question que je pose, est-ce que l'initiation à la chose publique, c'est de faire certaines présentations comme j'ai pu le voir à un certain moment qui sont de qualité mais est-ce que c'est vraiment là où on apprend le fonctionnement démocratique, le

débat politique, le débat public ; se pose également la question, est-ce que ces jeunes petits conseillers sont obligés à chaque fois d'avoir un discours du Bourgmestre, de leur Echevine, de faire la photo sur chaque activité, il y a la photo de l'Echevine, du Bourgmestre, je trouve que c'est tellement démocratique, c'est tellement pluraliste comme approche de lier les enfants à ce genre de choses, comme ça, si un papa veut mettre la photo de son gamin au Conseil Communal, il est obligé d'avoir celle du Bourgmestre en plus dans son salon, chacun ses goûts, moi, je n'aurais pas souhaité, vous comprenez, j'aurais préféré avoir mon gamin tout seul mais voilà, je n'en ai pas, donc, je n'ai pas le problème mais en tout cas, je trouvais que là, on a vraiment l'occasion d'avoir quelque chose que les autres villes auraient pu regarder. Dans notre formation politique, M. le Bourgmestre, on a le chantier des idées, je vous souhaite beaucoup de succès avec ce chantier, il en faudra des idées pour rendre confiance dans la politique mais vous aviez évoqué par exemple, le tirage au sort et bien, pourquoi cette proposition, elle vient ici parce que tout à l'heure, Madame KAPOMPOLE a évoqué le fait que cela pouvait voir le jour à d'autres niveaux de pouvoirs, cela vient au niveau communal parce que la niveau communal, c'est celui qui le plus proche du citoyen et c'est celui pour lequel finalement, vous avez, en tout cas et je pense de façon légitime, le sentiment que sans nécessairement avoir des compétences techniques, juste parce que vous vivez votre ville au quotidien, vous devenez finalement déjà un expert parce que le fait de vivre sa ville au quotidien, cela vous donne une vision réfléchie sur la mobilité, sur l'aménagement du territoire, sur le développement du commerce de votre ville parce qu'encore une fois, vous vivez votre ville au quotidien et d'ailleurs, cela nous appelait à beaucoup d'humilité parce que chacun d'entre nous avant d'être élu, nous n'y connaissions pas grand-chose sur le fonctionnement d'une commune et finalement, c'est par la pratique que l'on a appris d'où l'intérêt de le mettre sur pied dans une ville et particulièrement une grande ville parce que dans les grandes villes, on a des vrais débats politiques, des vrais débats qui impliquent le long terme alors que parfois, il faut reconnaître que dans des plus petites communes, on a parfois des enjeux qui sont beaucoup plus ponctuels, on est dans une Ville en plus qui a véritablement un enjeu stratégique pour son avenir à mettre sur pied, le Bourgmestre mais apparemment, cela ne l'intéresse pas la nouvelle façon de faire de la démocratie, c'est vrai qu'il fait de la politique plus à l'ancienne mais c'est quand même intéressant de se dire que lors de Mons 2015, vous aviez mobilisé des jeunes de 20 ans pour dire « j'aurais 20 ans en 2015 », donc, pour mobiliser les plus jeunes d'entre nous et finalement, ici, cela n'est plus possible et vous ne souhaitez plus le faire, alors, moi, j'ai appris et je terminerai par-là,

rassurez-vous mais il faudra savoir ce qu'on veut, quand on bloque et qu'on critique, cela ne va pas, quand on vient avec des propositions, cela ne va pas, c'est vrai que si on restait au cabaret pendant les Conseils Communaux, je pense que cela arrangerait beaucoup de gens mais on ne le fera pas, je vous rassure tout de suite. Pour conclure, simplement une chose, ce soir, je trouve que ce qui est vraiment dommage, c'est qu'il y avait des mesures sur la sécurité alors qu'on a un problème d'insécurité, on n'en parle pas, il y a véritablement un problème d'adhésion des citoyens à la politique, on n'en parle pas, tout cela à des fins politiciennes et donc, je vous le dis avec beaucoup de calme mais avec beaucoup de déception aussi c'est que ceux qui ne souhaitent pas que ce Conseil Communal puisse s'élever un petit peu, qu'on ait des débats de qualité, c'est vous parce que vous considérez que cette Ville vous appartient et que finalement, vous n'avez pas à vous ennuyer à débattre de telles choses parce que quoi qu'il arrive, vous serez quand même réélu et cela, je trouve que c'est profondément injuste et en plus, vous ne remplissez pas du tout la mission qui est la vôtre, qui est justement de faire en sorte que notre Ville soit meilleure un jour ou l'autre d'autant, encore une fois, je le répète, Mons aurait pu montrer l'exemple, M. le Bourgmestre, je tiens à vous le dire, je vous ai déjà connu beaucoup plus moderne et beaucoup plus ouvert sur l'avenir que ce dont vous faites preuve aujourd'hui également en ce qui concerne la qualité du débat démocratique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Je vais mettre au vote, est-ce qu'on prend en considération ou pas la motion ? Prend-t-on en considération ? Si c'est « oui », on prendra en considération, si on répond « non », on ne la prend pas.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

7 OUI : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mmes LAGNEAU, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

30 NON : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On passe au point suivant. J'ai juste retenu de ce que vous disiez M. BOUCHEZ, juste comme ça, donc, à l'avenir, vous ne vous mettez plus à côté d'un enfant pour faire une photo.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : En tout cas, moi, je ne l'oblige pas, donc, si des parents le demandent, je le fais mais vous, ce n'est pas du tout la même pratique, j'invite d'ailleurs à tout le monde à venir à ces machins, non mais c'est extraordinaire, il y a la remise de l'écharpe et puis on fait la photo avec le Bourgmestre et puis on envoie la photo aux parents, vous voyez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je m'excuse vraiment auprès de vous, je n'avais pas compris qu'on forçait les enfants à faire une photo avec nous.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous êtes trop malin pour ne pas savoir ce que vous faites.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si j'écoutais tout ce que vous avez dit ce soir.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous savez, M. le Bourgmestre, c'est bien de tenir des grands discours de respect à l'égard des autres.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez revenons.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, non mais vous voulez faire un peu d'humour, un peu d'ironie, tout ce qu'on veut, moi, il n'y a pas de problème mais si vous considérez que dans votre ville, il n'y a pas de problème de sécurité et que vous ne voulez pas en débattre, c'est votre droit. Si vous considérez qu'il n'y a rien à faire pour intéresser les gens à la démocratie, c'est également votre droit mais en tout cas, respectez les autres Conseillers, cela, c'est aussi votre obligation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pas de souci.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Dernier point. Oui, la prochaine fois, M. le Bourgmestre, je vous invite, c'est juste un petit changement de procédure dans le déroulement de la soirée, c'est que quand l'enfant reçoit son écharpe, il puisse faire la photo avec qui il souhaite ou alors, vous invitez l'ensemble des élus à vos côtés mais je ne crois pas que ce serait bien vu.

44^e Objet – 6 : Proposition de motion au Conseil Communal de la Ville de Mons proposant la création d'un comité de rémunération. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Proposition de motion proposant la création d'un comité de rémunération. Est-ce que nous sommes d'accord de prendre en considération la motion ? Pas d'objection nulle part, ok. Je vous en prie M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je dois presque vous remercier d'accepter de la prendre en considération. M. le Bourgmestre, quand on considère ce qui s'est passé au Manège et le scandale relatif aux rémunérations parce qu'il faut utiliser les mots adéquats. Quand on voit également ce qui se passe au niveau du Directeur de Mons Expo et de sa rémunération, on nous a dit « circulez, il n'y a rien à voir », bon, apparemment, il y a une information judiciaire ouverte par le Parquet. Quand on voit également le manque de transparence des organes para-communaux en général, quand on connaît aussi l'affaire et à votre place, je serai attentif, M. le Bourgmestre parce que demain, vous allez avoir beaucoup de travail à défendre avec vos ministres par rapport à des petites questions finalement assez semblables de ce qui se passe à Mons mais c'est un autre mais c'est un autre niveau et puis bon, pas de chance, il y avait un Chef de Cabinet Adjoint d'un Ministre qui était impliqué, donc, il y a des circonstances et des effets en cascade mais quand on voit ce qui s'est passé ailleurs, là, aussi, c'est dans notre volonté de faire en sorte que Mons soit une Ville irréprochable en la matière. Quand on voit également la défiance qui grandit à l'égard des autorités publiques et politiques de manière générale. Quand on voit également qu'on envoie toute une série d'administrateurs dans des conseils d'administration et ces administrateurs ne reçoivent aucun mandat de la part de la Ville de Mons et cela a toujours été un peu particulier, c'est que par exemple, quand il faut déterminer le salaire d'un directeur ou d'un représentant, nos administrateurs, ils se retrouvent là sans nécessairement avoir un mandat, sans avoir de cadre et donc, ils sont un peu livrés à eux-mêmes en la matière. Enfin, je crois que plutôt que d'avoir un débat stérile entre nous qui considérons par exemple, que le Directeur de Mons Expo est beaucoup trop payé pour un 2/5 temps, je crois d'ailleurs que nous ne sommes pas les seuls à le considérer et que finalement d'autres qui nous disent, non, non, ce sont les prix du marché, ça, c'est très intéressant de prôner le service public lorsqu'il faut lever des taxes en plus ou mettre des services sociaux en plus mais de parler du marché lorsqu'on parle de rémunération de personnes qui sont quand même payées par des institutions publiques, faudrait quand même pas oublier d'être socialiste du 1^{er} janvier au 31 décembre, 24h sur 24 et pas uniquement les moments où c'est intéressant mais je peux considérer qu'être socialiste ne doit pas être simple à vivre au quotidien parce que s'appliquer autant de beaux principes, cela doit être dur à vivre, moi, je n'en ai pas la capacité, je vous l'avoue

honnêtement, je n'ai pas une grandeur d'âme suffisante pour être socialiste, c'est d'ailleurs pour cela que j'ai choisi humblement ma formation politique. Les demandes, M. le Bourgmestre, c'est donc, de créer un comité de rémunération dont la composition sera arrêtée par le Conseil Communal sur proposition des groupes politiques mais qui comprendra de manière certaine, deux représentants de sociétés spécialisées dans le recrutement, donc, les ressources humaines, deux représentants du secteur privé, on pourrait même préciser du secteur privé concerné par cette rémunération, par exemple, en ce qui concerne Mons Expo, cela peut être des représentants du secteur de la gestion de salles et de l'évènementiel et deux responsables de structures comparables lorsqu'il sera question d'arrêter la rémunération. Quand je parle de deux représentants de structures comparables, il y a d'autres organismes publics qui gèrent des salles par exemple, ce serait intéressant d'avoir leur opinion. Deux, de réunir obligatoirement ce comité à chaque fois qu'une structure devra fixer le salaire d'un des directeurs. Trois, lorsque ce comité sera instauré, de lui demander de passer en revue les rémunérations actuelles en vue d'une requalification éventuelle particulièrement dans le cas de Mons Expo, alors, que les choses soient très claires en la matière, l'idée, c'est que toutes les rémunérations dans les structures existantes puissent être passées en revue et également d'analyser en tout cas pour les représentants de la Ville de Mons dans ces conseils d'administration, les rémunérations de toute une série de structures qui puissent même être intercommunales. Il en va de deux principes fondamentaux. Le premier, c'est assister l' élu dans son travail parce que les élus sont souvent livrés à eux-mêmes et on en parlait tout à l'heure, quand on est élu la première fois, on se sait pas nécessairement comment fonctionne un conseil d'administration et une ville, donc, c'est bien d'être encadré et deuxième élément, c'est la transparence parce qu'à l'heure actuelle et je ne vais pas vous cacher et je ne retire en rien de ses qualités, je suis quand même surpris que lorsqu'un journaliste pose la question au Directeur de MARS, de connaître la hauteur de son salaire, celui refuse de le donner alors que cela reste une structure publique. Je considère également problématique que le patron de Mons Expo via un statut d'indépendant, finalement, nous explique que 10.000 euros pour un 2/5^e, ce n'est pas tant que cela et que là aussi, aucune transparence sur le contrat et sur la rémunération, qui dit argent public, dit transparence, celui qui ne veut pas communiquer son salaire alors n'a que d'autres choix de travailler dans le privé mais quand on fait le choix de travailler dans le public, il faut alors avoir une totale transparence, tout le monde connaît les salaires des fonctionnaires, tout le monde connaît les salaires des politiques, il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement pour des structures

ou particulièrement les revenus, en tout cas, pour certains d'entre eux sont élevés. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, je vous en prie Madame.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : M. le Bourgmestre, j'ai une proposition d'amendement à cette motion, le document amendé a été distribué à chacune et chacun des membres de notre Assemblée et je vous propose donc, de vous présenter les amendements qui sont soumis à votre analyse, donc, c'est vrai que cette motion a fait l'objet d'une analyse particulière des groupes PS et CDH et je vous propose tout de même d'être évidemment attentifs aux difficultés causées, je pense, au sein de la population par rapport à tout ce qui touche aux rémunérations dans le secteur public et donc, la volonté évidemment, c'est d'aller vers plus de transparence et aussi de se baser sur des textes légaux et évidemment d'amener alors plus de formalisme juridique aussi dans le texte qui vous est proposé. Je vous propose à l'Article 1 de remplacer l'ensemble des Considérants de la motion déposée par notre Collègue par les Considérants suivants : « Considérant l'importance de restaurer la confiance des citoyens envers les institutions publiques notamment en garantissant la plus grande transparence sur les rémunérations et le mode de fonctionnement des structures para-communales. Considérant que par structure para-communale, on entend les entités consolidées, je vous donnerais un exemple, c'est la Régie communale Autonome, les ASBL au sein desquelles la Ville de Mons détient une position prépondérante, les ASBL auxquelles elles accordent des subsides de minimum 50.000 euros par an. Considérant le fait que ces structures para-communales disposent d'une personnalité juridique propre et disposent d'instances de décisions et de contrôles internes, instances auxquelles d'ailleurs, le Conseil Communal ne peut en aucun cas se substituer. Considérant le fait que certaines de ces structures sont subsidiées par d'autres niveaux de pouvoirs qui disposent eux-mêmes de règles qui leur sont propres, règles d'ailleurs qui pourraient évidemment changer dans les semaines, dans les mois qui viennent. Considérant le fait que les principaux groupes politiques présents au Conseil Communal de la Ville de Mons sont représentés au sein de ces structures et qu'ils relèvent évidemment de la responsabilité de leurs représentants d'exécuter avec rigueur et probité le mandat qui leur a été confié par le Conseil Communal de la Ville de Mons. Considérant l'Article 1234-4 du CDLD qui stipule que les Conseillers Communaux peuvent consulter les budgets, les comptes, les délibérations des organes de gestion et de contrôle des ASBL au sein desquelles la commune détient une position prépondérante. Considérant par ailleurs, la

décision du Collège Communal du 10 mai 2013 approuvée par notre Conseil Communal du 13 mai 2013 de mettre sur pied un Comité de Développement Stratégique et de Gouvernance sous la présidence du MR d'ailleurs. Considérant le fait que ce comité a été chargé d'apporter son assistance au Collège Communal dans le suivi du plan stratégique de la Ville mais également de remettre des avis sur des sujets de nature stratégique et/ou liés à la Gouvernance ». A l'Article 2, je vous propose de remplacer les différentes décisions qui avaient été proposées dans la motion déposée par notre Collègue par les décisions suivantes « 1. Charge le Collège de déterminer d'ici la fin du mois de février, la nouvelle composition et le mode de fonctionnement de cette instance devra évidemment faire l'objet d'une consultation de tous les Chefs de Groupe » mais donc, ce que je vous propose, en tout cas, d'ores et déjà, c'est une répartition suivante qui pourrait être modifiée en fonction des consultations et du travail que le Collège voudra effectuer à savoir 3 représentants pour le PS, 2 représentants pour le CDH, 1 représentant pour le MR, 1 représentant pour Ecolo, 1 représentant pour le PTB, 1 représentant pour le Parti Citoyen et 1 représentant de la tutelle. Pour le point 2 « charge le Comité de Développement Stratégique et de Gouvernance de la Ville de Mons, de proposer au Collège dans un délai de trois mois, une méthodologie permettant de renforcer la transparence des structures para-communales notamment sur les questions suivantes tout en respectant évidemment l'autonomie juridique de ces structures ». Alors, d'une part, on pourra travailler sur la question des rémunérations ainsi que sur les avantages de toute nature octroyées aux administrateurs. Les rémunérations ainsi que les avantages de toute nature octroyées au personnel dirigeant et toute autre question visant à renforcer la transparence et à garantir la bonne gouvernance des structures para-communales et enfin, en point 3, je vous propose « de prendre acte qu'en tout état de cause, les propositions qui seront formulées par ce comité de gouvernance ne pourront toutefois avoir de valeur contraignante au vu de la législation relative aux ASBL et qu'elles devront par ailleurs respecter la réglementation relative à la protection de la vie privée notamment en ce qui concerne les données salariales ». Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, M.

BOUCHEZ, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je souhaite vous remercier pour le sérieux avec lequel vous répondez à notre motion. Peut-être juste deux remarques. La première, c'est de faire figurer l'idée qu'on va pouvoir à travers ce comité stratégique qui avait été demandé par le MR lors de notre entrée en majorité, c'est

d'ailleurs pour cela que nous avons demandé la présidence, que l'on puisse alors analyser les salaires qui ont déjà été fixés, donc que ça ne vaille pas que pour le futur mais que les salaires d'une série de structures qui sont déjà arrêtés puissent aussi être débattus dans la structure, donc, à partir du moment où elle prend fonction, j'ai évoqué le cas de Mons Expo, c'est clair que c'est celui que je pense en premier lieu mais il y en aurait peut-être d'autres et que l'on puisse éventuellement les revoir, premier point. Deuxième point, vous admettez qu'il y a quand même un problème au niveau de la composition, alors, soit, on considère que c'est un organe où tout le monde est sur un pied d'égalité, soit, on tient en compte, le poids électoral mais il est quand même particulier et je crois que vous ne prendrez quand même pas cela pour de la fierté mal placée mais le Mouvement Réformateur représente près de 18 % des voix, il représente plus que tous les autres groupes politiques hormis bien sûr le PS réuni et nous n'aurions qu'un seul représentant alors que le CDH en a deux, c'est un petit peu particulier, donc, soit, on fait application d'une clef D'Hondt même si elle doit être retravaillée parce que si on applique la clef D'Hondt comme ça, je crois que de toute façon, ceux qui n'ont qu'un seul représentant ne pourront pas se voir représenter dans la structure mais alors à tout le moins nous devons avoir deux représentants en la matière si pas, c'est formé n'importe comment, donc, il suffit de faire moins de 10 % aux élections pour avoir plus de représentants qu'une formation politique qui a fait 18, vous admettez qu'il y a quand même un petit problème en matière de représentativité démocratique. Soit l'autre voie, on met tous les partis sur un pied d'égalité, chacun envoie un représentant, voilà et comme cela, c'est plus simple voir peut-être un représentant en plus qui lui représenterait le Collège en plus des différents groupes politiques, c'est une autre formule mais je trouve que présenté tel quel, vous vous rendez compte que le CDH en ayant deux représentants à quasi l'intégralité de son groupe communal alors que nous, on devrait faire un sur huit, c'est quand même un peu particulier en matière de représentation démocratique. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Si personne ne demande la parole, je mets aux voix l'amendement sur les Considérants.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, vous pouvez répondre sur la demande de clarification quand même, peut-être même pas le deuxième point mais le premier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous n'allez pas obliger vos Collègues à vous répondre quand même.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Allez, vous êtes quelqu'un de bien élevé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moi, je ne vous ai jamais traité de mal élevé.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Moi, non plus, je vous ai dit que vous étiez bien élevé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne demande pas d'être traité de bien élevé mais Madame, vous souhaitez dire quelque chose.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseiller : Juste vous dire que la composition telle qu'elle est présentée est juste une proposition, que comme il bien stipulé, l'idée est plutôt de charger le Collège de déterminer le mode de fonctionnement de ce comité et évidemment, il est bien stipulé d'ailleurs, qu'il sera nécessaire de consulter les différents chefs de groupe, donc, je pense que les différentes mesures ou plutôt propositions avancées maintenant, pourront être discutées à ce moment-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui mais vraiment....

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Promis mais pour suivre ce qui a été dit et comme cela, on pourrait peut-être avoir l'unanimité, qu'on retire cette composition puisque ça va être discuté ? Retirons simplement ces tirets et attendons la proposition du Collège vis-à-vis des Chefs de Groupe ? Ca va, je sais déjà ce que le Collège va proposer.

M. Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Je voudrais qu'on parle de ma proposition quand même, enfin, voilà, je voudrais quand même qu'on parle de la proposition que j'avance, maintenant, si elle est modifiée, je n'en ferai pas une difficulté, je laisse cela à la sagacité du Collège.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je vous propose une modification. Je vous dis on reprend toute votre proposition, on supprime juste les tirets. Madame est d'accord.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, oui mais c'est moi qui ne suis pas d'accord.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est vous qui décidez de la motion de votre Conseillère.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, les amendements qui remplacent les Considérants.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

8 ABSTENTION : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mmes LAGNEAU, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'Article 2 qui remplace toutes les propositions de décisions.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

8 ABSTENTION : MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mmes LAGNEAU, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 48^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est une unanimité. Il n'y a pas de vote « contre », il n'y a que des « abstentions » et des « pour ». Je vous félicite. Mes chers Collègues, nous en arrivons à M. DUPONT, M. le Conseiller, une étude de faisabilité sur la nappe d'eau chaude.

M. Jean-Pierre DUPONT, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. M. le Bourgmestre, mes chers Collègues, notre région possède de nombreux atouts, l'un de ceux-ci étant de disposer d'une nappe d'eau chaude. Diverses opérations ont été menées à bien ou vont l'être dans l'exploitation de la géothermie. Récemment lors d'un JT de la chaîne publique, un reportage était consacré aux Thermes de Chaudfontaine et le Directeur vantait l'apport d'une telle infrastructure en termes de retombées pour la région. Il était notamment question d'une piscine extérieure chauffée à 34°C. Je rappelle que l'eau venant de la nappe aquifère et qui est rejetée dans la Haine, est rejetée à une température de 30 °. Il y a quelques dizaines d'années l'idée avait été émise de l'exploitation thermique des sources de Baudour, celle-ci ne s'est malheureusement jamais concrétisée.

Ma question est la suivante : l'IDEA pourrait-elle entamer une étude de faisabilité d'un tel projet et la recherche d'investisseurs qui, j'en suis certain, pourrait attirer des touristes mais aurait aussi de nombreuses retombées aussi bien sur le plan de l'emploi que sur le plan économique à Mons et dans la région. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci le Bourgmestre. M. le Conseiller, je vous remercie pour votre question, vous avez raison, la géothermie constitue un atout considérable pour notre région et d'ailleurs, les projets se multiplient à cet égard sous l'impulsion de l'IDEA. Concernant le développement de thermes, vous avez raison d'en souligner la pertinence, nous partageons l'avis de dire qu'un tel projet pourrait enrichir notre région tant sur le plan touristique qu'économique, un projet nous avait d'ailleurs été présenté il y a quelques années mais n'avait pu aboutir pour des raisons techniques et nous nous sommes dès lors retournés vers l'IDEA et notamment son président, Marc BARVAIS, qui est ici pour avoir plus d'éléments relatifs à l'historique de l'exploitation de ces nappes d'eau chaude et aux perspectives qu'elles peuvent dégager. Pour la petite histoire, la nappe de Baudour a en effet, déjà été utilisée par la Princesse de Ligne pour organiser des cures thermales dans son domaine au début du siècle passé et puis par la suite, un autre projet a été porté, cette fois par TRACTEBEL au début des années 2000 mais a été abandonné pour des raisons techniques et économiques. Pour répondre à votre question de manière précise, l'IDEA pourrait ré-analyser les éléments de ce dossier afin d'estimer si les obstacles identifiés à l'époque restent à priori insurmontables et s'il s'avère que non, envisager dans une deuxième étape, une petite étude de marché dans le cadre du CITW (Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie) qu'intègre désormais l'intercommunale, le tout suivi d'une recherche de partenariat privé, cette deuxième phase devrait néanmoins être soumise bien entendu à l'approbation du conseil d'administration et des instances de l'IDEA. Voilà, M. le Conseiller pour ces quelques éléments de réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Comme il n'y a pas de réplique, nous prenons acte de la question et de la réponse, toutes les deux enthousiastes. J'ai alors, une question de M. le Conseiller Maxime POURTOIS relative au carrefour dit « La Barrière » de Spiennes.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Oui, merci M. le Bourgmestre. Voilà, rapidement quelques mots. La situation du carrefour dit de la Barrière de Spiennes dont je souhaitais parler ici, est relativement interpellante et a en tout cas interpellé un certain nombre de riverains qui m'ont demandé aujourd'hui de porter la question devant vous. Voilà, vous le savez, sans doute tous, hélas tristement, ce carrefour a une réputation qui le précède avec de nombreux accidents à son actif et qui aujourd'hui suscite la crainte de nombreuses personnes qui l'empruntent. Au niveau, effectivement, du carrefour dit de la Barrière, vous avez, donc, l'entrée de Saint-Symphorien et de Spiennes et vous avez au centre du carrefour un ilot central. A mon sens, aujourd'hui, il y a deux difficultés, au niveau de ce carrefour, qui sont

d'une part, la vitesse excessive d'un certain nombre d'utilisateurs qui arrivent d'un sens comme dans l'autre à des vitesses vraiment démesurées et donc, évidemment ma question, elle est très simple, au niveau du Collège, je sais que cette voirie n'est pas communale mais est-il possible au niveau du Collège que l'on puisse intervenir d'une manière ou d'une autre pour réguler la vitesse à cet espace, je pensais pourquoi pas à l'instauration d'une zone avec un radar et puis l'autre souci, qui est un souci, je dirais, plus logistique qui est celui de l'éclairage de cet ilot, alors, de nombreux accidents ont déjà eu lieu parce qu'hélas, lorsque la luminosité diminue, on est confronté à un manque de visibilité de cet ilot et donc, nécessairement, cumulée à la vitesse excessive et bien certaines voitures vont le percuter et ensuite quittent la route, donc, deux problèmes principaux auxquels, je soumetts évidemment toute une série de demandes au Collège. D'une part, est-il possible techniquement d'y inclure une zone de radar et puis d'autre part, que peut-on faire pour améliorer l'éclairage de cette zone. Je vous remercie pour vos nombreuses réponses. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller. D'abord, je comprends parfaitement votre inquiétude et je vais vous dire que je la partage, le Collège la partage. Vous devez savoir que tant du côté de la police, des pompiers, du SPW, ces services considèrent que l'endroit n'est pas spécialement accidentogène même si on doit rappeler qu'en 2016, on a quand même connu une série noire avec 4 accidents, 3 causants des dégâts matériels et 1 malheureusement, un décès. Néanmoins, je vais solliciter à nouveau les responsables des routes de Wallonie afin qu'il réétudie la situation en amenant quelques améliorations. D'abord, réinstaller les panneaux de signalisation défaillants. Deux, faire en sorte que l'ilot central soit éclairé comme vous le demandez et trois, de réinstaller et cela, nous travaillerons avec eux des radars préventifs, radar qui permet de connaître sa vitesse, donc, voilà un peu ce que nous ferons. Je me permets néanmoins de le redire publiquement, il y a des automobilistes qui roulent vraiment trop vite et surtout sur ce tronçon de route mais donc, nous ferons comme cela. Merci. J'ai une interpellation de M. DUFRANE qui est relative à la réfection du Waux-Hall, la création d'un skate-park et d'une nouvelle salle étudiante. Oui, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Comme vous le savez, trois projets constituent des priorités pour les jeunes à Mons, il s'agit de la réfection du Waux Hall, de la création d'un Skate Park et d'une nouvelle salle étudiante située tout près de l'Athénée Royal Marguerite Bervoets. Après plusieurs effets d'annonce concernant ces 3 chantiers par le Collège dans la presse, dans différents médias, force est de constater que la situation n'a guère évolué ou en tout cas qu'on est mal informés pour l'instant. Le Collège souhaiterait-il m'éclairer :

Où en sommes-nous dans les projets ? Pouvez-vous me confirmer que ces projets seront bel et bien réalisés sous cette mandature ? Pourriez-vous me dresser un bilan du Collège et les projets à venir concernant l'aide à la jeunesse et les étudiants de la ville de Mons ? Merci beaucoup M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, en tout cas, c'est clair et net. Mme l'Echevine, je pense que vous pouvez répondre en lieu et place de M. l'Echevin.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : C'est exact M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. DUFRANE pour votre intervention qui nous permet de faire le point sur ces dossiers tant attendus. Pour le skate-park, tout d'abord, permettez-moi de refaire un petit historique car c'est un dossier particulièrement ardu. La première difficulté a été l'identification du terrain. Une fois le terrain choisi, la phase d'acquisition a démarrée. Le terrain appartenant aux voies hydrauliques, ensuite un marché pour désigner l'auteur de projet a été lancé puis des réunions successives et des réunions participatives avec des futurs utilisateurs ont permis d'affiner au mieux le projet et le dossier a été mis au point en collaboration évidemment avec les jeunes. Une demande préalable de subsides a alors été introduite auprès d'Infrasports. Les remarques formulées ont été intégrées au projet afin de finaliser les demandes de permis. Le service Environnement a aussi été sollicité et une étude de pollution du sol a été demandée aussi. Bref, dès obtention du permis, 105 jours de délai, le dossier sera transmis chez le Ministre pour la demande de subsides et dès l'obtention de la promesse ferme, nous pourrons déposer le cahier des charges pour l'attribution du marché. Néanmoins, vu la longueur des procédures administratives obligatoires en la matière, nous avons mis à disposition des jeunes et ce gratuitement, un hangar ouvert sur l'ancien site Gobert où les anciens éléments du Skate-park ont été réinstallés et ils peuvent ainsi s'adonner à leur sport préféré. Pour le Waux-Hall et son camping qui est situé à proximité, je serai brève en la matière, il existe, en effet, un projet visant la réouverture du camping, le Service des Marchés Publics et la Régie Foncière ont reçu le projet de cahier spécial des charges rédigé par l'IDEA. Celui-ci a été relu, corrigé et amendé par les services. Une dernière réunion de mise au point doit encore avoir lieu avec l'IDEA. Le dossier sera ensuite présenté au Collège et Conseil bien entendu. Par ailleurs, l'exploitation de la salle du parc est reprise en option dans le projet de camping. En effet, pour ce volet, un auteur de projet avait été désigné précédemment pour examiner les possibilités de réhabilitation. Différents projets avaient été présentés au Collège Communal mais les montants étaient exorbitants, 4 à 6 millions rien que pour la salle du Waux-Hall. Vu les coûts

excessifs, il n'a pas été donné suite. Enfin, pour la salle des étudiants, permettez-moi de rappeler qu'une première procédure avait été lancée et qu'un prestataire avait été désigné afin de proposer un dossier. A la Veille de déposer le permis d'urbanisme, le promoteur souhaitant réorienter ces fonds dans une autre opération, a fait le choix de se retirer. La procédure a alors été immédiatement relancée et de nouveau, un nouveau prestataire a été désigné. Celui-ci doit remettre un projet dans les prochaines semaines. Enfin, du côté de la Ville, quelques vérifications d'ordre juridique seront bien entendu faites afin de poursuivre le dossier dans les meilleures conditions possibles. Par ailleurs, dans ce dossier, nous avons également des comités d'étudiants comme interlocuteurs et les tenons informés des différents avancements du projet. Voilà, pour les trois points qui vous concernaient.

M. Elio DI RUPO, bourgmestre : Merci. Je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci pour les réponses. Peut-être rappeler au niveau de l'historique, vous avez fait un historique, Mme l'Echevine, ok, vous avez donné des réponses, effectivement, les projets vont peut-être avancer mais tout de même et là, je tiens à rappeler que le Collège a plusieurs fois formulé des dates, des échéances précises, donc, je vais reprendre point par point comme vous, Mme l'Echevine. Concernant le skate-park, on a annoncé en 2015 dans la presse, pour l'échéance septembre 2016, c'est écrit noir sur blanc par le Collège ou en tout cas un des échevins. J'ai bien entendu des complications liées au dossier mais par exemple, pour les pollutions du sol, donc, assainissement du sol, j'ai bien compris tout cela mais on ne va pas me faire croire que durant ces deux années, entre 2015 et 2017, on ne s'était jamais dit à un moment donné, tiens, il y aurait peut-être un problème avec les sols et effectivement, une dépollution du sol, je suis d'accord avec vous, les procédures sont complexes, sont longues et fastidieuses, donc, voilà, en fait, vous avez répondu à demi-mots à ma question pour le skate-park, c'est qu'il ne sera pas prêt pour cette mandature, on en est quasiment persuadés car effectivement, les procédures que vous amenez, effectivement, vont nécessiter un temps certain et avant les prochaines élections, le temps, en tout cas, lui, continue à s'écouler. Concernant le Waux-Hall, en 2012, pour des raisons de sécurité, tout à fait objectives, on est d'accord, la fermeture temporaire de la buvette, du pavillon a été décidée, la fermeture définitive elle de la grande salle pour des raisons de sécurité également a été également décidée en 2012 et là, on est 5 ans plus tard et on se dit que peut-être, on va greffer le projet de la salle, la grande salle si j'ai bien compris avec le projet du camping qui lui n'est pas encore non plus arrivé à maturation, donc, on est vraiment encore dans l'expectative et encore une fois, je suis certain, qu'ici, pour le Waux-Hall, 2018, cela va être très court et donc, on aura passé, finalement, de 2012 à 2016, 6 ans en ayant fermé la grande

salle des fêtes, en n'ayant rien fait du tout pour cette salle et aucun projet, je vais dire significatif, voilà, moi, je trouve un peu regrettable mais ok. Pour la salle étudiante avenue Maistriau, la saga commence aussi assez tôt en fait, elle commence en 2013, on nous parle à un moment donné, d'un budget d'un million d'euros qui avait été annoncé qui avait été avancé par l'Echevin à l'époque et d'une salle polyvalente pouvant accueillir 900 personnes. On nous a même parlé de deux niveaux, on nous a parlé, effectivement, de partenaires privés et là, vous avez été précise et vous me dites qu'il se retirerait et qu'effectivement, on aurait un nouveau prestataire qui remettre bientôt un cahier des charges et un nouveau projet mais encore une fois, cette salle polyvalente, elle était prévue si je regarde dans la presse, on disait raisonnablement pour 2015, puis on a dit raisonnablement pour 2016 et puis là, on nous a dit, encore dans un article de presse, il n'y a pas si longtemps que cela, raisonnablement pour 2017 et là, encore une fois, je remarque que cette salle et c'est bien logique parce que toutes les procédures doivent s'effectuer, ne sera pas prête pour 2018 et donc, c'est ce que j'ai dit l'autre fois pour le stade, c'est la même remarque et vraiment en toute objectivité, c'est que diriger une équipe, je me doute, ce n'est pas facile, l'administration, passer des contrats, etc... je me doute que cela ne doit pas être simple d'accorder les violons mais ce que je demande, c'est qu'on stoppe les effets d'annonce et qu'on arrête, que le Collège arrête dans la presse de dire telle date quand on sait pertinent bien que pour des impondérables ou pour des questions politiques, on n'arrivera pas à cette échéance qu'on se répète à dire dans la presse et donc, voilà, moi, j'aimerais qu'il y ait au moins une prise de conscience à ce niveau-là parce que je viens de vous le démontrer par A + B sur ces trois dossiers, effectivement, entre 2012 et 2018, on peut se demander s'il n'y a pas eu parfois des avancements qui étaient beaucoup trop optimistes et que vous fassiez naître l'espoir pour ceux qui attendent ces projets avec impatience, les gens seront forcément déçus à partir du moment où les échéances sont reportées à 2018, 2019 peut-être 2020. Je vous remercie pour vos réponses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. L'incident est clos. Je me permets d'insister auprès de vous pour que vous sachiez que vous avez utilisé à peu près 5 minutes, je pense que c'est encore vous, M. le Conseiller, l'interpellation qui est relative aux toitures terrasses. Je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci. Ici, c'est plus une proposition qu'un constat. En matière de « toitures terrasses », plusieurs villes sont en pleine ascension ces dernières années, citons à titre d'exemple la ville de Bruxelles, la Ville de Paris et d'autres en Union Européenne qui ont multiplié des terrasses haut perchées qui ravissent le public.

La Ville de Mons n'échappe pas à cette règle, avec la terrasse du BAM qui a eu un succès assez énorme durant l'année capitale culturelle qui est une véritable bulle d'air pour les montois désireux de prendre un peu d'altitude artistique avec la possibilité d'y boire un verre. Comme d'autres villes, Mons a la particularité de disposer d'un centre-ville et de communes où les panoramas peuvent être exceptionnels, l'unique « rooftop » disponible seulement quelques mois par an au BAM n'est peut-être pas suffisant.

Le concept de « toiture-terrasse » et les nouveaux espaces urbains et péri-urbains offrent des solutions concrètes afin de profiter d'une vision verticale de l'environnement et créer différents types d'activités. Ces nouveaux espaces peuvent se décliner via des terrains de sport, cafés, jardins potagers, des scènes de théâtre, cinémas en plein air, l'agriculture urbaine, fort présents dans certaines villes et je songe également aux logements privés, aux particuliers et aux copropriétés qui pourraient exploiter l'espace disponible sur leur parcelle, à savoir les toits. Comme vous le savez également, la Ville de Mons possède son propre règlement communal d'urbanisme. Celui-ci définit et indique par exemple, les conditions d'établissement des terrasses uniquement au sol en tout cas, c'est ce que j'ai pu lire dans ce règlement d'urbanisme. Notons également que selon ce même règlement, les enseignes sont interdites sur les toitures. Enfin, prenons le cas des ensembles urbanistiques où la transformation en « toitures terrasses » de toitures plates existantes originellement non destinées à être accessibles est pour l'instant interdite. Le règlement bien qu'il soit assez précis ne pense donc pas encore suffisamment à la question des « toitures terrasses », qu'il s'agisse de logements, de bâtiments publics, privés et qui concernent les activités citées plus haut. Ma question, elle est assez simple, c'est, selon vous, selon le Collège, selon l'Echevin en charge, le règlement communal d'urbanisme devrait-il refléter et prendre plus en considération ces nouveaux espaces urbains qui « pourraient » peut-être à l'avenir se multiplier dans les prochaines années dans la commune de Mons et aux alentours ? Qu'il s'agisse d'espaces privés ou ouverts au public, serez-vous sensible à des demandes éventuelles ? Quelles politiques finalement, quel message prônez-vous en la matière ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Je vous en prie, M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. M. le Conseiller, merci pour votre question, sachez tout d'abord que le Collège partage votre sentiment par rapport à la pertinence de tels aménagements. Les exemples ne manquent pas. Vous en avez cité un, il y en a beaucoup d'autres que je pourrais citer comme la réhabilitation du cinéma Le Corso avec ses jardins suspendus, la promotion immobilière au-dessus du Carrefour Market de la rue

d'Havré qui est appelée précisément les terrasses d'Havré, un projet situé dans le bas de la rue du Miroir ou encore la réhabilitation des immeubles situés dans la rue de la Coupe, l'ancien « Pot au Feu » où un jardin suspendu a été créé. Comme vous le voyez les exemples ne manquent pas, cependant, il convient d'examiner et le règlement nous invite à le faire, chaque situation de manière individuelle sans systématiser, en effet, Mons, comme vous le savez, se caractérise notamment par le foisonnement de toitures à versant et la vue de la Ville depuis le Beffroi se doit d'être préservée à cet égard. Des toitures plates en centre-ville sont d'ailleurs en général marginales et généralement situées en intérieur d'ilots. Le Collège encourage en tout cas, la création de telles terrasses pour autant que celles-ci s'intègrent harmonieusement dans le contexte bâti ancien et que cette position soit partagée par les services de la Région Wallonne puisqu'elle engendre régulièrement la demande ou la sollicitation de dérogation. Il appartient donc, aux architectes en charge des projets de veiller à développer des projets qui font preuve à la fois d'audace mais qui concilient les impératifs de la vie moderne avec la préservation du patrimoine et par ailleurs, je vous rappelle qu'en matière urbanistique, les règlements vont sensiblement évoluer dans les mois qui viennent avec l'adoption du CoDT par le Parlement Wallon et les conséquences qui y en découleront pour l'ensemble des communes et des villes de Wallonie. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Si vous souhaitez intervenir, je vous en prie, il reste 2 minutes 30.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Je vais être rapide alors. Merci M. le Bourgmestre. Merci pour vos réponses, M. l'Echevin, peut-être deux petites remarques. Moi, je crois que le règlement d'urbanisme communal n'invite pas forcément à une pente, au niveau de la toiture, d'au moins 5 % où sont possibles ces « rooftop » et donc, je crois profondément qu'effectivement, le règlement d'urbanisme pourrait inciter si vous voulez, à ce genre de construction ce qu'il ne fait pas nécessairement actuellement, voilà, c'est un débat qu'on pourrait peut-être avoir en commission et alors, prenons le cas de l'Allemagne, par exemple, qui est vraiment un exemple énorme en termes d'incitants pour toitures-terrasses, il y a des mesures fiscales qui incitent par exemple, les entreprises et les particuliers à installer des toitures végétales, ce qui fait des économies d'énergie et donc, je crois qu'effectivement, ce règlement pourrait refléter tout un tas de mesures que le pouvoir communal et effectivement, vous avez raison de le signifier avec l'aval évidemment du ministre de tutelle et une impulsion au niveau du Parlement Wallon mais je crois que la Ville peut prendre quand même certaines directions en la matière et j'espère qu'en commission, on pourra en parler.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je trouvais également que c'est très intéressant de promouvoir ce type d'aménagement sur les toitures plates non seulement pour l'aspect biodiversité mais également pour l'aspect de lutte contre les inondations et je voulais surtout prendre la parole pour vous inviter à prendre connaissance du projet « Prime vert » qui est un appel à projets qui vient d'être lancé par la Région Wallonne, donc, il vient d'être lancé le 13 janvier, donc, c'est tout récent et il appelle à remettre des projets pour l'aménagement de toitures-terrasses, etc... de projets en faveur de la biodiversité sur les toits, donc, également un projet auquel la Ville pourrait répondre et il faut répondre avant le mois d'avril. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous en prie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous avons une demande de M. JACQUEMIN, je voulais juste me permettre d'attirer votre attention, j'ai vu qu'il y avait plusieurs interpellations, donc, gérez le temps au mieux de vos possibilités. La première interpellation concerne un achat éventuel pour les archives communales.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Comme je le mets en préambule et je vais essayer d'aller très vite, ce sont toutes des questions qui sont arrivées dans le débat budgétaire la dernière fois et avec la passion du débat, les nombreuses questions, certaines de mes questions étaient sans réponse, donc, je me suis permis de très rapidement vous les poser ce soir afin d'avoir les éléments de réponse. Premièrement, il apparaît dans le budget l'achat pour quelque 600.000 euros d'un bâtiment dénommé Euro-Tubes pour les archives communales, ce projet daterait de 2009. Malgré ma bonne mémoire et les infos que j'ai pu avoir, personne ne s'en souvient, donc, est-ce que je pourrais avoir un exposé de quel est ce projet ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Très brièvement, il y a, en effet, dans le budget inscrit quelque chose qui tourne plutôt autour des 800.000. M. l'Echevin cherche, en effet, un lieu, il s'était intéressé à Euro-Tubes. Le prix de mémoire est de l'ordre d'1,5 million et après avoir examiné la situation, nous renonçons à acquérir ce bien et on continue à chercher, il y a toujours la possibilité dans le sous-sol de Mons Expo, il y a la caserne de Ghlin, il y a d'autres sites, voilà, donc, l'Echevin concerné poursuit ses recherches pour tenter de trouver une solution pour les archives communales, voilà, où nous en sommes pour le moment.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : C'est juste une inscription récurrente en attendant de trouver.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est toujours vous, si vous me le permettez, c'est une interpellation relative aux portes d'accès du parking Rachot.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je m'étais inquiété également dans le cadre du budget de la non-budgétisation du remplacement des portes d'accès du Parking « Rachot ». Il m'a été brièvement répondu que cela serait réglé dans les 2 semaines. Je constate que dès lors, c'est-à-dire depuis un peu plus d'un mois, rien n'a vraiment bougé. Tout au plus, un technicien serait venu le 6 Janvier pour fermer la porte mais qui continue de s'ouvrir sans badge, ce qui fait donc que n'importe qui peut occuper le parking alors que les emplacements sont payants. Les gens paient des loyers ou ont acheté leur emplacement, donc, est-ce que le Collège pourrait me préciser, est-ce que ces travaux sont budgétés ? Dans quel délai les locataires et propriétaires pourront bénéficier de l'infrastructure de qualité pour laquelle ils paient ? Un dédommagement est-il prévu pour les nombreux mois et dégâts éventuels.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. M. le Conseiller, concernant ce dossier, nous sommes actuellement dans une phase de mutation. Après de nombreux problèmes connus depuis fin 2015, l'ensemble des équipements du parking Rachot étant complètement obsolètes, en fait, ils ont l'âge de la construction du bâtiment. La volonté du Collège avec la supervision de services techniques a été de mettre en place un système de gestion contrôlant l'accès des clients et propriétaires pour empêcher les problèmes connus à savoir dégradations, stockages illicites de poubelles, certains utilisateurs entraient même plusieurs voitures à la fois. La Régie Foncière a donc engagé la commande d'un nouvel ensemble de gestion comprenant une borne d'entrée, un ordinaire, des lecteurs de carte et un logiciel. Le délai de fourniture pour ces équipements était estimé à 10 semaines et c'est pour cela qu'on vous a donné ce délai de 2 mois. En parallèle, un dossier de surveillance caméra était prévu au budget 2016 et là, j'y reviendrais par la suite. Pendant ce délai de 10 semaines, donc, jusqu'à fin février 2016, la porte sectorielle a dû être maintenue ouverte avec les équipements en place, il s'agissait d'une simple ouverture/fermeture automatique par présence de véhicules. En mars 2016, il a été constaté par les services techniques que le matériel qui remplaçait l'ancien ne permet pas de contrôle souhaité, il a donc, fallu commander de nouveaux câbles, des lecteurs de cartes plus sophistiqués, etc... Une commande complémentaire a été adressée en mai avec les 10 semaines de délai supplémentaire. Entretemps, comme vous le savez très certainement, il y a eu divers actes de vandalisme sur la borne d'entrée d'accès au parking, donc, des pannes sur les moteurs et sans rentrer dans les considérations techniques, le responsable du parking de la Ville a certifié au Collège que l'installation du nouveau système de gestion de contrôle ne pouvait se faire qu'après réparation de la borne. Actuellement, le volet du parking est donc fermé, il a fallu palier au

plus urgent mais comme vous le savez, il n'y a toujours pas de contrôle au niveau des accès. Je déplore la situation autant que vous, vous savez que dans le cadre des différents dossiers de sécurisation et de réfection des parkings en infrastructure, le Collège accorde une attention toute particulière à la sécurisation des lieux. Un devis a été reçu le 13 janvier et le bon de commande est dans le circuit des signatures. Les prises en charge des différentes réparations sont totalement à charge de la Régie Foncière et il est donc, difficile d'imaginer d'envisager un quelconque dédommagement. Je peux également ajouter que le 8 décembre dernier, le Collège s'est positionné favorablement pour sécuriser les lieux via l'installation d'un système vidéo surveillance par caméra. Le but étant de mettre une intégration du futur matériel dans l'installation existante équipée d'un logiciel spécifique pour l'analyse d'images des divers parkings (placement de 5 caméras dôme fixée de manière à balayer les allées de stationnement et l'accès depuis l'extérieur. Le soumissionnaire Tein Technology SA a été désigné pour un montant de 48.430,04 euros hors TVA, crédit inscrit au budget de l'exercice 2016 de la Régie Foncière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. C'est toujours vous, si vous me le permettez pour le centre logistique urbain.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci pour la réponse complète de M. l'Echevin. J'ai fait comme vous, je compte le temps. Nous avons également pu voir au budget qu'une grosse enveloppe était prévue pour le centre logistique urbain, on en a malheureusement très peu parlé. Ma question n'est pas très précise mais des commerçants ont-ils déjà été contactés en vue de la démarche ? Des accords fermes ont-ils été obtenus ? Est-ce que le lieu du futur centre est-il déjà connu du Collège ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment pour votre interpellation. Les choses sont les suivantes, donc, le montant que nous avons obtenu du FEDER qui ne correspond pas à un montant que nous souhaitions est de 3,4 millions. J'ai demandé au service FEDER chez nous d'examiner la situation dans d'autres villes pour qu'on puisse avoir une idée un peu plus précise des coûts et des modalités de fonctionnement. Quand on aura fait ce travail, nous aviserons, c'est-à-dire qu'on examinera et on le fera aussi avec les commerçants si c'est faisable avec un montant de 3,4 millions, je ne vous cache pas une certaine crainte chez moi, c'est qu'il faut de l'argent pour un lieu, il faut de l'argent pour la logistique intérieure, il faut de l'argent pour l'achat de petites camionnettes et autres véhicules, il faut du personnel, ce n'est pas concevable de lancer la Ville dans des dépenses qui seraient des dépenses récurrentes, à supposer qu'on ait assez avec 3,4 millions pour les investissements, donc, à partir du moment où nous aurons le rapport, il faudra regarder si des partenaires privés sont

intéressés, s'ils sont intéressés et qu'on peut travailler sur une durée relativement longue en assurant le service alors cela en vaut la peine. Sinon, on demandera alors à la Région Wallonne de pouvoir réorienter les budgets concernés, voilà où on en est pour le moment.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je vous remercie mais je vois qu'on fait de plus en plus appel au privé depuis qu'on n'est plus en majorité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je savais que cela aller vous faire plaisir. L'incident est clos. J'en viens toujours à une de vos interpellations sur Mons Cœur en Neige.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. C'était aussi un peu passé inaperçu mais donc, comme chaque année, le marché de Noël, Mons Cœur en Neige a été un véritable succès, je félicite d'ailleurs à ce niveau les équipes et le Collège même. Lors du budget, nous pourrions voir que 400.000 euros de subsides étaient dévolus à la Gestion Centre-Ville, la Ville ne représentant pas la seule rentrée, on parle de subsides SPW, des sponsorings ainsi que les rentrées des locations des chalets, à un moment donné, si le Collège pouvait nous fournir le coût net de l'organisation du Marché du Noël séparé des autres missions de la Gestion Centre-Ville. De plus, depuis lors, j'ai pu apprendre que des nouveaux chalets allaient être commandés pour l'année prochaine et que les chalets actuels étaient à vendre, ce qui est et je vous en félicite, une preuve de bonne gestion. Cette nouvelle appelle toutefois quelques questions. La Gestion Centre-Ville a-t-elle des projets de développement pour Mons Cœur en Neige et si oui, lesquels ? Il y a quelques années, nous avons fait appel à un célèbre animateur pour développer le concept, ce dernier fait-il toujours partie des effectifs de la Ville et si oui, avec quelles missions ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. De manière très synthétique, M. le Conseiller, donc, le coût net de l'opération Mons Cœur en Neige est de l'ordre de 343.000 euros. Les recettes pour la Gestion Centre-Ville de toute nature, s'élèvent à 311.000 euros, ce qui signifie que la structure, l'ASBL en tant que telle supporte sur fonds propres 32.000 euros pour l'organisation de cet événement notamment suite à la diminution des subsides de 10 % qui a été opéré par le Collège de manière linéaire pour les ASBL dans le cadre du budget de l'année dernière. Sachez simplement qu'en termes de subsides pour être tout à fait complet, pour le marché de Noël, la Ville octroie 135.000 euros et 12.000 sur un total de 147.000 euros pour l'organisation du marché de Noël et ceci pour les chiffres 2016. Votre deuxième question portait sur les évolutions. Vous l'avez-vous même souligné, c'est un concept qui rencontre un grand succès, donc, un marché de Noël reste un marché de Noël, il ne va pas se transformer fondamentalement d'une année à l'autre, néanmoins, il connaît des évolutions

comme cette année avec la mise en lumière, les animations, les différents concepts qui ont évolués notamment sur la place du Marché aux Herbes. Notre souhait est de pouvoir poursuivre cette mutation en douceur avec un aspect créatif plus poussé notamment en lien avec la Maison du Design l'année prochaine autour du marché des créateurs. Essayer de renforcer la liaison entre la Grand Place et le Marché aux Herbes qui pourrait encore être améliorée. Poursuivre les améliorations en matière d'animations et bien d'autres défis qui s'offrent à nous encore et puis troisième question que vous avez posée. Le statut du concepteur, celui-ci reste chargé par la Gestion Centre-Ville comme depuis pas mal d'années de la conception du marché de Noël, de son évolution, des choix créatifs notamment et des relations avec toute une série d'institutionnels et il fait toujours partie dès lors dans ce cadre des missions qui lui sont dévolues par la Gestion Centre-Ville. Voilà, en style télégraphique, M. le Conseiller.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je vous remercie. Juste par rapport au coût net de la Gestion Centre-Ville, c'est-à-dire 343.000 euros, est-ce qu'il y a une valorisation du personnel là-dedans ? Non, donc, c'est hors personnel. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Juste une précision. Donc, il y a les frais liés à la conception simplement mais les frais de personnel, d'une manière générale, ne sont pas intégrés.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller JACQUEMIN, je crois que c'est toujours à vous avec une interpellation relative à la salle de sport du côté de l'Héribus. Je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Egalement par rapport au budget, nous voulions voir que la création d'une salle, je pense de sport, était prévue à Cuesmes, donc, on ne parlait tantôt que d'une rénovation pour 5 millions de l'autre salle de sport à Cuesmes, donc, ma question, pourrions-nous avoir plus de précisions quant à cette salle, sera-t-elle vraiment une salle de sport, une salle peut-être sans ballon, une salle autre ? Était-il justifié de créer une deuxième salle sur Cuesmes et de plus, dans le tableau des investissements, les subsides pour cette salle, 200.000 euros, je crois, que c'est au profit de l'ASBL Sport et de l'Association de l'Héribus. Après quelques recherches, je n'ai pas trouvé de traces de ces associations, donc, le Collège pourrait-il m'éclairer sur la liquidation de ces subsides à des associations qui n'existent pas. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. M. le Conseiller, il ne s'agit pas de la création d'un nouveau hall sportif mais bien du transfert de l'infrastructure RAFC Cuesmes, donc, qui se trouve rue de Frameries vers le site de l'Héribus. Le projet est donc porté par le Club de Foot de Cuesmes lui-même. C'est en effet le Président du Club qui a

sensibilisé la Ville il y a plus de deux ans via mon Echevinat pour les points suivants : la vétusté de son actuelle infrastructure, la non-possibilité de mettre en conformation quant au permis de bâtir, le nombre de vols commis sur le site, la proximité du parking du Club par rapport aux riverains du quartier qui nuisent pendant les différents matches, la mauvaise accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la dangerosité de la rue de Frameries que de nombreux jeunes du Club traversent pour pouvoir accéder à l'infrastructure, donc, voilà, toutes les raisons pour lesquelles, le RAFC Cuesmes a aujourd'hui, la possibilité de transférer son infrastructure avec l'aide de la Ville sur le site de l'Héribus et donc, la nouvelle infrastructure comprendra deux terrains de foot, une buvette avec espace de réunions, un local pour le matériel, deux ensembles de trois vestiaires, une tribune couverte, une conciergerie, une petite salle de sport multifonctionnelle et un parking. Le but est également de mutualiser l'infrastructure avec différents clubs ou associations tel que le club de marche nordique ou le club de VTT. Les montants inscrits au budget extraordinaires sont de 419.628 euros à charge de la Ville et de 979.132 euros en attente d'une promesse de la part de la Région Wallonne. Il s'agit là d'une estimation. Il faut ajouter à cela, le montant accordé à l'auteur de projet qui est de 28.000 euros inscrits en 2017, 4 factures ont déjà été payées au montant total de 85.000 euros + TVA. Voilà, je pense avoir fait le tour, alors, pour la question des 200.000 euros, je ne trouve pas cela dans le tableau des investissements.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Les 200.000 euros, en fait, c'est 2 x 200.000 euros qui font les 400.000 dont vous parlez mais qui vont être liquidés au profit de l'ASBL ou de l'association de l'Héribus, donc, est-ce qu'on peut savoir parce c'était dans le tableau des investissements et donc, je ne sais pas où va aller cet argent, est-ce que c'est la Ville qui va payer en direct alors qu'on dit que cela va être liquidé dans des ASBL mais je n'ai pas trouvé trace de ces ASBL, donc, ce serait juste pour avoir les noms des ASBL en fait.

M. Pascal LAFOSSÉ, Echevin : Je viens de vous dire que c'est l'ASBL RAFC Cuesmes, donc, c'est elle qui par un bail emphytéotique, aura le terrain et qui aura le droit réel pour demander au niveau d'Infrasport, les subsides nécessaires pour la construction et donc, c'est à l'ASBL évidemment que les subsides vont aller puisque c'est elle qui est maître d'œuvre si vous voulez de cette infrastructure.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je vous transférerai par écrit parce que ce n'était pas comme cela dans le budget extraordinaire mais je n'ai pas les documents ici, donc, je vous les transférerai.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok merci. Toujours vous, M. JACQUEMIN, si vous me le permettez sur l'organisation des commerçants de la Grand Place.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Dans le même style à chaque fois, comme je l'avais indiqué, l'organisation des commerçants de la place est en train de se modifier. En effet, plusieurs commerçants sont en train d'après mes informations, de créer une nouvelle association des commerçants de la Grand-Place qui quittent l'ancienne. Suite à cela, l'Association des Commerçants actuelle bénéficiant de subsides, quelle est la position du Collège et quelle position le Collège va-t-il adopter vis-à-vis des deux associations et dans ce cadre-là parce qu'on y sera vite, on est déjà presque fin janvier, la fête de la Bière qui se déroule en mai étant une organisation de l'actuelle association, l'évènement ne risque-t-il pas de connaître quelques difficultés, le Collège a-t-il un avis sur le sujet ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. M. le Conseiller, les deux associations dont vous parlez sont Mons Events ASBL et l'Association Grand-Place, je vous dirai tout de suite que ce ne sont pas des associations qui sont opposées, que du contraire, des membres de chacune des deux, on les retrouve dans les autres. Mons Events ASBL organise notamment la fête de la Bière dont vous faites mention et l'association Grand-Place qui est venue présenter au Service Evènements ses projets à venir, projets qui feront d'ailleurs l'objet d'un rapport Collège pour information tout prochainement. Vous demandez également à savoir que l'Association Grand-Place a adressé une demande à la Ville pour venir se présenter officiellement dans les semaines qui suivent, d'après mes informations, la dynamique de cette nouvelle association s'est créée au moment de l'Euro, initialement en vue uniquement de la retransmission des matches de football mais s'en est suivie une volonté de mettre en place d'autres animations par le comité en question et c'est tout à son honneur. Néanmoins, je peux vous confirmer que la Fête de la Bière se déroulera bien en 2017. Un accord de principe est passé au Collège en septembre dernier et la prochaine édition est prévue le premier week-end de mai et les contrats avec les brasseurs sont d'ailleurs déjà signés. Pour ce qui est de l'intervention en termes de subsides, l'ASBL Mons Events touche actuellement 2.200 euros sur les articles subsides festifs et ce en lien avec la manifestation Bière en Fête ainsi que les aides logistiques pour Bière en Fête estimée à 3.055,58 euros et une aide de la Ville pour la location de 13 pagodes via le marché public à hauteur de 4.641 euros hors TVA. Au niveau d'un subside associations commerciales, Mons Events ne touche rien étant donné que l'ASBL n'a jamais rentré de rétro-planning d'animations à vocation commerciale en tant que telle. Pour bénéficier de subsides à ce niveau-là, il faut donc, maintenant signer une convention

d'engagement. Actuellement, même si elle n'est aidée financièrement, l'Association Grand-Place est soutenue logistiquement par la Ville. Si elle souhaite obtenir un subside via les crédits fêtes pour une de ses manifestations, il faudra pour cela, qu'elle introduise une demande officielle auprès du service de la Gestion des Associations et qu'elle transmette un calendrier d'activités prouvant son dynamisme ce qui est déjà chose faite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Vous avez encore, M. JACQUEMIN, une interpellation relative au service à domicile de l'Etat civil et Population. Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : C'est la seule qui ne faisait pas référence au budget. Nous avons pu lire dans la presse de ces dernières semaines, des nouvelles réjouissantes au niveau de l'Etat Civil, un service à domicile pour les personnes âgées et les publics plus fragilisés et des travaux pour faciliter l'accès aux guichets, l'année 2017 commence en force. Evidemment tous ces travaux ont un coût et quand nous aurons ces désagréments, évidemment le service à domicile prendra du temps aux agents. Si la Ville était dotée d'un guichet électronique digne de ce nom, nous pourrions orienter les personnes vers celui-ci pendant les travaux, si la Ville était dotée d'un guichet électronique, nous pourrions expliquer lors d'une visite à domicile l'utilisation de ces derniers aux personnes âgées. M. l'Echevin, l'année dernière, vous nous disiez que le guichet électronique serait disponible en 2017, meilleurs vœux, nous y sommes. M. l'Echevin pourriez-vous nous dire quand les Montois pourront-ils utiliser ce guichet électronique promis depuis 7 ans maintenant. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. M. l'Echevin.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. M. le Conseiller, pour le guichet électronique, le Collège communal a attribué le marché en date du 22 décembre 2016 à la firme CIVADIS qui travaille depuis plusieurs années avec les pouvoirs locaux et qui a installé le guichet électronique à la Ville de Bruxelles. Nous sommes donc, au stade de l'implémentation du guichet par la firme mais qui peut prendre plusieurs mois. En tout cas, le guichet va voir le jour en 2017. Pour le service à domicile pour les plus fragilisés, nous avons obtenu le financement à 100 % de la Région Wallonne. Nous sommes au stade d'engagement du personnel, donc 3 personnes et l'acquisition de 2 véhicules respectueux de l'environnement fonctionnant au gaz naturel. On devrait lancer le service au début du premier semestre. En tout cas, M. le Conseiller, merci pour vos encouragements.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Plein de politesse, j'imagine que vous encouragez aussi.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : J'attends de voir. Je testerai avec plaisir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le Passage du Centre, je vous en prie, M. le Conseiller.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Vous voyez, on est à la dernière et je pense qu'il me reste 1 minute.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il vous en reste presque 3. Vous êtes remarquable.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Pourtant j'ai compté aussi. Le Passage du Centre, encore une fois, au niveau du budget, on en avait un tout petit peu parlé même un peu plus longuement, maintenant, je pense qu'on a plus parlé des coûts éventuels. M. le Bourgmestre, si je me souviens bien, vous nous aviez dit que vous reviendriez vers nous et donc, je me permets de poser une interpellation sur le Passage du Centre car de rumeurs en articles de presse, plusieurs scénarios circulent et il n'est pas simple de s'y retrouver. Le Collège pourrait-il nous préciser l'option retenue ? Une rénovation de type servitude architecturale comme développée ailleurs dans le centre ville, celle d'un rachat des bâtiments par la Ville comme pour la maternité commerciale, celle développée dans la presse par les commerçants eux-mêmes ou encore celle développée par BREG qui fait beaucoup parler de lui via une promotion immobilière, cette dernière option interdisant de facto l'utilisation des fonds européens. Que deviendront les fonds alloués ? Seront-ils perdus ou un nouveau projet sera développé ailleurs par le Collège, si oui, le Collège a-t'il déjà même vague, une idée de ce projet. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller. Comme vous l'avez indiqué, j'ai rencontré à plusieurs reprises les commerçants, j'avais initialement exposé le fait que la Ville avait obtenu des fonds européens pour la rénovation du passage du centre, après cela, est arrivé l'information selon laquelle, le promoteur privé, un promoteur privé était disponible pour racheter l'ensemble du passage et en faire des superficies commerciales de 1000 à 2000 m² car selon ses dires, il y avait avec des surfaces de cette ampleur, des candidats, des enseignes candidates pour venir à Mons. A plusieurs reprises, nous avons questionné tantôt les responsables commerçants et propriétaires d'appartements tantôt la société immobilière et dernièrement, M. l'Echevin du Commerce et moi-même, on a rencontré l'équipe de l'entreprise immobilière et manifestement, ils ne sont pas loin de 100 % d'acquisition mais ils ne sont toujours pas à 100 % d'acquisition et donc, je leur ai dit que pour nous, il fallait que d'ici Pâques, ce soit blanc ou noir, si ce n'est pas possible, nous revenons et nous entamons alors une discussion avec les commerçants eux-mêmes et nous mettons en place une procédure pour examiner quels seraient les modalités d'une rénovation la plus appropriée possible, voilà un peu le schéma dans lequel on voudrait s'inscrire pour avancer dans le projet du passage du centre. D'abord M. JACQUEMIN et puis...

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Vous dites qu'ils sont proches de 100 %, on se reverra en avril mais je ne doute pas que s'ils sont proches de 100 %, vous avez peut-être déjà une idée derrière la tête par rapport à la réaffectation des fonds.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Attendez, je vous ai dit ce qu'était la réalité, si maintenant, d'ici Pâques, on me dit que 100 % des propriétaires acceptent de vendre, à ce moment-là, nous allons demander à la Région Wallonne de transférer ces montants pour l'acquisition de maternités commerciales bien entendu, à ce moment-là, on essaierait de réutiliser dans le piétonnier. Oui, M. le Conseiller.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je voudrais quand même redire que la société immobilière BREG, c'est celle-là que vous voulez parler qui est un intermédiaire, qui n'est pas le promoteur comme je l'ai déjà dit, cette société a décroché auprès de 80 ou 85 ou 90 % des commerçants, donc, des propriétaires, etc... a décroché des procurations ou des options d'achat, moi, ce qui m'intéresserait, c'est de savoir jusqu'à quand peuvent durer ces procurations, ces options, parce que tant que ces options, soit n'arrivent pas au bout de terme ou ne sont pas levées, le dossier, il sera toujours en cours, cela veut dire que si cette option a réussi à avoir BREG ou mandat qu'il a réussi à avoir, c'était jusqu'à fin de l'année 2017, vous ne pourrez rien faire avant fin de l'année 2017, sauf, si cette société BREG accepte l'idée, pour moi, ce que cette société veut, c'est essayer d'avoir des mandats pour une durée la plus longue possible pour essayer de proposer à différents candidats potentiels, j'ai toujours dit que c'était un intermédiaire et puis que ce n'était pas lui mais lui-même qui faisait l'opération, donc, cela veut dire, au printemps, même si vous désirez reprendre contact avec l'ensemble des propriétaires et bien ces propriétaires diront écoutez, nous sommes toujours liés avec BREG et nous ne pouvons pas nous désister, sauf si avec BREG, vous trouvez un accord avec eux, voilà à peu près ce que je voulais dire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Permettez-moi simplement de dire ceci, je vous ai dit le plus honnêtement du monde ce que nous savions. Nous ne sommes pas dans le secret de deux partenaires privés que ce soit BREG d'un côté ou les propriétaires, en tout cas, pour ce qui me concerne, il n'y en a pas un qui est venu me dire « M. le Bourgmestre, j'ai signé une promesse de vente, voilà, à peu près les délais », donc, cela, c'est vraiment leur affaire mais j'ai fait savoir que pour la Ville, après Pâques, en tout cas, nous reprenons en main le dossier et nous avancerons.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je vais terminer là-dessus, le regret qu'on peut avoir, c'est qu'à un moment donné, vous allez « pousser » si je peux permettre, les

propriétaires à aller plutôt du côté de BREG alors que vous avez déjà la possibilité de faire ce que vous vouliez, nous proposer avec les fonds européens

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'heure ne se prête pas à la contestation inutile, donc, permettez-moi juste de vous dire que ce n'est pas exact, certainement pas dans mon chef de pousser qui que ce soit, de quelle que nature que ce soit. Il y a eu en revanche, une réunion au cours de laquelle, on a mis les propriétaires et le représentant de BREG en demeure pour qu'on puisse avoir, entendre l'état de la situation sans qu'il y ait des intermédiaires, on raconte ceci et cela, donc, voilà et on nous a dit ce que je vous ai rapporté.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je ne désire pas polémiquer pour l'instant là-dessus.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, je veux dire, s'il y en a un qui n'a pas le moindre intérêt dans ce genre de choses, c'est bien moi, donc, voilà. Merci et félicitations pour avoir tenu dans les délais. Il reste une interpellation de M. le Conseiller BOUCHEZ qui est relative à l'état du parking de l'école communale de la rue Ferrer à Cuesmes.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Pas très long parce que c'est assez précis et connu du côté du parking de l'école de la Rue Ferrer à Cuesmes, en fait, on a un terrain qui n'est plus du tout égalisé, qui n'est certainement pas asphalté puisque ce sont des graviers et donc, cela fait des années que l'on remet des graviers pour dire de compenser puis dès qu'il pleut, le problème se refait, il y a beaucoup de voitures de parents qui sont abîmées, griffées à cause de cela et cela fait de très, très nombreuses années, donc, cela fait au moins 20 ans que cela dure et donc, il serait quand même intéressant à un moment donné, de poser des travaux nécessaires dans cette école et de pouvoir à tout le moins égaliser le terrain et au mieux l'asphalter, je crois que c'est quand même quelque chose qui est devenu nécessaire tant les parents se plaignent de cette situation qui ne peut plus durer. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Effectivement, M. le Conseiller, la situation que vous dénoncez m'a déjà été signalée notamment par ma Collègue Catherine HOUDART et par des parents également, donc, le bureau d'études a budgétisé la réfection de ce parking par la pose d'un empierrement stabilisé et donc, le budget représente environ 150.000 euros. Aucun crédit spécifique, à ce stade, n'était prévu, en tout cas, 2017. Le Collège examinera la possibilité de dégager des moyens budgétaires pour mener à bien ce chantier mais sachez qu'il y avait déjà eu une intervention de la main d'œuvre communale en octobre et que dès que les périodes hivernales seront terminées, on referra de nouveau une stabilisation par la main d'œuvre et ensuite, on envisagera d'inscrire un budget.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. le Conseiller, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Mme l'Echevine pour les éléments de réponse. Si je vous comprends bien en 2017, on essaierait encore de tenir avec un équilibre et pour 2018, alors, vous envisagez que les services étudient la possibilité de le proposer dans les dossiers prioritaires.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : En sachant que ce n'est pas dans les budgets écoles, quand vous indiquez que c'est le parking de l'école, ce n'est pas tout à fait le parking de l'école et donc, si on envisage de le faire, ce sera sur le budget extraordinaire, donc, ce qui veut dire aussi que c'est une voirie en moins qu'on pourra faire à un moment donné puisque vous le savez, on a 500.000 pour les voiries et 500.000 pour les trottoirs, donc, si on envisage de le faire, forcément, on ne fera pas une voirie, donc, c'est pour cela qu'on doit un peu regarder au niveau du Collège sur le budget global du million d'euros que nous avons pour les trottoirs et les voiries puisque c'est en dehors d'un budget école, donc, voilà, c'est cela un peu la problématique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. L'incident est clos. Ceci clôture la séance publique, je remercie le public, la presse ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs.

La séance s'ouvre à huis clos avec 33 présents.

Sont absents : MM. DARVILLE, DUPONT, DEPLUS, MILLER, LECOCQ, G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. JOOS, Mme LAGNEAU, MM. BONJEAN, BEUGNIES, Fr. HAMBYE

Par 27 voix pour, 4 contre et 2 bulletins blancs

45^e Objet : CTX/DIVIS1/SUSPENSION PREVENTIVE - PROROGATION EVENTUELLE – DECISION

ADOPTE – 49^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

46^e Objet : GRH/DV/cl - Promotion d'une Directrice Générale adjointe

ADOPTE – 50^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

47^e Objet : GRH-GG-PA/Mise à la pension pour inaptitude physique d'une E.A. (JL)

ADOPTE – 51^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

48^e Objet : GRH/ Octroi d'une IC par réduction de ses prest. à 1/2 temps -Empl.Spé./Animateur

ADOPTE – 52^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

49^e Objet : PROROGATION DES CONVENTIONS DES AGENTS MIS A DISPOSITION DE LA ZONE DE SECOURS HAINAUT-CENTRE

ADOPTE – 53^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

50^e Objet : PA-Mise en disponibilité d'une Gradué(e) en informatique

ADOPTE – 54^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

51^e Objet : PA-Démission honorable d'un Attaché sp. (Conseiller en Prévention de niveau 1)

ADOPTE – 55^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

52^e Objet : Prorogation du congé pour mission d'intérêt général octroyé à un CBA

ADOPTE – 56^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

53^e Objet : GRH/ Aux. Prof. APE- IC à mi-temps

ADOPTE – 57^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

54^e Objet : GRH-GG-Demande d'une interruption complète de carrière dans le cadre d'un congé parental (CD)

ADOPTE – 58^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

55^e Objet : GRH-GG-APE-Demande de prorogation d'un congé pour assistance médicale (SN)

ADOPTE – 59^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

56^e Objet : APE/PO - Octroi d'une interruption de carrière à 4/5 temps

ADOPTE – 60^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

57^e Objet : 3630/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant, à dater du 22 novembre 2016

ADOPTE – 61^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

58^e Objet : 3737/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant, à dater du 22 novembre 2016

ADOPTÉ – 62^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

59^e Objet : 3842/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire du 28 novembre au 2 décembre 2016

ADOPTÉ – 63^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

60^e Objet : 3567/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire du 23 au 29 novembre 2016

ADOPTÉ – 64^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

61^e Objet : 3650/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant, à dater du 22 novembre 2016

ADOPTÉ – 65^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

62^e Objet : 3567/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire à dater du 2 décembre 2016

ADOPTÉ – 66^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

63^e Objet : 7326 - Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive à partir du 22 septembre 2016

ADOPTÉ – 67^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

64^e Objet : Désignation d'une maîtresse spéciale d'éducation physique à titre temporaire

ADOPTÉ – 68^e annexe

65^e Objet : 7345 - Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive à partir du 22 septembre 2016

ADOPTÉ – 69^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

66^e Objet : 4194/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse d'éducation physique

ADOPTÉ – 70^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

67^e Objet : 3943/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse d'éducation physique

ADOPTÉ – 71^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

68^e Objet : 3842/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire à dater du 12 décembre 2016

ADOPTÉ – 72^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

69^e Objet : 3701/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire à dater du 22 novembre 2016

ADOPTÉ – 73^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

70^e Objet : 3701/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire à dater du 22 novembre 2016

ADOPTÉ – 74^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

71^e Objet : 3750/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire à dater du 28 novembre 2016

ADOPTÉ – 75^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

72^e Objet : 3737/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire à dater du 22 novembre 2016

ADOPTÉ – 76^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

73^e Objet : 1263/Fixation des maîtres d'éducation physique pour l'année scolaire 2016-2017

ADOPTÉ – 77^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

74^e Objet : 3750/Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à dater du 28 novembre 2016

ADOPTÉ – 78^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

75^e Objet : 3519/Désignation d'une institutrice maternelle intérimaire à dater du 22 novembre 2016

ADOPTÉ – 79^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

76^e Objet : 4124/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTÉ – 80^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

77^e Objet : 3620/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTÉ – 81^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

78^e Objet : 3157/Octroi d'un congé pour prestations réduites à mi-temps pour raisons médicales à une maîtresse de cours de citoyenneté définitive

ADOPTÉ – 82^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

79^e Objet : 4054/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTÉ – 83^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

80^e Objet : 4120/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTÉ – 84^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

81^e Objet : 4191/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un instituteur primaire

ADOPTÉ – 85^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

82^e Objet : 4184/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTÉ – 86^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

83° Objet : 1633/fixation des prestations des maîtres de religion orthodoxe pour l'année scolaire 2016-2017

ADOPTÉ – 87^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

84° Objet : 3201/Mise en disponibilité par défaut partiel d'emploi d'une maîtresse de religion orthodoxe

ADOPTÉ – 88^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

85° Objet : 3890/Désignation d'un instituteur maternel à titre intérimaire à dater du 12 décembre 2016

ADOPTÉ – 89^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

86° Objet : 4069/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse d'éducation physique

ADOPTÉ – 90^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

87° Objet : 3965/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTÉ – 91^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

88° Objet : 3733/Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire définitive

ADOPTÉ – 92^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

89° Objet : 3943/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse d'éducation physique

ADOPTÉ – 93^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

90° Objet : 3955/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître d'éducation physique

ADOPTÉ – 94^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

91° Objet : 3943/Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse d'éducation physique

ADOPTE – 95^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

92^e Objet : 3802/Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître d'éducation physique

ADOPTE – 96^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

93^e Objet : 3918/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE – 97^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

94^e Objet : 3802/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître d'éducation physique

ADOPTE – 98^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

95^e objet : Démission et remplacement d'un Administrateur au CA des ALE

ADOPTE – 99^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2016.
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD.

E. DI RUPO

=====